

## **Note méthodologique**

### **Système français de comptabilité nationale**

# **LES PARITÉS DE POUVOIR D'ACHAT (PPA)**

#### **Auteur**

Emmanuel Berger

#### **Remerciements**

Marie Leclair et Ronan Mahieu du Département des comptes nationaux pour leurs relectures

Émeline Pressard, Fabrice Romans, Stéphane Boucher pour leurs notes, comptes rendus et travaux effectués au sein de la section PPA

Thérèse Chartier du Département des comptes nationaux pour la finalisation de l'ouvrage.

#### **Source bibliographique :**

*Eurostat-OECD Methodological Manual on Purchasing Power Parities - Édition 2012*

## **Base 2010 des comptes nationaux**

### **Liste des notes méthodologiques parues jusqu'en juillet 2015**

---

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>1 - La dépense de consommation finale des ménages et la consommation effective finale des ménages</b><br><b>Base 2010</b><br>Nathalie Morer   | <b>Septembre 2014</b> |
| <b>2 - La consommation des ménages en produits agricoles et agroalimentaires</b><br><b>Base 2010</b><br>Gaëlle Gateaud, Brigitte Larochette, Nathalie Morer, Thomas Veaulin  | <b>Septembre 2014</b> |
| <b>3 - La consommation des ménages en produits industriels (hors agroalimentaires)</b><br><b>Base 2010</b><br>Gaëlle Gateaud, Sylvain Heck, Pierrette Launay, Brigitte Larochette, Nathalie Morer, Joan Sanchez-Gonzalez, Thomas Veaulin | <b>Novembre 2014</b>  |
| <b>4 - La consommation des ménages en services</b><br><b>Base 2010</b><br>Gaëlle Gateaud, Sylvain Heck, Pierrette Launay, Brigitte Larochette, Nathalie Morer, Joan Sanchez-Gonzalez, Thomas Veaulin                                     | <b>Janvier 2015</b>   |
| <b>5 - Les parités de pouvoir d'achat (PPA)</b><br>Emmanuel Berger   | <b>Juillet 2015</b>   |

# SOMMAIRE

---

<b>CHAPITRE 1 : LE CADRE GÉNÉRAL DES PPA.....</b>	<b>7</b>
1. LE CADRE D'ENSEMBLE .....	7
2. LA COLLECTE DES INFORMATIONS .....	11
3. LE CALCUL DES PPA .....	14
4. UTILISATIONS RECOMMANDÉES DES PPA ET CELLES À ÉVITER.....	15
ANNEXE 1 - HISTOIRE DES PPA .....	18
ANNEXE 2 - LE CALCUL DES PPA .....	20
ANNEXE 3 - PPA COURANTES ET PPA CONSTANTES .....	25
<b>CHAPITRE 2 : DÉCOMPOSITION DU PIB EN RUBRIQUES DE BASE PPA.....</b>	<b>27</b>
1. LA DÉPENSE DE CONSOMMATION DES MÉNAGES .....	27
2. LA DÉPENSE DE CONSOMMATION DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES (ISBLSM).....	27
3. LA DÉPENSE DE CONSOMMATION INDIVIDUALISABLE DES APU.....	27
4. LA DÉPENSE DE CONSOMMATION COLLECTIVE DES APU.....	28
5. LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE.....	28
6. VARIATIONS DE STOCK ET ACQUISITIONS NETTES DE CESSIONS D'OBJETS DE VALEUR	28
7. LE SOLDE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS.....	28
ANNEXE 4 - NOMBRE DE CATÉGORIES, GROUPES, CLASSES, ET RUBRIQUES DE BASE .....	29
ANNEXE 5 - LES NOMENCLATURES UTILISÉES DANS LE CADRE DES PPA .....	30
<b>CHAPITRE 3 : LES PPA POUR LA CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES.....</b>	<b>33</b>
1. UN RECUEIL DE PRIX STRUCTURÉ AUTOUR DE SIX ENQUÊTES DE PRIX À LA CONSOMMATION.....	33
2. LA CONSTITUTION DE LA LISTE DE PRODUITS .....	34
3. L'ENQUÊTE SUR LE TERRAIN.....	37
4. LA VALIDATION DES DONNÉES .....	41
5. LES TRAITEMENTS EX POST .....	42
6. UN QUESTIONNAIRE PARTICULIER POUR LES LOYERS .....	45
7. LE TRAITEMENT PARTICULIER DE L'ÉNERGIE DOMESTIQUE.....	48
ANNEXE 6 : LES GROUPES DE DÉPENSES .....	49
ANNEXE 7 : LES PPA DE RÉFÉRENCE DES PRODUITS DE CONSOMMATION.....	50
ANNEXE 8 : LES DIFFÉRENTES FORMES DE VENTE.....	51
<b>CHAPITRE 4 : LES PPA POUR LA CONSTRUCTION .....</b>	<b>53</b>
1. LES PROJETS À ÉVALUER.....	53
2. L'ÉVALUATION DES PRIX POUR L'ENQUÊTE EUROPÉENNE CONSTRUCTION .....	54
3. LA VALIDATION DES DONNEES .....	56
4. TRAITEMENT EX POST D'AJUSTEMENT DE LA TVA NON RÉCUPÉRABLE.....	57
ANNEXE 9 - TVA RÉCUPÉRABLE ET TVA NON RÉCUPÉRABLE.....	58
<b>CHAPITRE 5 : LES PPA POUR LES BIENS D'ÉQUIPEMENT .....</b>	<b>59</b>
1. LA SPÉCIFICITÉ DE L'ENQUÊTE PPA - BIENS D'ÉQUIPEMENT .....	59
2. L'ENQUÊTE PRIX .....	63
3. LA VALIDATION DES DONNÉES ENTRE PAYS.....	65
4. LES TRAITEMENTS EX-POST.....	66
<b>CHAPITRE 6 : LES PPA POUR LA CONSOMMATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ....</b>	<b>67</b>
1. LES RUBRIQUES DE BASE DE LA CONSOMMATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	67
2. L'ENQUÊTE SUR LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS .....	70
<b>CHAPITRE 7 : LES PPA POUR L'ÉDUCATION .....</b>	<b>73</b>
1. UNE MÉTHODE PROPRE À L'ÉDUCATION .....	73
2. LE CALCUL DES PPA .....	73
<b>CHAPITRE 8 : LES PPA POUR LA SANTÉ.....</b>	<b>77</b>
1. UNE DÉPENSE DE SANTÉ ASSUMÉE PAR TROIS SECTEURS INSTITUTIONNELS .....	77
2. LES PPA POUR LES SERVICES HOSPITALIERS .....	80



# INTRODUCTION

---

Les grandeurs économiques (PIB, consommation des ménages...) sont mesurées au niveau national, évaluées aux prix nationaux et dans la devise en cours du pays. Cette mesure initiale ne permet pas la comparaison internationale puisque, même si la monnaie entre pays était la même, le niveau de prix entre pays ne le serait pas. Un même bien ne sera pas vendu au même prix dans les différents pays de la zone euro, par exemple, et en conséquence, un même niveau de revenu ne permettra pas d'acheter le même panier de biens selon les pays.

Les Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) sont une construction statistique, associant niveau relatif des prix et taux de change, qui permet de comparer les grandeurs économiques entre pays en les évaluant dans une monnaie commune et à un niveau de prix uniforme.

## **Les PPA: mesure des prix, déflateur spatial**

Les PPA visent ainsi à permettre la comparaison entre pays des grands agrégats économiques tels que définis dans l'approche demande du PIB :

PIB = consommation des ménages + consommation des APU + consommation des ISBLSM + FBCF + solde commercial + variation des stocks

Comparer ces agrégats économiques revient à décomposer les valeurs - ce qui est observé - en une composante prix et une composante volume qui reflète à la fois les différences de quantité et de qualité. Sommairement, lorsque l'on souhaite faire une comparaison spatiale des PIB, le volume du PIB français correspond alors au PIB exprimé en fonction des prix du pays auxquels il est comparé.

## **Un référentiel de comparaison commun aux pays**

Afin de comparer les prix entre pays, il est nécessaire de disposer d'un référentiel de comparaison commun et harmonisé entre pays.

Celui-ci est défini par les instances supranationales en charge du programme qui sont l'ONU, la Banque mondiale et le FMI pour le Programme de Comparaison Internationale (PCI), Eurostat et l'OCDE pour le Programme de Comparaison européen (PCE) dans lequel la France s'inscrit.

La comparaison entre pays repose sur une mesure harmonisée et commune des agrégats qui seront comparés. Au niveau européen, les agrégats, en valeur, sont mesurés selon les mêmes concepts définis dans le cadre du SEC 2010 (système européen de comptabilité).

Pour que les volumes de ces agrégats soient estimés correctement, les prix fournis par les pays participants doivent être relevés pour des « produits » comparables d'un pays à l'autre et représentatifs des différents pays. À cette fin, sous l'égide d'Eurostat, des enquêtes de prix sont menées simultanément dans les différents pays pour les mêmes produits.

## **Plan du document**

Le présent document, après un premier chapitre qui porte sur le cadre général, présente le cadre de la comptabilité nationale et la décomposition du PIB qui structure l'ensemble du processus (chapitre 2). Le recueil des données prix, coûts ou dépenses nécessaires au calcul des PPA est particulier à chacun des champs étudiés et la suite du document étudie successivement les recueils de données pour les prix des biens de consommation finale de ménages (chapitre 3), pour l'investissement (chapitre 4 pour la construction, chapitre 5 pour les biens d'équipement et logiciels), et pour les dépenses des administrations publiques (chapitre 6 pour les cas généraux, chapitre 7 sur l'éducation, chapitre 8 pour la santé).



## CHAPITRE 1 : LE CADRE GÉNÉRAL DES PPA

*Les parités de pouvoir d'achat (PPA) permettent de comparer les prix et les volumes des principaux agrégats économiques entre pays. Elles sont une construction statistique associant niveau relatif des prix et taux de change qui permet de comparer les grandeurs économiques entre pays en les évaluant dans une monnaie commune et à un niveau de prix uniforme. Les PPA portent sur l'ensemble du champ des dépenses de consommation des ménages, des dépenses des administrations publiques et de la formation brute de capital fixe des unités résidentes.*

*Les parités de pouvoir d'achat sont mesurées grâce au recueil d'informations par chaque pays participant selon des règles communes déterminées par les instances supra nationales en charge du programme, Eurostat pour les pays du Programme de Comparaison européen (dont font partie les pays de l'UE) ou la Banque mondiale pour le Programme de Comparaison Internationale (PCI).*

### 1. LE CADRE D'ENSEMBLE

Les grandeurs économiques sont mesurées au niveau national, évaluées aux prix nationaux et dans la monnaie du pays. Même lorsque les pays considérés partagent une même monnaie (cas de la zone euro par exemple), la comparaison internationale de ces grandeurs économiques nécessite de prendre en compte le fait que les niveaux de prix entre pays sont différents : un même bien ne sera pas vendu au même prix dans les différents pays de la zone euro et en conséquence, un même niveau de revenu ne permettra pas d'acheter le même panier de biens selon les pays. Les PPA (Parités de Pouvoir d'Achat) sont une construction statistique qui associe niveau relatif des prix et taux de change et permet de comparer les grandeurs économiques entre pays en les évaluant dans une monnaie commune et à un niveau de prix uniforme.

#### La décomposition volume-prix

Comparer les grands agrégats revient à en décomposer les valeurs - ce qui est observé - en leur composante prix et leur composante volume, cette dernière reflétant à la fois les évolutions en quantité et en qualité de l'agrégat.

Le plus aisé pour réaliser ce partage volume-prix est de collecter l'information sur les prix, plus facilement observables que les volumes. On parle alors d'une approche prix.

Les PPA sont ainsi des déflateurs qui permettent de faire un partage prix-volume en dimension spatiale. Déflater les dépenses en valeur par les PPA permet d'obtenir une dépense qualifiée de « réelle » qui reflète uniquement les différences de volumes entre pays, ces dépenses étant exprimées dans une monnaie commune qui peut être celle d'un pays de référence ou une monnaie fictive comme le Standard de Pouvoir d'Achat (SPA).

#### L'approche demande du PIB

Le dispositif PPA porte sur l'ensemble du champ des dépenses de consommation des ménages, des dépenses des administrations publiques et de la formation brute de capital fixe des unités résidentes et vise à identifier et à calculer des parités de référence pour chacun de ces agrégats.

L'approche demande du PIB est traduite par l'équation :

*PIB = consommation des ménages + consommation des APU+ consommation des ISBLSM + FBCF + solde commercial + variation des stocks*

Dans ce cadre, il s'agit de déterminer des parités de pouvoir d'achat correspondant à ces agrégats. Les PPA sont calculés pour chaque agrégat de la comptabilité nationale à un niveau de détail plus fin que cette équation générale qui agrège l'ensemble des produits.

## La monnaie de référence

Avec les PPA, les différents agrégats pour être comparés sont rapportés à une monnaie d'évaluation commune.

Pour la Banque mondiale, la monnaie de référence utilisée pour les PPA est dérivée du dollar américain et s'appelle « Dollars US aux prix moyens de l'OCDE » abrégés « Dollars OCDE ». Ce Dollar US OCDE est un Dollar qui reflète les niveaux des prix moyens de l'OCDE à 30.

Pour Eurostat, l'unité monétaire dans laquelle sont exprimées les dépenses finales réelles est une unité monétaire fictive appelée Standards de Pouvoir d'Achat (SPA). Ce SPA correspond à un euro dont le pouvoir d'achat est une moyenne pondérée du pouvoir d'achat des monnaies nationales des états membres de l'Union. Il reflète les niveaux de prix moyens dans l'UE à 28.

### Encadré : Monnaie de référence et définition des PPA à une constante multiplicative près

Les parités de pouvoir d'achat sont définies à une constante multiplicative près. Prenons l'exemple de trois pays dont les PPA sont respectivement,  $PPA_A=1$ ,  $PPA_B=0,7$ ,  $PPA_C=1,02$  : avec le même montant de revenu nominal, on pourra obtenir un panier de biens dans le pays C 1,02 fois supérieur à ce que l'on obtiendrait dans le pays A.

Si la monnaie de référence choisie est celle du pays A, les parités sont respectivement :

$PPA_A=1$ ,  $PPA_B=0,7$ ,  $PPA_C=1,02$

Si la monnaie de référence avait été celle du pays B, les PPA auraient alors été :  $PPA_A=1/0,7$ ,  $PPA_B=1$ ,  $PPA_C=1,02/0,7$

En supposant que la monnaie de référence est celle du pays A, un standard de pouvoir d'achat (SPA) vaudra une unité de monnaie nationale dans le pays A (pays de référence), 0,7 unité de monnaie nationale dans le pays B et 1,02 unité de monnaie nationale dans le pays C ( $PPA_A=1$ ,  $PPA_B=0,7$ ,  $PPA_C=1,02$ ).

Toujours dans ce même cadre de la monnaie de référence, les PIB peuvent alors être exprimés dans la même monnaie et dans un référentiel de prix commun. Ainsi, les PIB en SPA des pays A, B et C seront  $PIB_A/1$ ,  $PIB_B/0,7$  et  $PIB_C/1,02$  si le pays A est choisi comme référence.

## Les rubriques de base

Le niveau d'agrégation le plus fin pour lequel une parité de pouvoir d'achat est mesurée est la rubrique de base<sup>1</sup>, ce niveau étant cependant trop fin pour permettre des analyses ayant un sens économique. Au niveau fin des rubriques de base, la marge d'erreur des résultats obtenus est en effet élevée, celle-ci se réduisant avec les niveaux successifs d'agrégation

La définition d'une rubrique de base doit répondre à un double impératif :

1. Une rubrique de base doit être un groupe de produits similaires et clairement définis, cohérent et représentatif dans l'ensemble des pays afin que la comparaison internationale à ce niveau ait un sens.
2. Le poids de la dépense dans le PIB doit pouvoir être renseigné au niveau de la rubrique de base.

<sup>1</sup> Le terme « Rubrique de Base » a été choisi pour traduire le terme anglais de « Basic Heading ».



### Encadré : Exemple illustratif d'une rubrique de base avec celle du « Pain »

La rubrique de base « pain » regroupe :

- la baguette (poids devant être compris entre 150g et 350 g), le poids type de celle-ci en France étant de 250 g,
- des petits pains vendus à l'unité et fabriqués industriellement d'une part en farine de froment, d'autre part multicéréales,
- du pain blanc pesant entre 250 et 500 grammes,
- le même pain blanc mais cette fois-ci compris entre 550 et 1000 grammes,
- du pain de mie tranché en petit paquet (250-500 grammes),
- du pain de mie tranché en grand paquet (550-1000 grammes),
- du pain complet vendu à l'unité,
- du pain de mie complet tranché emballé industriellement,
- du pain de seigle complet tranché emballé industriellement,
- du pain composé emballé industriellement,
- du pain multi céréales emballé industriellement.

Les rubriques de base sont ainsi les briques élémentaires du processus des PPA, le niveau à partir duquel les dépenses sont définies, les produits sélectionnés, les PPA calculées et transformées en moyennes. Elles sont les éléments constitutifs des comparaisons Eurostat-OCDE. Comme exemple de « rubrique de base », on peut citer le riz ; le pain ; le vin ; la bière ; les vêtements pour homme ; pour femme ; pour enfant ; les meubles de cuisine ; les voitures ; les restaurants ; les livres ; le nettoyage, la réparation et la location de vêtements ; les chaussures ; les services domestiques ; les services postaux ; les journaux...

### Encadré : Exemple illustratif des niveaux d'agrégation

<b>10.00.00.0 PRODUIT INTERIEUR BRUT</b>	
<b>11.00.00.0 DEPENSES DE CONSOMMATION INDIVIDUELLES PAR LES MENAGES</b>	= agrégat principal
<b>11.01 .00.0 PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES</b>	= catégorie de dépenses
<b>11.01 .10.0 PRODUITS ALIMENTAIRES</b>	= groupe de dépenses
<b>11.01.11.0 Pain et céréales [COICOP 01.1.1]*</b>	= classe de dépenses
<b>11.01.11.1 Riz**</b>	= rubrique de base
<b>11.01 .11.2 Autres céréales**</b>	= rubrique de base
<b>11.01 .11.3 Pain**</b>	= rubrique de base
<b>11.01 .11.4 Autres produits de boulangerie **</b>	= rubrique de base
<b>11.01 .11.5 Pâtes alimentaires **</b>	= rubrique de base
<b>11.01.12.0 Viande [COICOP 01.1.2]*</b>	= classe de dépenses
<b>11.01.12.1 Bœuf et veau**</b>	= rubrique de base
<b>11.01 .12.2 Porc**</b>	= rubrique de base

\* Correspondance de classification

\*\* Classification par type de produit

### Comparaison des prix, comparaison du PIB, de la consommation et des autres agrégats

Les PPA permettent de faire le partage prix-volume des différents agrégats.

### Encadré : Taux de change ou PPA

Le ratio entre les PIB de deux pays lorsque les PIB sont évalués aux niveaux de prix nationaux et exprimés en devises nationales est constitué de trois composantes :

$$\text{Ratio PIB} = \text{ratio niveau de prix} * \text{ratio volume} * \text{ratio devise (ou taux de change)} \quad (1)$$

Lors de la conversion du ratio PIB du point (1) en une monnaie commune en utilisant les taux de change - c'est-à-dire en le divisant par le ratio devise - le ratio  $\text{PIB}_{XR}$  obtenu reste constitué de deux composantes :

$$\text{Ratio } \text{PIB}_{XR} = \text{ratio niveau de prix} * \text{ratio volume} \quad (2)$$

Le ratio PIB du point (2) est exprimé dans une monnaie commune, mais reflète à la fois les différences de niveau de prix et de volume entre les deux pays.

La PPA est définie comme un taux de conversion monétaire et un déflateur de prix spatial. Elle est constituée de deux composantes :

$$\text{PPA} = \text{ratio niveau de prix} * \text{ratio devise (ou taux de change)} \quad (3)$$

Lors de la conversion du ratio PIB du point (1) en une monnaie commune en utilisant les taux de change de type « réel » - c'est-à-dire en le divisant par le ratio devise et le ratio niveau de prix - le ratio  $\text{PIB}_{PPA}$  obtenu comporte une seule composante :

$$\text{Ratio } \text{PIB}_{PPA} = \text{ratio volume} \quad (4)$$

Le ratio PIB du point (4) est exprimé dans une monnaie commune, évalué à un niveau de prix uniforme et reflète uniquement les différences de volume entre les deux pays.

Lorsque les PIB de deux pays sont évalués aux niveaux de prix nationaux, mais exprimés dans une monnaie commune, comme c'est par exemple le cas dans la zone euro, le ratio PIB est toujours composé de trois composantes, dont l'une, le ratio devise, est égale à 1 :

$$\text{Ratio PIB} = \text{ratio niveau de prix} * \text{ratio volume} * \text{ratio devise ou } 1$$

De même, le PPA comporte toujours deux composantes :

$$\text{PPA} = \text{ratio niveau de prix} * \text{ratio devise ou } 1$$

Toutefois, si le ratio devise est égal à 1, la PPA est se résume à un déflateur de prix spatial.

Côté prix, l'**indice de niveau des prix, PLI** (Price Level Index = Indice de niveau des prix), permet de mesurer la différence de niveaux de prix entre pays en indiquant, pour un groupe de produits ou un agrégat donné, le nombre d'unités de la monnaie de chaque pays qui permet d'acheter le même volume de biens.

Compte tenu de ce que les PPA font intervenir le niveau de prix et le taux de change, l'indice de niveau de prix est donc obtenu en neutralisant l'effet taux de change du taux PPA :

$$\text{PLI} = \text{PPA} / \text{taux de change}$$

Les niveaux de prix comparés sont ainsi définis comme les rapports des PPA et des taux de change.

Côté volume, les PPA permettent de déflater les agrégats mesurés en monnaie nationale.

**Les agrégats les plus communément comparés** sont :

- Le PIB et le PIB par habitant comme mesure de la « richesse » des pays.
- La consommation effective et la consommation effective par habitant considérées comme des composantes du bien-être des ménages. La consommation effective inclut les dépenses de consommation effectivement à la charge des ménages mais aussi les dépenses dont les ménages bénéficient à titre individuel tout en étant prises en charge par la collectivité (administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages).
- Le revenu national brut (RNB) et le RNB par habitant qui par rapport au PIB reflètent mieux le niveau de vie des seuls résidents du territoire car ils prennent en compte les revenus du travail et de la propriété reçus ou distribués au reste du monde.

## 2. LA COLLECTE DES INFORMATIONS

### Mobilisation des données de la comptabilité nationale

Les données de la comptabilité nationale permettent de mesurer les dépenses en valeur. Ces données font ainsi l'objet d'un questionnaire annuel de la part d'Eurostat, dans lequel doivent être renseignés les poids des dépenses en valeur dans le PIB au niveau de la rubrique de base qui est le niveau d'agrégation le plus fin.

Ensuite, tout le processus des PPA va viser à obtenir des prix pour chacune de ces rubriques de base grâce à des enquêtes *ad hoc* (biens de consommation, biens d'investissement), ou au traitement de bases de données existantes (éducation, santé, énergie, loyers).

### Le recueil des prix à la consommation des ménages

Le recueil des prix des produits consommés par les ménages se fait principalement grâce à un cycle de six enquêtes menées sur trois ans qui porte sur l'ensemble des biens et des services. Font exception les loyers (imputés et réels) qui sont obtenus à partir du traitement des données du compte satellite du logement (du SOeS, pour la France) ainsi que de certains prix de l'énergie domestique qui proviennent directement de la base de données énergie d'Eurostat (alimentée, pour la France, par la sous-direction chargée de ces questions au SOeS).

Les enquêtes des prix de produits de consommation finale PPA sont réalisées au rythme de deux par an. Les produits dont les prix sont enquêtés sont groupés en six catégories :

- Alimentation, boisson, tabac
- Apparence et bien-être de la personne
- Dans la maison et le jardin
- Transports, hôtels et restaurants
- Services
- Santé et meubles

Les prix sont collectés au niveau des produits. Ainsi, pour la rubrique de base « Pain », les produits définis sont la baguette, le petit pain vendu à l'unité, le petit pain multi-céréales, le pain de mie « industriel » tranché et en petit paquet, le pain de mie « industriel » tranché et en grand, le pain complet emballé industriellement, le pain multi-céréales. Chacun de ces produits doit faire l'objet d'en moyenne quinze relevés.

### Le choix des produits à enquêter : comparabilité et représentativité

Le choix des produits dont les prix seront collectés doit répondre à deux critères principaux, la comparabilité et la représentativité qui sont fréquemment antagonistes entre eux et nécessitent donc une coordination et un échange au niveau européen. Le Programme PPA a recours à des méthodes de sélection des produits et de calcul des PPA conçues pour concilier ces deux exigences mais inévitablement, dans de nombreux cas des choix doivent être faits et la comparabilité est alors privilégiée par rapport à la représentativité, la comparaison entre pays étant le but des travaux de PPA.

Concernant la **comparabilité**, les pays doivent évaluer des produits identiques ou, à défaut, équivalents. Les produits sont dits comparables s'ils possèdent des caractéristiques physiques et économiques identiques ou équivalentes – c'est-à-dire s'ils sont techniquement semblables et si les propriétés qui permettent de déterminer leurs prix sont identiques. De ce fait, la différence de prix entre les pays pour un même produit sera due au prix en lui-même et non à une différence de qualité. Si cette exigence n'est pas respectée, les différences de qualité seront prises en compte dans la différence de prix et cela conduira à une sous-estimation ou à une surestimation des niveaux de prix et donc des volumes.

Mais cet objectif premier de comparabilité se double également d'un souhait de **représentativité** : afin que la comparaison ait un sens économique, les produits dont les prix sont collectés doivent être représentatifs, à l'image d'un pays.

Un produit est dit représentatif d'un pays s'il est consommé de manière significative par les ménages de ce pays. La différence de représentativité entre pays peut conduire à fausser la comparaison. Cet effet nommé « Gershenkron » résulte de ce qu'un produit qui est « courant » - i.e. représentatif - dans un pays, tend à avoir un prix plus bas que dans un pays où il est non représentatif puisqu'il va y être vendu en de plus grandes quantités et va se trouver plus facilement.

De ce fait, le niveau de prix d'un pays avec peu de produits représentatifs peut se trouver surestimé tandis qu'en revanche, un pays qui a un grand nombre de produits représentatifs tendra à avoir un niveau de prix sous-estimé.

Les pays ont généralement des produits représentatifs différents et les produits comparables d'un pays à l'autre ne sont pas nécessairement également représentatifs de chacun des pays. L'information sur la représentativité ou non des produits sélectionnés est d'autant plus importante qu'elle sert à pondérer les produits au sein d'une rubrique de base ; à ce niveau en effet, on ne connaît pas le montant effectif de consommation de chaque produit, qui pourrait s'il était connu servir de pondération.

Pour que la comparaison des prix soit la moins biaisée possible entre pays, la proportion de produits représentatifs doit être proche entre les pays. L'idéal est une situation dite d'équitéreprésentativité, à savoir une situation où chaque pays aurait le même nombre de produits représentatifs dans chacune des rubriques de base.

### **Homogénéité des prix entre pays**

La comparabilité passe aussi par une définition précise et commune de ce que doit recouvrir le prix. Cette définition peut être différente selon les champs. Dans le cas des biens de consommation, le prix doit inclure la TVA, exclure les réductions de prix<sup>2</sup> lorsque la durée de la promotion est inférieure à quatre semaines, exclure les frais de transport et de livraison sauf dans les cas où le bien est vendu par un site « pure player » (vente uniquement par internet lorsqu'il n'y a pas de magasin physique).

La définition du prix est différente pour les enquêtes de biens d'équipement où les prix doivent inclure les frais de transport et de livraison, les coûts d'assemblage et d'installation, prendre en compte les remises, les rabais ou les surtaxes et être hors TVA.

### **Nombre de relevés demandés par Eurostat pour les biens de consommation**

Eurostat fixe, pour chaque rubrique de base, une cible minimale de produits pour lesquels doivent être collectés un nombre suffisant de prix afin que l'agrégation faite au niveau européen pour définir les PPA des rubriques élémentaires soit statistiquement fondée. Ce nombre de produits variera d'une rubrique de base à une autre, en fonction de l'hétérogénéité des produits couverts par la rubrique de base et de l'importance de celle-ci.

### **Le recueil des prix des biens d'investissement**

Les prix des biens d'investissement sont recueillis grâce à deux enquêtes, l'une portant sur les prix des biens à la construction et l'autre sur les biens d'équipement et les logiciels. Du fait de leur technicité et de la nécessité d'avoir des bases de prix importantes pour pouvoir y répondre, ces deux enquêtes sont menées par des contractants spécialistes des domaines sur le modèle de ce qui est fait au niveau d'Eurostat.

Le principe est le même que pour les enquêtes PPA sur les prix des biens de consommation : une liste de biens d'investissement comparables à évaluer est déterminée pour l'ensemble des pays qui participent au programme PPA.

---

<sup>2</sup> L'inclusion des remises pourrait être systématique à partir de 2015 mais jusque là, tel n'était pas le cas.

## Un potentiel recours à des PPA de référence

Pour les quelques rubriques de base de biens de consommation et de biens d'investissement qui ne font pas l'objet d'une collecte spécifique, Eurostat a recours à des PPA dites de référence, à savoir des PPA utilisées pour une rubrique de base alors que la collecte et la conception de cette PPA n'était pas prévues pour cette rubrique.

Par exemple, la PPA pour les cantines est calculée à partir des prix obtenus pour une sélection de services de restauration parmi ceux enquêtés lors de la collecte « transport, hôtel, restaurant », la PPA pour la rubrique jeux du hasard va être obtenue à partir de la PPA pour la dépense de consommation finale des ménages sur le marché national sur l'ensemble des produits consommés (à l'exclusion toutefois de toutes les rubriques de base relevant de la santé et de l'éducation) ou encore la PPA pour « autres viandes et abats » à partir des PPA obtenues pour « viande de bœuf et veau », « porc », « agneau, mouton et chèvre » et « volailles ».

De la même manière, dans le cas des biens d'investissement, la PPA des rubriques de base « Bateaux, navires, navires à vapeur, remorqueurs, plate-forme flottante, gréements » ainsi que « Locomotives et matériel roulant » est celle calculée globalement au niveau des biens d'équipement.

## Le recueil des prix pour la dépense de consommation finale des administrations publiques

Pour la dépense de consommation finale des APU, l'évaluation des prix, quasi-prix ou coûts des produits est réalisée grâce à des sources déjà existantes, la plupart administratives.

- Dans les hôpitaux, les PPA sont des « quasi-prix » qui correspondent aux coûts du traitement des pathologies-types définies par l'OCDE (appendicite, intervention sur une hernie) renseignés au niveau français grâce aux données que recueille l'ATIH (Agence technique de l'information sur l'hospitalisation) dans le cadre de la TAA (tarification à l'activité) pour le compte du ministère de la santé et de la Sécurité sociale.
- Pour l'éducation, les PPA reviennent à un « coût » par étudiant ajusté du niveau de formation qui est calculé par Eurostat à partir des données de l'UOE (Unesco-OCDE-Eurostat) et ajusté d'un facteur qualité établi avec l'enquête PISA (*Program for International Student Assessment*) de l'OCDE.
- Pour les autres dépenses de consommation des administrations, des PPA de référence sont calculées à partir des salaires de quarante-six « emplois-types » (armée, police, douane, impôts et trésor, statistique...) renseignés au niveau français grâce aux données SIASP (système d'information sur les agents des services publics) de l'INSEE.

## PPA de référence pour la dépense de consommation finale des ISBLSM, les variations de stock, les acquisitions nettes de cessions d'objets de valeur et du solde des échanges de biens et services

Concernant les autres composantes du PIB dans l'approche demande, les PPA sont des PPA de référence établies à partir d'éléments existants et cohérents avec les agrégats. Ainsi :

- le prix de la consommation finale des ISBLSM (Institutions sans but lucratif au service des ménages) est repris de celui de la consommation des ménages ;
- les soldes des échanges extérieurs et les acquisitions nettes de cessions d'objets de valeur ont comme parité de référence le taux de change entre les différentes monnaies ;
- enfin, la parité de référence pour les variations de stocks est inférée à partir des PPA pour les postes où il y a des stocks à savoir la FBCF en biens d'équipement et la consommation finale en biens de consommation.

### 3. LE CALCUL DES PPA

Dans le cas des PPA, deux critères essentiels structurent le choix du type d'indice (cf. annexe 2) :

- la limitation du biais lié à la différence de structure économique entre pays ;
- la nécessaire transitivité afin que l'indice ne dépende pas du chemin de comparaison qui mène d'une zone géographique à une autre.

#### **Indice de Fisher et limitation de l'effet « Gerschenkron »**

Limiter les biais liés aux différences de structures économiques des pays revient à réduire l'effet « Gerschenkron » qui résulte de ce qu'un produit qui est « courant » - i.e. représentatif - dans un pays, tend à avoir un prix plus bas que dans un pays où il est non représentatif puisqu'il va y être vendu en de plus grandes quantités et va se trouver plus facilement que dans un pays où il est un produit rare. L'effet Gerschenkron peut se traduire par une surévaluation ou sous-évaluation des prix du fait de la différence de représentativité des produits entre pays.

Sur le plan méthodologique, l'effet Gerschenkron est particulièrement important dans les méthodes de calcul des indices qui agrègent les données en utilisant pour référence une unique structure de prix ou une unique structure de volume. Plus les pays diffèrent dans leur structure et plus le biais associé à de telles méthodes est important. Tel est le cas lorsqu'il y a une différence de développement économique entre les pays comparés car les consommateurs d'un pays pauvre ne se tourneront pas vers les mêmes biens que les consommateurs des pays riches pour satisfaire des besoins similaires.

De ce point de vue, le calcul de la PPA entre deux pays se fonde sur la moyenne géométrique des rapports de prix des produits élémentaires pondérés par la structure de consommation du premier pays dans le cas d'un indice de Laspeyres, et pondérés par la structure de consommation du second pays dans le cas d'un indice de Paasche. Aucune de ces méthodes n'est donc de nature à limiter l'effet Gerschenkron puisque chacune privilégie la structure de consommation de l'un ou l'autre des pays considérés. On a donc recours à un indice de Fischer qui, étant la moyenne géométrique des indices de Laspeyres et Paasche, permet de réduire au maximum l'effet Gerschenkron.

Mais le Fisher a le défaut de ne pas être transitif : le calcul indirect du Fisher ne donne pas le même résultat que le Fisher direct. Or, dans le cas d'indices spatiaux pour lesquels, à la différence des indices de prix qui par nature sont chronologiques, de multiples chemins peuvent être utilisés dans la comparaison de deux pays, il est souhaitable que les différentes combinaisons des indices indirects produisent le même résultat et soient égales à l'indice direct.

#### **Méthode EKS pour obtenir la transitivité de l'indice**

Les méthodes qui permettent d'avoir des indices transitifs avec un écart minimum par rapport au Fisher sont au nombre de deux : EKS (Elteto-Koves-Szulc) et GK (Geary-Khamis).

De façon schématique, le principe de la méthode EKS est de valoriser dans chaque pays un panier représentatif commun à tous les pays entrant dans la comparaison ; la méthode GK repose symétriquement sur la valorisation des paniers spécifiques à chaque pays par un système de prix médian.

La difficulté réside dans la construction du panier commun ou du système de prix médian.

Le défaut de la méthode EKS est la non-additivité ce qui fait que la somme des agrégats PPA n'est pas égale à l'agrégat PPA de la somme. En revanche la méthode EKS limite l'effet Gerschenkron, au contraire de la méthode GK qui produit des PPA additives mais non corrigées de l'effet Gerschenkron.

Le choix de la méthode a fait l'objet de débats techniques (cf. annexe 2) et la méthode utilisée pour le PCE (Programme de Comparaison Européen) est la méthode EKS.

## **Le calcul des indices**

Le calcul des prix PPA repose sur des agrégations successives et ascendantes à partir des rubriques de base jusqu'à obtenir une PPA au niveau du PIB (cf. annexe 2). De manière synthétique, le calcul des PPA se fait en deux étapes :

1. La première se situe au niveau de la rubrique de base ; les parités de prix sont calculées grâce à la méthode EKS. Faute de disposer de données relatives à la dépense en chaque produit constituant la rubrique de base, l'OCDE et Eurostat affectent de manière arbitraire pour chaque pays un poids de 1 pour les PPA des produits représentatifs et de 0 pour ceux qui ne le sont pas, ce qui revient à une « quasi-pondération ».
2. La deuxième étape se situe aux niveaux agrégés en appliquant également la méthode EKS. Il va s'agir de calculs de moyennes pondérées par les poids de la dépense dans le PIB des indices PPA calculés au niveau inférieur. Ce calcul commence à partir du niveau de la rubrique de base (par exemple la consommations en aliments, en meubles...). Seront ainsi successivement obtenus des parités de pouvoir d'achat au niveau des différents champs de la consommation ou de la FBCF puis au niveau des agrégats de la comptabilité nationale, ce jusqu'à obtenir une parité de pouvoir d'achat au niveau du PIB. À chaque étape de l'agrégation, les pondérations utilisées pour agréger les parités sont les dépenses par rubriques de base dans le PIB.

## **4. UTILISATIONS RECOMMANDÉES DES PPA ET CELLES À ÉVITER**

### **Les PPA permettent :**

- les comparaisons spatiales du PIB en volume (taille des économies), du PIB par habitant (niveau de vie), du PIB par heure travaillée (productivité) ;
- les comparaisons spatiales des niveaux de prix comparés ;
- de grouper les pays dont les indices de volume du PIB par habitant et/ou leurs niveaux de prix comparés du PIB sont proches.

### **Les PPA doivent en revanche être utilisées avec grande prudence pour :**

- déflater d'autres agrégats que ceux pour lesquels elles ont été calculées. Les PPA ont été calculées pour le PIB et des composantes de dépenses et non pas, par exemple pour des revenus de ménages (les PPA sont toutefois fréquemment mobilisées pour comparer les RNB par habitant bien que l'évaluation du RNB mobilise les flux transfrontaliers de revenus du travail ou de la propriété) ;
- mener des comparaisons spatiales sur des données économiques qui ne sont pas celles pour lesquelles les PPA ont été précisément calculées ;
- pour la comparaison dans le temps, par exemple pour l'analyse de la convergence des prix dans le temps : d'une part parce que la comparaison PPA repose sur une structure de produits qui change d'enquêtes en enquêtes et d'autre part parce que les évaluations PPA le sont à partir d'une structure de prix et de produits qui est celle permettant de comparer les pays entre eux, et non de rendre compte aussi bien que le fait la comptabilité nationale de la structure économique de chacun des pays (cf. annexe 3 « PPA courantes et PPA constantes »).

### **Enfin, l'utilisation des PPA est déconseillée :**

- comme mesure précise et donc pour établir un classement précis des pays ;
- pour calculer les taux de croissance nationaux. Les évaluations de prix au sens PPA sont calculées à partir d'une structure de prix et de produits qui est celle permettant de comparer les pays entre eux mais qui reflète moins bien l'économie nationale que ce qui est produit au niveau national par la comptabilité nationale ;

- comme mesure des comparaisons de production et de productivité par industrie ; les prix des biens à la consommation ne peuvent pas être considérés comme pertinents pour évaluer les prix à la production, ces derniers exigeant un autre type de recueil et de traitement des données ;
- pour comparer les niveaux de prix à de faibles niveaux d'agrégation. Le calcul des PPA pour un poste n'a de sens qu'à partir du niveau des rubriques de base et, même à ce niveau, une grande prudence est nécessaire car certaines des rubriques de base peuvent se révéler relativement artificielles ;
- comme taux de change à l'équilibre et donc comme potentiel indicateur de la sous-évaluation ou surévaluation des monnaies. La définition du taux de change d'équilibre dérive de la loi du prix unique et stipule que le prix d'un bien échangeable doit être le même quelle que soit la monnaie dans lequel il s'exprime. Le calcul des PPA porte sur l'ensemble des biens et services ce qui inclut les services non échangeables ainsi que la consommation des administrations publiques qu'un taux de change dit d'équilibre ne peut intégrer dans sa détermination ;
- pour les comparaisons de coût de la vie.



**Tableau**  
**Classement par grand groupe des résultats pour les pays de l'OCDE réalisé à partir du**  
**Programme de Comparaison Internationale 2011**

<b>Indices du PIB réel par habitant (OCDE = 100)</b>	
Groupe (110 et supérieur)	Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Suède et États-Unis
Groupe (90 - 109)	Finlande, France, Islande, Italie, Japon, Pays-Bas et Royaume-Uni
Groupe (50 – 89)	Chili, Croatie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Chypre, République tchèque, Grèce, Hongrie, Corée, Israël, Malte, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République slovaque, Slovénie, Espagne, Fédération de Russie
Groupe à revenus faibles (moins de 50)	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ARYM <sup>3</sup> , Mexique, Roumanie, Serbie, Turquie
<b>Niveaux de prix comparés (OCDE = 100)</b>	
Groupe 110 et supérieur	Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suède et Suisse
Groupe à niveau de prix 90 – 109	Allemagne, Grèce, Islande, Israël, Italie, Irlande, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis
Groupe à niveau de prix 50 – 89)	Chili, Croatie, République tchèque, Chypre, Corée, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Mexique, Pologne, Portugal, République slovaque, Roumanie, Slovénie, Turquie, Fédération de Russie
Groupe à niveau de prix moins de 50	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ARYM, Montenegro, Serbie
<b>Indice de consommation effective par habitant</b>	
Groupe de consommation effective (110 et supérieur)	Allemagne, Luxembourg, Norvège, Suisse et États-Unis
Groupe de consommation effective (90 - 109)	Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni
Groupe de consommation effective (50 – 89)	Chili, Croatie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Chypre, République tchèque, Grèce, Hongrie, Corée, Israël, Malte, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République slovaque, Slovénie, Espagne, Turquie, Fédération de Russie
Groupe de consommation effective (moins de 50)	Bulgarie, Roumanie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, ARYM, Mexique, Serbie

<sup>3</sup> Ancienne république yougoslave de Macédoine

## ANNEXE 1 - HISTOIRE DES PPA

Les comparaisons internationales sur les prix et les volumes du PIB trouvent leurs origines dans les comparaisons expérimentales effectuées dans les années 50 par l'Organisation pour la Coopération Économique Européenne (OCEE) qui portaient sur un nombre restreint de pays (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni et États-Unis).

### **1968 : début du PCI (Projet de Comparaison Internationale)**

À la fin des années 60, les travaux autour des PPA se poursuivent dans le cadre du Projet de Comparaison International (PCI) animé par la Division des Statistiques des Nations Unies (DSNU) et l'université de Pennsylvanie, avec comme principaux contributeurs financiers la Fondation Ford et la Banque mondiale. Les trois premières phases de travaux du PCI sont expérimentales. Elles aboutissent en 1970, 1973 et 1975 avec à chaque fois un nombre croissant de pays participants (10 au départ puis 16 en 1973, 34 en 1975).

### **1975 : régionalisation du PCI et naissance du PCE (Programme de Comparaison Européen)**

L'augmentation du nombre de pays à comparer conduit en 1975 à la régionalisation du PCI. Cette régionalisation vise ainsi à faciliter la coordination des différents pays et à mieux prendre en compte l'hétérogénéité entre pays : la comparaison des prix repose sur une certaine homogénéité entre pays que l'organisation en zone permet de mieux assurer.

Ainsi et depuis 1975, les pays européens participent au programme PPA dans le cadre du PCE organisé et coordonné par Eurostat. Le PCE est placé sous l'égide de la DSNU qui vérifie que les comparaisons régionales sont compatibles dans un système de comparaison global. La liste des articles dont les prix sont relevés peut ainsi varier fortement d'un bloc régional à un autre, mais en revanche les règles méthodologiques de base et le système de classification du PCI restent identiques.

### **À la fin des années 90, certaines lacunes du PCI sont pointées par la DSNU :**

- un manque de coordination à tous les niveaux (central, régional et national),
- une documentation insatisfaisante,
- une insuffisante prise en compte des spécificités des différents pays,
- le manque d'uniformité dans l'exécution,
- le manque de fiabilité car les pays suivaient de manière hétérogène les directives et les normes,
- le manque de responsabilisation des pays dans les étapes de correction et de calcul de l'exercice.

La gouvernance du PCI a donc été revue, dans la première partie des années 2000, par la Banque mondiale (*de facto* coordinatrice globale du PCI depuis 1993, avec la collaboration d'autres agences) : elle améliore la coordination, produit une documentation plus précise des procédures et des normes, vise une meilleure synergie avec les données existantes, notamment par une plus grande utilisation des données produites par les instituts nationaux de statistiques (INS) en matière de prix ou de comptabilité nationale.

## **Le Programme de Comparaison Européen**

Le premier PCE a eu lieu en 1975 dans le cadre de la régionalisation du PCI pour le calcul des PPA au niveau européen. Coordonné par Eurostat, le PCE portait alors sur les neufs pays de l'UE. Jusqu'en 1996, l'Autriche était le pays de référence car le mieux à même de faire le lien entre les différents pays européens et le schilling autrichien était l'unité de compte. Depuis 1996, les comparaisons sont présentées avec l'Union européenne comme pays de référence et l'Euro est l'unité de compte.

Au départ et jusqu'en 1990, Eurostat effectuait les comparaisons tous les cinq ans soit en 1980, 1985 et 1990. Depuis 1990, Eurostat a adopté « la méthode de l'année de référence mobile » et les comparaisons sont de ce fait annuelles<sup>4</sup>.

Le nombre de pays couverts par Eurostat et l'OCDE est passé de 14 en 1991 à 38 pays en 2014 (dont les 28 pays de l'UE) du fait des inclusions successives des pays candidats à l'adhésion. L'augmentation du nombre allant de pair avec une plus grande hétérogénéité des pays, Eurostat a mené des « réformes du PCE » qui ont abouti à une répartition des pays en trois zones en 1996 puis en quatre zones à partir de 2004. Ces zones visaient à constituer des groupes de pays « homogènes », la création de listes des produits représentatifs se faisant au niveau de ces zones, sous la coordination pour chacune d'entre elles d'un leader de groupe. En 2013, Eurostat a décidé d'en revenir à un unique organisme coordinateur des enquêtes de consommation pour tous les pays européens dans un contexte de plus grande homogénéité entre pays.

Le programme d'Eurostat prend place dans celui de l'OCDE qui couvre également des pays non européens. Depuis 1990, l'ensemble des pays membres de l'OCDE font partie de ce programme avec des résultats qui prennent l'OCDE comme pays de référence et le Dollar OCDE<sup>5</sup> comme unité de compte.

### **Débats sur les méthodes et adoption du principe de fixité des résultats**

Des débats importants ont constamment animé les discussions à propos des PPA, que ce soit sur les méthodes de calcul (méthode GK, Gerardi ou EKS, cf. annexe 3), sur le coût du programme au regard des résultats (rapport Castles de 1998), sur l'unicité des résultats officiels pour les états membres de l'UE (débat sur la fixité).

Le débat sur la fixité des résultats provient du fait que les mesures relatives entre les pays (et donc le classement entre pays) peuvent changer en fonction de la composition des groupes de pays qui participent à la comparaison. Les mesures relatives entre pays de l'UE établies dans le cadre du PCE ne vont pas être les mêmes que celles établies entre ces mêmes pays de l'UE dès lors qu'elles s'inscrivent dans un cadre élargi à d'autres pays, comme c'est le cas pour la comparaison des pays membres de l'OCDE. Le plus souvent, les modifications ne sont pas de grande ampleur mais elles peuvent modifier les classements, les écarts et de ce fait apporter une certaine confusion dans l'analyse des résultats.

Pour pallier ce problème, Eurostat et l'OCDE ont adopté en 1980 la « convention sur la fixité » avec l'article 4 du règlement PPA qui pose que « lorsque les résultats sont d'abord calculés pour un groupe de pays et par la suite pour un groupe plus élargi, les PPA relatives au groupe d'origine doivent néanmoins être retenues ». Le principe de fixité appliqué dès que les pays sont inclus dans une comparaison plus large avec d'autres régions permet de s'assurer que les mesures de prix et de volumes relatifs entre les états membres de l'UE établies par Eurostat demeurent inchangées quand les états membres de l'UE sont intégrés aux comparaisons menées par l'OCDE ou à toute autre comparaison qui englobe un nombre plus grand de pays.

---

<sup>4</sup> Les comparaisons faites dans le cadre du PCE sont annuelles à la différence du PCI dont les résultats sont triennaux.

<sup>5</sup> Le Dollar OCDE est la "moyenne" des devises de tous les pays membres de l'organisation.

## ANNEXE 2 - LE CALCUL DES PPA

**Le calcul et l'agrégation des PPA sont structurés autour de deux étapes :**

- 1 - le calcul des PPA au niveau de la « rubrique de base » (Basic Heading).
- 2 - l'obtention des PPA pour les différents postes grâce à l'agrégation successive des PPA « rubriques de base » pondérées par le poids des dépenses dans le PIB.

Dans le cadre du PCE, la méthode Èltetö-Köves-Szulc (EKS) est utilisée pour ces deux étapes, depuis 1980 pour la « rubrique de base », depuis 1990 pour l'agrégation jusqu'au PIB.

Le choix de la méthode a fait l'objet de recherches et de longues controverses.

Ainsi avant 1990, si, au niveau de la rubrique de base, les calculs d'Eurostat et de l'OCDE suivaient la méthode EKS, il n'en était pas de même pour l'agrégation. Celle-ci était faite selon la méthode GK (Geary-Khamis) -à l'exception de l'année 1975 où l'agrégation a été faite selon la méthode Gerardi. L'utilisation de la méthode GK permettait en effet d'être cohérent avec le Programme de Comparaison International (PCI). Celui-ci reposait au niveau de la rubrique de base sur la méthode de régression économétrique appelée « Country-Product-Dummy »(CPD) mais utilisait la méthode -GK- pour l'agrégation.

Schématiquement, la méthode EKS repose sur la valorisation dans chaque pays d'un panier représentatif commun à tous les pays entrant dans la comparaison. La méthode EKS ne reposant pas sur une structure de prix ou de volume de référence (elle est fondée sur des indices de Fisher), elle permet de réduire l'effet Gerschenkron<sup>6</sup>. Par rapport aux indices de Fisher, elle permet de produire des indices PPA transitifs. En revanche, les indices PPA calculés avec la méthode EKS ne sont pas additifs et le volume déflaté des PPA au niveau du PIB ne sera de ce fait pas égal à la somme des composantes du PIB déflatées par leurs PPA.

La méthode GK, quant à elle, repose sur la valorisation de paniers spécifiques à chaque pays par un système de prix médian. La méthode GK, si elle a l'avantage de produire des grandeurs calculées en parité de pouvoir d'achat additives Elle ne prend en revanche pas en compte l'effet Gerschenkron.

Depuis 1990, le PCE utilise la méthode Èltetö-Köves-Szulc (EKS) à tous les stades du calcul tandis que l'OCDE publie également selon la méthode GK afin de satisfaire les différents besoins des utilisateurs. L'OCDE met toutefois la méthode EKS en avant par rapport à la méthode GK.

Les étapes du calcul des PPA par la méthode EKS sont expliquées ci-après.

### **1<sup>ère</sup> ÉTAPE : LE CALCUL DES PPA AU NIVEAU DE LA « RUBRIQUE DE BASE »**

Dans un premier temps, le calcul se fait au niveau de la « rubrique de base » (le Basic Heading, BH). Les prix ont été recueillis pour des « articles », à des niveaux plus fins, mais la rubrique de base est le niveau d'agrégation le plus fin qui permette aux données comparées de rester représentatives.

Dans les calculs faits à cette étape, les poids des articles formant le BH sera de ce fait un quasi-poids, calculé par Eurostat et l'OCDE en se fondant sur les indications de représentativité / non représentativité fournies par les pays.

Eurostat / OCDE va affecter le poids de 1 aux articles considérés comme représentatifs dans un pays et un poids de 0 à ceux qui ne le sont pas<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> À savoir qu'un produit qui est représentatif dans un pays tend à avoir un prix plus bas que dans un pays où il est non représentatif parce qu'il est vendu en de plus grandes quantités, qu'il se trouve plus facilement, qu'il n'est pas un produit rare.

<sup>7</sup> Cette étape comprend une certaine part d'arbitraire et de subjectivité : il est, en effet, nécessaire de disposer pour chaque pays de prix pour un certain nombre de produits représentatifs et non représentatifs. Cette exigence est parfois difficile à remplir ; elle oblige dans certains cas à déclarer des produits non représentatifs alors qu'ils semblent seulement l'être moins que d'autres et vis versa.

## Pour la rubrique de base, l'indice PPA est un indice de Fisher

Le calcul de la PPA entre deux pays pour une rubrique de base repose sur le calcul de deux indices différents :

- un indice de type Laspeyres,  $L_{AB}$ , qui est la moyenne géométrique des prix correspondant aux articles représentatifs dans le premier pays ;
- un indice de Paasche,  $P_{AB}$ , qui est la moyenne géométrique des prix correspondant aux articles représentatifs dans le pays partenaire.

Afin de concilier ces deux différences de représentativité, l'indice de PPA pour la rubrique de base sera une moyenne géométrique de ces deux indices et donc dans le cas présent **un indice de Fisher** ( $F_{AB}$ ) à savoir la moyenne géométrique du Laspeyres et Paasche.

Plus précisément, si  $R_A$  et  $R_B$  représentent l'ensemble des articles représentatifs pour respectivement les pays  $A$  et  $B$  ;  $p_{iB}$  est le prix, dans le pays  $B$ , de l'article  $i$  qui appartient à la rubrique de base pour laquelle est calculé l'indice.

$$L_{AB} = \prod_{i \in R_A} \left[ \frac{p_{iB}}{p_{iA}} \right]^{\frac{1}{n_A}}$$

$$P_{AB} = \prod_{i \in R_B} \left[ \frac{p_{iB}}{p_{iA}} \right]^{\frac{1}{n_B}}$$

$$F_{AB} = \sqrt{L_{AB} P_{AB}}$$

$L_{AB}$  et  $P_{AB}$  sont pondérés de manière identique dans le calcul de  $F_{AB}$ .

De ce fait, une pondération identique est affectée à la moyenne des rapports de prix pour les articles représentatifs de chaque pays, quel que soit le nombre de ratios de prix (ou d'articles) sur lequel chaque moyenne se fonde.

Bien qu'il n'existe aucune pondération explicite dans le calcul, il existe des pondérations implicites. En effet, si le nombre d'articles représentatifs du pays  $A$  est supérieur au nombre d'articles représentatifs du pays  $B$ , chaque rapport de prix pour un article représentatif pour le pays  $A$  aura une pondération proportionnellement inférieure dans l'indice de Fisher  $F_{AB}$  à celle des rapports de prix des articles représentatifs du pays  $B$ . En conséquence, afin d'éviter que les PPA de type Fisher pour la rubrique de base soient dominées par les rapports de prix du pays avec le plus grand nombre d'articles représentatifs, il est souhaitable que les pays aient une proportion équivalente d'articles représentatifs.

Dans le cadre des PPA, le Fisher, s'il permet de bien traiter l'effet Gerschenkron, a en revanche le défaut de ne pas être un indice transitif.

## Méthode EKS et transitivité des indices de PPA

Les indices PPA de Fisher ne sont pas transitifs - le calcul indirect des PPA ne donne pas le même résultat que le Fisher direct. La méthode EKS (Ëltetö-Köves-Szulc) vise à assurer la transitivité des indices et, donc, la cohérence mutuelle des résultats tout en s'écartant au minimum de l'approche Fischer afin de ne pas réintroduire des effets Gerschenkron.

La méthode EKS passe par la définition d'indices de Fisher indirects. S'il y a trois pays,  $A$ ,  $B$  et  $C$ , on note les deux indices de Fisher directs  $F_{AC}$  et  $F_{BC}$ , l'indice de Fisher indirect entre  $A$  et  $B$  via  $C$ , noté  ${}_C F_{AB}$ , est défini comme :

$${}_C F_{AB} = F_{AC} / F_{BC}$$

L'indice EKS entre deux pays est la moyenne géométrique de l'ensemble des indices de Fisher - directs ou indirects- pour ce couple de pays.

La formule est la suivante s'il n'y a qu'un pays partenaire (noté C) :

$$EKS_{AB} = \left\{ F_{AB}^2 \times \frac{F_{AC}}{F_{BC}} \right\}^{\frac{1}{3}} = \left\{ F_{AB}^2 \times_c F_{AB} \right\}^{\frac{1}{3}}$$

l'indice EKS à 3 pays est bien transitif, on vérifie aisément que  $EKS_{AB} = EKS_{AC} / EKS_{BC}$ .

Généralisé à un plus grand nombre de pays, s'il y a  $N$  pays (dont la paire A-B) l'indice EKS est alors :

$$EKS_{jk} = \left\{ F_{jk}^2 \cdot \prod_{l \neq j,k}^N \frac{F_{jl}}{F_{kl}} \right\}^{\frac{1}{N}} = \left\{ F_{jk}^2 \cdot \prod_{l \neq j,k}^N F_{jk} \right\}^{\frac{1}{N}}$$

$$EKS_{jj} = 1; j, k, l \in N$$

L'indice ainsi calculé par la méthode EKS est transitif tout en minimisant l'écart avec l'indice Fisher des PPA soit la valeur  $\sum_{j \in N} \sum_{k \in N} (\log EKS_{jk} - \log F_{jk})^2$ .

### Une version modifiée de l'approche de type Fisher pour contrôler les résultats : la méthode EKS-S<sup>8</sup>

La méthode EKS présentée précédemment ne permet pas de corriger la distorsion de la PPA de type Fisher qui résulte d'une différence de représentativité entre deux pays (i.e. lorsque le nombre d'articles représentatifs d'une rubrique de base n'est pas le même selon les pays). En effet, les prix des articles non représentatifs sont généralement plus élevés que ceux des articles représentatifs du fait d'une plus grande rareté ce qui conduit à un risque de surestimation des prix pour le pays ayant la plus faible proportion d'articles représentatifs et au contraire un risque de sous-estimation pour le pays qui a la plus forte proportion d'articles représentatifs. La méthode EKS-S a été conçue afin de corriger cette distorsion.

La méthode EKS-S repose sur le principe qu'une PPA binaire de type Fisher,  $F_{AB}$ , peut être considérée comme une moyenne géométrique de trois et non de deux PPA, à savoir celles reposant sur :

- les articles représentatifs dans les deux pays ;
- les articles représentatifs dans le pays A mais pas dans le pays B ;
- les articles représentatifs dans le pays B mais pas dans le pays A.

#### La procédure de la méthode EKS-S revient à :

- répartir les articles et leurs PPA dans les trois ensembles mutuellement exclusifs définis ci-dessus ;
- comptabiliser deux fois chaque rapport de prix dans le premier ensemble car les PPA entre les articles représentatifs dans les deux pays ne sont pas biaisées et sont probablement plus fiables ;
- ajuster les pondérations totales pour les deuxième et troisième ensembles afin de les égaliser tout en ne modifiant pas leur pondération combinée ;
- considérer une moyenne géométrique pondérée des PPA pour chacun des trois ensembles en utilisant les pondérations ajustées.

<sup>8</sup> Eurostat-OECD Methodological manual on purchasing power parities, Édition 2005, page 130 et suivantes.  
Eurostat-OECD Methodological manual on purchasing power parities, Édition 2012, page 248 et suivantes.

D'un point de vue théorique, la méthode EKS-S semble être marginalement supérieure à la méthode EKS standard mais elle peut conduire à une moyenne erratique lorsqu'il y a très peu d'articles dans l'une des catégories. De ce fait, il faut être particulièrement attentif au nombre absolu d'articles dont le prix a été fixé pour la rubrique de base.

La méthode à utiliser et le moment auquel il convient de l'utiliser sont déterminés au cas par cas.

L'impossibilité de spécifier les circonstances dans lesquelles chaque méthode devrait être utilisée constitue un désavantage et cette raison explique que la méthode EKS est généralisée à l'ensemble des calculs.

## 2<sup>ème</sup> ÉTAPE : AGRÉGATION DES RUBRIQUES DE BASE

La méthode d'agrégation des rubriques de base - jusqu'au niveau du PIB- est similaire à celle présentée précédemment pour l'agrégation au niveau de la rubrique de base, exception faite des poids - dépenses dans le PIB<sup>9</sup> - qui interviennent à ce stade :

- 1 - un indice de Laspeyres est calculé pour chaque paire de pays ;
- 2 - puis un indice de Paasche ;
- 3 - à partir de ces deux indices, le Fisher -moyenne géométrique du Laspeyres et du Paasche-est calculé ;
- 4 - la non-transitivité du Fisher est corrigée par la procédure EKS.

Parce qu'ils font intervenir des poids, les indices de Laspeyres et Paasche ne sont plus de simples moyennes géométriques comme c'est le cas pour l'agrégation de la rubrique de base : le Laspeyres devient une moyenne arithmétique, le Paasche une moyenne harmonique.

**L'indice de Laspeyres** des prix du pays  $j$  par rapport à ceux de son partenaire  $h$  pour la rubrique de base  $i$  s'écrit :

$$L(j/h) = \sum_{i=1}^k \left( \frac{PPP_{ij}}{PPP_{ih}} \right) * w_{ih} / \sum_{i=1}^k w_{ih}$$

où la pondération de la rubrique de base  $w_{ih} / \sum_{i=1}^k w_{ih}$  représente la dépense de la rubrique de base  $i$  pour le pays  $h$ , le PIB étant décomposé en  $k$  rubriques de base.

**L'indice de Paasche** est une moyenne harmonique fondée sur le poids de la rubrique de base du pays  $j$ .

$$P(j/h) = \sum_{i=1}^k w_{ij} / \sum_{i=1}^k w_{ij} / \left( \frac{PPP_{ij}}{PPP_{ih}} \right)$$

Ainsi le poids  $w_{ij} / \sum_{i=1}^k w_{ij}$  représente la dépense de la rubrique de base  $i$  pour le pays partenaire  $j$ .

**L'indice de Fisher**, moyenne géométrique du Laspeyres et du Paasche, s'écrit donc :

$$F(j/h) = [(L(j/h) * P(j/h))]^{1/2}$$

<sup>9</sup> Annuellement fournies par les Instituts de Statistiques Nationaux grâce aux données des Comptes nationaux.

## L'agrégation EKS

L'indice EKS va être calculé pour tous les indices de Fisher des couples de pays.  
Entre les pays  $h$  et  $j$ , l'EKS sera :

$${}_hEKS_j = \left( \prod_{l=1}^K {}_hF_l / {}_jF_l \right)^{1/K}, \quad \forall h, j$$

avec  $l$  le pays « flottant »,  ${}_hF_l$  le Fisher entre les pays  $h$  et  $l$ ,  ${}_jF_l$  celui entre les pays  $j$  et  $l$ ,  $K$  représente le nombre de pays participants.

### Les indices PPA EKS ainsi déterminés :

- ne varient pas en fonction du pays qui est pris comme pays de base ;
- sont transitifs ;
- pour un pays donné présentent une différence minimale d'avec l'indice de Fisher ;
- ne présentent pas d'effet Gerschenkron.



### **ANNEXE 3 - PPA COURANTES ET PPA CONSTANTES**

Le but des PPA est la comparaison spatiale entre pays mais pas la comparaison temporelle. De ce fait, les biens et les services dont les prix sont relevés sont choisis de manière à être comparables d'un pays à l'autre et les plus représentatifs de la consommation des différents pays. En sus de ces contraintes de comparabilité et de représentativité - deux objectifs déjà difficiles à atteindre simultanément - on ne s'oblige pas à suivre les mêmes produits d'une vague d'enquêtes à l'autre. En ajoutant cette troisième contrainte, on risquerait en effet de retenir des produits qui ne seraient plus comparables ou plus représentatifs. Les produits dont les prix sont collectés varient ainsi d'une vague d'enquête à l'autre, de nouveaux produits peuvent être intégrés alors que d'autres, démodés, seront supprimés.

En conséquence, les PPA ne permettent pas d'analyser l'évolution des prix d'un pays donné (il est plus pertinent, pour cela, de considérer les données de la comptabilité nationale) et ne doivent être utilisées qu'avec une extrême prudence pour analyser la convergence des prix dans le temps entre différents pays.

#### **Utilité des PPA en termes de comparaison temporelle**

Le cycle le plus régulier des calculs des PPA est celui d'Eurostat qui est annuel. Eurostat calcule uniquement des PPA courantes sur trois années (flottantes), une durée pendant laquelle le cadre de comparaison resterait stable : les structures des prix, des produits, des parts dans la consommation sont relativement stables sur trois ans.

Mais cet horizon est trop court pour les analyses longues. Or, maints utilisateurs, des chercheurs par exemple, souhaitent utiliser les PPA notamment pour comparer les évolutions du PIB en volume entre pays, car les PPA s'inscrivent dans un référentiel international commun aux pays, avec une richesse des données, une homogénéité des concepts et des méthodes d'évaluations communes.

À cette fin, la notion de PPA constante a été développée par l'OCDE et la Banque mondiale à la différence d'Eurostat qui jusqu'en 2014 y était très réticente.

#### **Les PPA constantes**

L'OCDE et de la Banque mondiale ont développé la notion de PPA constantes, celles-ci permettant les comparaisons sur temps long. Les PPA constantes reviennent à choisir une année « de base » pour laquelle les PPA sont fixes (actuellement l'année est 2005), puis à appliquer à cette structure l'évolution des prix telle que mesurée par les IPCH (indices de prix à la consommation) pour les autres années de la période étudiée ce qui permet d'établir une série chronologique des PPA. Cependant, la structure étant figée dans le temps (la structure des PPA est celle de l'année de base, 2005) toutes les évolutions structurelles en termes de nouveaux produits ne sont pas intégrées à l'analyse. De ce fait, le biais dans les évolutions risque de s'accroître à mesure qu'on s'éloigne de l'année de base.

Les PPA constantes ont cependant l'avantage de rendre disponible une information synthétisée qui permet une comparaison entre pays sur longue période. Cependant, cette comparaison reste tributaire d'une structure qui est celle de l'année de base.



## CHAPITRE 2 : DÉCOMPOSITION DU PIB EN RUBRIQUES DE BASE PPA

*Le calcul du PIB en PPA repose sur l'approche demande du PIB et vise donc à mesurer en PPA ses composantes : les dépenses de consommation des ménages, des Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM) et des administrations publiques, la formation brute de capital fixe, les variations de stock, les acquisitions moins cessions d'objet de valeur, et enfin le solde des échanges extérieurs.*

*Chaque agrégat est décomposé en un nombre donné de rubriques de base (au total, 206 cf. annexe 4). Chaque pays doit fournir annuellement les poids de ces rubriques dans le PIB, afin de permettre l'agrégation des parités de ces rubriques et de calculer des indices de volume. Les dépenses en valeur de ces rubriques de base sont renseignées à partir des données de la comptabilité nationale.*

### 1. LA DÉPENSE DE CONSOMMATION DES MÉNAGES

Les rubriques de base des dépenses de consommation des ménages sont définies selon la nomenclature de fonction COICOP (cf. annexe 5 sur les nomenclatures). Les pondérations correspondent aux montants de consommation à la charge des ménages, toutes taxes comprises, tels que mesurés par la comptabilité nationale. Le recueil des prix PPA se fait par des enquêtes de consommation (chapitre 3) structurées autour de ces rubriques.

### 2. LA DÉPENSE DE CONSOMMATION DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES (ISBLSM)

Cette rubrique est décomposée en six rubriques de base qui suivent la nomenclature COFNI (cf. annexe 5 sur les nomenclatures) dont seules quatre sont renseignées pour la France -loisir et culture, éducation, protection sociale, autres services-, la dépense de consommation individuelle des ISBLSM étant considérée comme nulle en France pour les sous-rubriques logement et santé.

### 3. LA DÉPENSE DE CONSOMMATION INDIVIDUALISABLE DES APU

Les dépenses dites individualisables ou dépenses de consommation individuelle des administrations publiques recouvrent les dépenses dont le consommateur effectif est identifiable et dont le bénéfice ultime revient aux ménages : dépenses d'éducation et de santé pour l'essentiel, mais aussi de culture, d'aides au logement, etc.

Ces dépenses, sont décomposées en 21 rubriques de base. La décomposition initiale est faite, suivant la COFOG (cf. annexe 5) en distinguant les dépenses en logement, santé, loisir et culture, éducation et protection sociale.

Pour les dépenses individualisables en produits marchands, le prix retenu pour le produit est celui relevé lors des enquêtes de consommation.

Pour les services non marchands, il n'existe ni prix, ni valeur de marché. La consommation individualisable en services non marchands en valeur est évaluée comme la somme des coûts de production de ce service (consommation intermédiaire, rémunération des salariés, consommation de capital fixe...). Pour l'éducation et la santé non marchande, des enquêtes spécifiques (chapitre 7 et 8) cherchent à mesurer des quasi-prix afin d'en déduire des volumes. Pour les autres services non marchands, le calcul d'une PPA s'appuie sur la comparaison des coûts unitaires de production, notamment sur les données SIASP (Système d'information sur les agents des services publics) de l'INSEE pour les rémunérations des salariés des administrations publiques (chapitre 6).

#### **4. LA DÉPENSE DE CONSOMMATION COLLECTIVE DES APU**

Les dépenses de consommation des administrations publiques collectives correspondent aux fonctions d'administration générale ou régaliennes des administrations.

Pour estimer les montants en valeur de dépense de consommation collective, qui sont des services non marchands, on recourt comme pour certains postes de la consommation individualisable aux coûts de production de ces services. C'est pourquoi cette dépense est décomposée en :

- Rémunérations des salariés (deux rubriques de base car la rémunération des salariés de la défense est demandée séparément)
- Consommation intermédiaire (avec deux rubriques de base, selon le type de services fournis, hors défense et défense)
- Excédent brut d'exploitation (égal par convention à la consommation de capital fixe)
- Produit des taxes (nettes des subventions) sur la production
- Recettes des ventes

#### **5. LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE**

La Formation Brute de Capital Fixe est déclinée en 26 postes, selon une nomenclature dont les niveaux agrégés sont ceux de la nomenclature d'actifs (cf. annexe 5 sur les nomenclatures)

Les données de patrimoine au niveau agrégé et le TES pour le niveau de détail permettent ainsi de disposer des montants en valeur correspondant aux :

- Logements
- Bâtiments non résidentiels
- Ouvrages de génie civil
- Matériels de transport
- Matériel informatique
- Matériel de communication
- Autres machines et équipements non compris ailleurs
- Produits de l'agriculture, de la sylviculture, la pêche ou des forêts
- Logiciels.

#### **6. VARIATIONS DE STOCK ET ACQUISITIONS NETTES DE CESSIIONS D'OBJETS DE VALEUR**

Cet agrégat correspond à deux rubriques de base, la première étant « variations de stock », la seconde « acquisitions nettes de cessiions d'objets de valeur » dont les montants sont calculés par la comptabilité nationale.

#### **7. LE SOLDE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS**

La valeur est obtenue par la différence des montants d'exportations et d'importations estimés par la comptabilité nationale.

Au terme du processus, à chaque jeu de PPA correspondra ainsi une dépense correspondante en termes de PIB, un poids qui permet ensuite d'agréger les différentes PPA des rubriques de base.

Les pondérations utilisées pour agréger les parités dans la dernière étape du calcul seront les dépenses par groupe de produits.

## ANNEXE 4 - NOMBRE DE CATÉGORIES, GROUPES, CLASSES, ET RUBRIQUES DE BASE

Main aggregates Categories	Categories	Groups	Classes	Basic headings
<b>11.00 Individual consumption expenditure by households</b>	<b>13</b>	<b>44</b>	<b>105</b>	<b>143</b>
- .01 Food and non-alcoholic beverages		2	11	34
- .02 Alcoholic beverages, tobacco and narcotics		3	5	5
- .03 Clothing and footwear		2	6	10
- .04 Housing, water, electricity, gas and other fuels		5	11	11
- .05 Furnishings, household equipment and maintenance		6	12	16
- .06 Health		3	7	7
- .07 Transport		3	14	18
- .08 Communication		3	3	3
- .09 Recreation and culture		6	20	22
- .10 Education		1	1	1
- .11 Restaurants and hotels		2	3	4
- .12 Miscellaneous goods and services		7	11	11
- .13 Net purchases abroad		1	1	1
<b>12.00 Individual consumption expenditure by NPISHs</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
- .01 Housing		1	1	1
- .02 Health		1	1	1
- .03 Recreation and culture		1	1	1
- .04 Education		1	1	1
- .05 Social protection		1	1	1
- .06 Other services		1	1	1
<b>13.00 Individual consumption expenditure by government</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>21</b>
- .01 Housing		1	1	1
- .02 Health		2	7	17
- .03 Recreation and culture		1	1	1
- .04 Education		1	1	1
- .05 Social protection		1	1	1
<b>14.00 Collective consumption expenditure by government</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
<b>15.00 Gross fixed capital formation</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>26</b>
- .01 Machinery and equipment		2	7	20
- .02 Construction		3	3	3
- .03 Other products		1	3	3
<b>16.00 Change in inventories and acquisitions less disposals of valuables</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
- .01 Change of inventories		1	1	1
- .02 Acquisitions less disposals of valuables		1	1	1
<b>17.00 Balance of exports and imports</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>GDP</b>	<b>31</b>	<b>66</b>	<b>143</b>	<b>206</b>

## ANNEXE 5 - LES NOMENCLATURES UTILISÉES DANS LE CADRE DES PPA

La classification PPA utilise plusieurs nomenclatures selon la nature de la dépense.

Les dépenses de consommation individuelles ou individualisables des ménages, des ISBLSM et des administrations publiques sont classifiées selon des nomenclatures internationales<sup>10</sup> dites de fonctions : respectivement, la COICOP<sup>11</sup>, la COPNI<sup>12</sup> et la COFOG<sup>13</sup>. Ces nomenclatures de fonctions correspondent à un classement selon les besoins auxquels la consommation répond.

La FBCF est classée suivant la CPA<sup>14</sup> qui est une nomenclature de produits, classant ceux-ci selon une optique de processus de fabrication et de la matière de l'objet consommé.

Concernant la nomenclature en cours pour les PPA, les deux premiers chiffres permettent d'identifier la nature de la dépense (et donc la nomenclature selon laquelle celle-ci est classifiée).

Ainsi le CODE 11 permet d'identifier l'agrégat « *consommation individuelle par les ménages* », celle-ci étant ensuite classifiée sur quatre positions suivant la nomenclature COICOP. Les positions 3 et 4 de la nomenclature PPA sont ainsi **les deux premières positions** COICOP. Elles classent douze types de produits ou services par leur fonction :

- 01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
- 02 - Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants
- 03 - Articles d'habillement et chaussures
- 04 - Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles
- 05 - Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer
- 06 - Santé
- 07 - Transports
- 08 - Communications
- 09 - Loisirs et culture
- 10 - Enseignement
- 11 - Restaurants et hôtels
- 12 - Biens et services divers

Les positions 5 et 6 de la nomenclature PPA qui correspondent aux positions trois et quatre de COICOP identifient les rubriques de base (« basic heading » en anglais). Ainsi, ces positions 5 et 6 permettent d'identifier les rubriques de type « pain et céréales », « viande », « poisson et nourritures de la mer », « vêtements », « gaz », « fuel », « automobiles », « bicyclettes », « matériel d'enregistrement » qui sont les niveaux d'agrégation pour lesquels les parités les plus détaillées sont calculées et également celles où les poids dans le PIB sont calculés.

Une nomenclature plus fine a été développée pour les besoins propres aux PPA, notamment pour la collecte et deux positions supplémentaires ont ainsi été définies. Depuis 2015, elle a été harmonisée par l'« *Expert Group of international Statistical Classifications* » -division des statistiques de l'ONU- avec la classification des enquêtes IPCH, budget des familles...

---

<sup>10</sup> Il s'agit de nomenclatures définies et développées par la division statistique des Nations unies

<sup>11</sup> Classification of Individual Consumption according to Purpose

<sup>12</sup> Classification of the Purposes of Non-Profit Institutions Serving Households

<sup>13</sup> Classification of the Functions of Government

<sup>14</sup> Classification statistique des produits associée aux activités

Suivant le même principe mais à un niveau de détail moins fin que celui nécessaire aux biens de consommation :

- Les dépenses de consommation individuelle des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) sont identifiées par le codage 12 des deux premières positions de la nomenclature PPA. Sont classifiées ensuite sur quatre positions qui correspondent à la COPNI, le logement (qui correspond à la COPNI 01-0-0), la santé (qui correspond aux COPNI 02.1.1 à 02.6.0), la culture et le loisir (qui correspondent aux COPNI 03.1.0 et 03.2.0), l'éducation (COPNI 04.1.0 à 04.7.0), la protection sociale (COPNI 05.1.0 et 05.2.0) et enfin les autres services (COPNI 06.0.0 à 09.2.0),
- Le code 13 des deux premières positions PPA identifie les dépenses de consommation individuelle des administrations publiques, celles-ci correspondant à des biens et services identifiés grâce aux quatre positions de la COFOG,
- Le code 14 identifie les dépenses de consommation collective des administrations publiques qui comme précédemment, puisqu'il s'agit de dépenses publiques, correspondent à une identification des biens et services grâce aux quatre positions de la COFOG,
- Le code 15 correspond à la formation brute de capital fixe (FBCF), les quatre positions suivantes correspondent à un regroupement de postes identifiés en CPA.
- Le code 16 correspond aux variations de stocks et aux acquisitions moins cessions d'objets de valeurs avec une seule sous-division qui permet de distinguer les variations de stocks (16.01.00.0) des acquisitions moins les cessions d'objets (16.02.00.0).
- Le code 17 correspond à la balance commerciale qui n'est pas sous-divisée.





## CHAPITRE 3 : LES PPA POUR LA CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES

Le recueil des prix de biens à la consommation des ménages se fait principalement grâce à un cycle de six enquêtes menées sur trois ans qui porte sur l'ensemble des biens et des services complétés pour les loyers et l'énergie par d'autres bases de données. La collecte des prix est effectuée par les instituts nationaux de statistique (INS) des pays participants, sous la coordination d'Eurostat pour les pays appartenant au PCE (Programme de comparaison européenne).

### 1. UN RECUEIL DE PRIX STRUCTURÉ AUTOUR DE SIX ENQUÊTES DE PRIX À LA CONSOMMATION

La dépense de consommation des ménages est décomposée en près de 150 rubriques de base. Les prix de l'ensemble des biens consommés par les ménages sont recueillis par six enquêtes de prix de biens de consommation qui se succèdent au rythme de deux enquêtes par an à l'exception des loyers et de certains prix d'énergie domestique qui font l'objet de procédures propres. Les thèmes des six vagues d'enquête sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau : Cycle des six enquêtes PPA sur les prix des biens à la consommation

Thèmes	Principaux produits étudiés
<b>1. Alimentation, boissons, tabac</b>	Produits alimentaires, boissons et cigarettes
<b>2. Apparence de la personne</b>	Vêtements, chaussures, soins de la personne (produits d'hygiène/beauté et services), bijoux, montres, affaires de voyage
<b>3. Maison et Jardin</b>	Bricolage, jardinage, électroménager, ustensiles de cuisine, vaisselle, produits d'entretien, téléviseurs, chaînes hi-fi, multimédia, livres, disques, jouets, animaux domestiques, magazines et papeterie
<b>4. Transport, restaurants, hôtels</b>	Voitures, moto, essence*, vélo, articles de sport, cafés, restaurants et hôtels
<b>5. Services</b>	Retouches des vêtements, cordonnier, plombier, électricien, approvisionnement en eau électricité gaz, réparation des appareils électriques, entretien-réparation des voitures, transports en commun, taxi, train, avion, envoi de courrier, communications téléphoniques, Internet, activités sportives, cinéma, redevance télé*, vidéo à la demande
<b>6. Santé, Meubles</b>	Meubles, literie, lampes, revêtements de sol, linge de maison, rideaux, médicaments*, produits paramédicaux, verres de correction, consultations et services de santé*

\*Les prix de ces produits sont calculés à partir de fichiers nationaux provenant d'organismes professionnels ou d'administrations.

Les enquêtes de consommation sont coordonnées depuis 2014 au niveau européen par un « groupe de pays leader »<sup>15</sup> (depuis 2014, les INS de la Finlande et du Portugal) qui coordonne et encadre pour Eurostat les 38 pays qui font partie du PCE (Plan de comparaison européen). Ensuite, au niveau national, les enquêtes sont coordonnées par les différents INS coordinateurs. Ainsi, en France, les enquêtes sont coordonnées par la section PPA de la Direction Générale (DG) de l'Insee.

Pour d'autres groupes de dépense, notamment les loyers, les informations proviennent d'autres sources (cf. annexe 6).

<sup>15</sup> nom donné aux pays coordinateurs des pays du PCE pour les enquêtes consommation, aussi appelé « leader de groupe »

## 2. LA CONSTITUTION DE LA LISTE DE PRODUITS

La liste de produits dont les prix doivent être relevés lors des six enquêtes est établie par le groupe de pays leader qui intègre les informations réunies auprès des États membres. Ensuite, sur une période d'environ cinq semaines, une dizaine d'enquêteurs va relever les prix des produits qui ont été sélectionnés au niveau européen.

La phase préparatoire de l'enquête vise en premier lieu à connaître les biens qui sont représentatifs dans chacun des pays des différents groupes. Les analyses sont organisées autour des rubriques de base mais le niveau d'étude est plus fin et les pays se prononcent sur des articles, des produits.

### La « preview »

La première étape qui est nommée « preview » ou pré-pré-enquête peut être assimilée à une étude de marché structurée autour des problématiques identifiées par le leader de groupe.

Environ onze mois avant l'enquête, le « leader du groupe » envoie un questionnaire aux pays afin de se faire une idée de l'importance de différents produits sur les marchés nationaux. Ce questionnaire est réalisé à partir des produits et des résultats obtenus lors de l'enquête précédente, distante de trois années. Le questionnaire vise ainsi à connaître les évolutions apparues, questionne ou invite à se prononcer sur l'apparition ou l'essor de nouveaux produits.

Par exemple, dans le cadre des enquêtes « Alimentations, boissons, tabac » 2012 et 2015, chacun des pays avait été interrogé sur l'importance des produits bio et éventuellement sur la part de marché qu'ils représentaient dans les ventes de l'alimentaire ; autre exemple, dans le cadre de « l'enquête services » de 2014, une question portait pour les services de la télécommunication sur l'importance des offres « Triple Play ».

Au cours de ce travail préparatoire, le leader du groupe demande également aux pays de déterminer la strate de classification des marques (marque « 1er prix », marque connue - bas de gamme, marque connue - gamme moyenne, marque connue - haut de gamme) celle-ci ayant un lien direct avec le niveau des prix.

Cette phase permet d'élaborer une première ébauche de la liste des produits qui pourraient faire l'objet de l'enquête à venir.

### La pré-enquête

La pré-enquête est la deuxième grande phase du travail préparatoire. Elle intervient cinq mois avant l'enquête et s'articule autour de trois enjeux :

- réponse quant à la disponibilité et la représentativité des produits proposés par Eurostat; les articles représentatifs sont notés avec un astérisque (la représentativité des articles permet de leur attribuer un poids dans l'agrégation permettant de calculer une PPA au niveau de la rubrique de base, cf. chapitre 1) ;
- réponses aux investigations supplémentaires d'Eurostat (savoir pour un même article le modèle qui se vend le mieux, par exemple pour les lits si les lits de 200 cm de largeur sont répandus en France...);
- la possibilité ouverte à tous les pays de proposer de nouveaux produits, l'adoption de ceux-ci dépendant de la disponibilité et de la représentativité sur le marché des autres pays. C'est ainsi que des propositions françaises comme le cours de Zumba, l'entrée en discothèque, les bas de contention ont été intégrées à la liste finale tandis que d'autres comme les comptotes ont été écartées.

Cette phase dure un mois puis les pays ont 15 jours supplémentaires pour indiquer si les nouvelles propositions faites par les autres pays sont disponibles et représentatives.

## Une description très précise des produits à enquêter

Les articles proposés par Eurostat sont identifiés très précisément, notamment la marque et le modèle afin que les produits soient comparables.

### Encadré : Exemples de descriptifs des biens à la consommation dont les prix sont à enquêter

- « Riz blanc basmati de marque connue », par paquet de 1000 g dont doivent être exclus les paquets avec sachets cuisson ou cuisson rapide ;
- « Jean bleu pour femme, coupe ajustée, marque connue, gamme moyenne », 100 % coton denim, un peu d'élasthanne autorisé, avec un style coupe ajustée, de couleur *bleu uni*, effets délavés autorisés avec des poches devant et derrière et doivent être exclus les modèles avec trous ou autres styles ;
- « Peinture intérieure, blanche, finition mate, lavable, sans marque », dont le conditionnement est un pot en plastique ou en fer, avec comme quantité de référence 10 l, de type acrylique, utilisée pour l'intérieur et pour surfaces murales, le pouvoir couvrant étant entre 7 et 10 m<sup>2</sup> / l, le diluant étant de l'eau et doivent être exclues les peintures pour papiers peints, sous-couches, peintures spéciales (pour cuisines ou salles de bains) ;
- « Automobile, diesel, RENAULT Clio, 5 portes », à boîte de vitesse manuelle, cylindrées de 1 461 cm<sup>3</sup>, la puissance allant de 66 CV à 90, boîte de vitesse manuelle, carrosserie avec hayon arrière, avec ABS et 2 airbag devant, 2 sur le côté, 2 pour la tête, air conditionné: manuel, direction assistée, correcteur électronique de trajectoire, système audio, filtre à particules diesel autorisé, et exclure les jantes en alliage léger ;
- « CD de musique pop, artiste David Bowie, Album "The Next Day" », édition normale, exclure l'édition de luxe.

Concernant les niveaux de marque, à un produit peut correspondre une marque spécifique ou un niveau de marque (marque 1<sup>er</sup> prix aussi appelée « sans marque », bas de gamme, gamme moyenne, haut de gamme) qui répondent à des spécifications précises.

Sont appelées « **marques spécifiques** », les marques internationalement connues (par exemple : Nike, Adidas, Sony, Apple, Ikea, Mc Donald, Coca cola...) que l'on sait pouvoir trouver dans tous les pays. Lorsqu'il est demandé de relever un article pour une ou des marques spécifiques (tennis de marque Adidas ou Nike par exemple), l'enquêteur ne dispose pas de liberté et le prix doit être relevé pour cette ou ces marques spécifiques (les tennis Puma, Coq Sportif ou Reebok ne seront pas acceptés).

Les « **marques génériques** » sont des marques moins connues mondialement même si certaines d'elles vont être vendues dans tous les pays. Les marques génériques sont classées selon des catégories de type « **marque connue haut de gamme** », « **marque connue moyenne gamme** », « **marque connue bas de gamme** ». Cette catégorisation des marques susceptibles d'être enquêtées selon leur niveau est définie au niveau du groupe coordinateur et leader des enquêtes de consommation, cette liste étant discutée et complétée par les partenaires nationaux dans un deuxième temps afin d'en assurer l'uniformité. Cette classification des marques est indicative et certains pays peuvent y déroger lorsque c'est justifié.

Dans le processus d'enquête, la distinction entre « marques spécifiques » et « marques génériques » doit être respectée : des relevés peuvent être demandés pour un même article à la fois en marque spécifique (ex : pour une paire de tennis Adidas et Nike) et en marque générique (ex : paire de tennis de niveau de marque haut). Dans de tels cas, la marque spécifique ne peut pas être relevée comme marque générique (ex : dans les tennis de niveau de marque haut pourront figurer Puma, Reebok, Coq sportif, Fila, Lacoste etc. qui sont des marques connues de niveau « haut » mais pas Adidas et Nike puisque ces marques font l'objet de relevés de prix « spécifiques » pour les tennis).

L'appellation « **sans marque** » désigne les biens pour lesquels soit il n'y a aucune marque soit une marque qui ne signifie rien pour le consommateur et à laquelle il n'attache aucune valeur. Ce sera le cas avec certaines catégories de marques de distributeur (MDD). Les produits dits de MDD vont être parfois classés comme des sans marque (« Brandless »), parfois comme des produits de « marque connue » le plus souvent bas de gamme. Par exemple, des yaourts de marque carrefour discount seront rangés dans les « sans marque » tandis que des yaourts de marque carrefour seront rangés dans les marques connues.

Le traitement des marques dites de distributeur (MDD) va être différent d'une enquête à l'autre.

En plus du niveau de marque, l'ensemble des caractéristiques (dimension, quantité...) décrivant les produits sont très précises (cf. encadré exemples de descriptifs produits).

### **Une constitution des listes des produits structurée autour de la question de la disponibilité et la représentativité nationales de ceux-ci.**

La question essentielle pour cette phase est celle de la représentativité. Pour chaque produit de la liste des produits « première ébauche » soumise par Eurostat, les coordinateurs nationaux indiquent en retour s'il est possible de trouver le produit en France (la disponibilité) et s'il se vend « bien »<sup>16</sup> (la représentativité).

Décider de la représentativité d'un produit laisse part à une certaine subjectivité. Il s'agit de réduire celle-ci. Ainsi :

- les produits d'une marque nationale devraient normalement être représentatifs dans ce pays<sup>17</sup> et en toute logique si un pays a proposé un produit c'est qu'en principe il est représentatif de ce dernier ;
- les articles sélectionnés pour le panier national de l'IPC ou pour le panier de l'IPCH sont représentatifs.

### **Les informations mobilisables sont de plusieurs types :**

- Informations tirées de l'enquête menée précédemment sur le même thème : ainsi les produits pour lesquels un grand nombre de prix aura été relevé trois années auparavant, sauf grand changement dans le marché, sont représentatifs.
- Informations recueillies indirectement grâce aux données de l'IPC, à celles détaillées des comptes nationaux, qui peuvent permettre d'identifier les changements d'habitudes des consommateurs et les tendances économiques.
- Informations recueillies directement en allant voir dans les magasins si les articles sont vendus en quantité suffisante pour être représentatifs.
- Études de marché ou informations statistiques précises pouvant être obtenues auprès de diverses organisations professionnelles (par exemple, pour les vêtements avec l'Institut Français de la Mode IFM, pour les automobiles à partir des registres détaillés du CCFA -le Comité des Constructeurs français de l'Automobile-), grâce aux publications des organisations socioprofessionnelles (instituts d'études de marché, unions de commerçants, organisations de consommateurs), en interrogeant des professionnels (propriétaires de magasins, responsables des ventes, producteurs, importateurs, experts en marketing, etc.), en lisant les magazines des consommateurs, les revues professionnelles, les catalogues, la documentation commerciale, les brochures, etc.

La représentativité d'un produit peut être modifiée après l'enquête au regard de ce qu'a donné le terrain : si les enquêteurs ont eu du mal à trouver un article, voire n'y sont pas parvenus, le produit sera noté *in fine* comme non représentatif. La norme est de considérer qu'un produit avec moins de quatre relevés terrain est non représentatif.

---

<sup>16</sup> C'est-à-dire s'il se trouve facilement dans les points de vente et s'il y est vendu dans des quantités relativement importantes.

<sup>17</sup> Plus généralement, en ce qui concerne les produits définis par une marque et un modèle, la représentativité de la marque doit l'emporter sur celle du modèle.

## La liste finale

La liste finale des produits retenus est un compromis qui essaie d'équilibrer les besoins parfois opposés des différents pays du groupe sans que la liste ne devienne trop longue.

Le nombre de produits devant faire l'objet d'un relevé de prix par rubrique de base variera d'une rubrique à l'autre en fonction de l'hétérogénéité des produits couverts par la rubrique de base et du poids de celle-ci dans le PIB. Il est nécessaire que chacune des rubriques de base couvre les biens représentatifs dans les différents pays afin de limiter les distorsions dans les résultats dues à l'effet Gerschenkron (voir chapitre 1) et de garantir la comparaison multilatérale des niveaux de prix. Ainsi, Eurostat souhaite qu'au minimum, les pays collectent pour chacune des rubriques de base au moins un prix d'un article représentatif. D'ailleurs et à cette fin, il est de la responsabilité des différents INS, pendant la phase de pré-enquête, si une rubrique de base ne contient aucun article jugé représentatif dans son pays, de proposer des produits caractéristiques de sa propre consommation, qui puissent également faire l'objet de relevés de prix dans les autres pays.

Enfin, lors de l'enquête, les relevés de prix ne doivent pas se limiter aux produits représentatifs puisque comme exposé dans le chapitre 1, afin de garantir la comparaison multilatérale des niveaux de prix, chaque pays doit s'efforcer d'enregistrer des prix pour les produits qui ne sont pas considérés comme représentatifs ou couramment disponibles, dès lors que ceux-ci sont représentatifs pour d'autres pays.

### 3. L'ENQUÊTE SUR LE TERRAIN

#### La sélection des points de vente

L'enquête est réalisée sur l'unité urbaine de Paris (cf. infra).

L'échantillonnage de l'enquête PPA est réalisé à partir de la forme de vente et la zone géographique.

#### 1. Les formes de vente

Compte tenu de ce qu'il est impossible de déterminer l'ensemble des points de vente qui vont vendre un produit de la liste, la sélection des points de vente est déterminée par les formes de vente (grands magasins ; hypermarchés ou supermarchés ; magasins à prix discount ; supérettes ; etc.). La répartition des relevés est réalisée à partir des données de l'IPC et complétée lorsque nécessaire par des données de panels de consommation (type GFK) ou de publications professionnelles lorsqu'il va s'agir par exemple d'identifier la part des « pure players » (sites uniquement sur internet sans magasin physique). Ainsi, pour un produit donné, le nombre de relevés est réparti selon les différentes formes de ventes telles que définies par Eurostat avec les treize catégories suivantes (cf. annexe 8 pour une description détaillée des formes de vente) :

1. grands magasins ; grandes surfaces spécialisées ;
2. supermarchés, hypermarchés, rayons alimentaires (assimilables aux supermarchés) des grands magasins ;
3. commerces de gros en libre service, magasins de discount ;
4. supérettes, magasins non spécialisés à prédominance alimentaire, magasins de stations-service, kiosques, magasins de proximité ;
5. chaînes de magasins spécialisées ;
6. magasins spécialisés (points de vente au détail traditionnels) ;
7. marchés ;
8. entreprises de services privées ;
9. entreprises de services publiques ou semi-publiques ;
10. vente par correspondance, internet ;
11. autres formes de commerce ;
12. marché noir ;
13. données IPC<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> Dans quelques rares cas des relevés de prix effectués dans le cadre des enquêtes mensuelles de prix (IPC) peuvent être utilisés pour les PPA. Les prix de l'essence dans PPA sont ceux de l'IPC, et pour quelques autres articles notamment de l'enquête service des relevés de l'IPC ont été intégrés à ceux des PPA compte tenu de ce que l'article dans l'IPC correspondait exactement à la description PPA : 8 sur 26 relevés PPA provenaient de l'IPC pour « électricien heure de main d'œuvre pour le remplacement de fusibles » et 10 sur 35 pour « heure de main d'œuvre d'un plombier ». Dans ces cas, la forme de vente est codée 13 afin de bien identifier que ces données proviennent des données IPC.

La répartition des relevés par forme de vente se fait principalement à partir des données IPC mais il faut toutefois garder à l'esprit que les paniers de l'IPC et des PPA sont généralement différents et les produits choisis par l'IPC ont en général des caractéristiques beaucoup moins précises que ceux suivis par PPA. La mobilisation de l'expérience accumulée lors des enquêtes précédentes sur le même sujet, de l'expertise sur les points de ventes et les aires commerciales de la Direction régionale Île-de-France et de la connaissance terrain et des remontées d'informations des enquêteurs permet d'améliorer la pertinence du choix des points de vente.

## **2. La répartition géographique**

La collecte de prix à la consommation est menée dans l'agglomération parisienne soit la ville capitale, ce qui est similaire à la majorité des pays européens. Pour la France, la délimitation de la zone capitale correspond au zonage utilisé pour les relevés de prix pour l'indice mensuel de prix à la consommation. Désignée par le terme « agglo 104 », elle regroupe un peu moins de 400 communes franciliennes, un territoire plus large que Paris et la petite couronne mais plus restreint que la région parisienne.

Les collectes PPA visent à couvrir l'ensemble de l'agglomération 104. En effet, il est peu probable que les prix collectés principalement dans des magasins du centre-ville soient comparables à ceux relevés dans des magasins de banlieue (quand bien même la spécification et la qualité des produits seraient identiques), ne serait ce que parce que le produit est vendu dans des conditions différentes (par exemple, différences dans la quantité et/ou la qualité des services à la clientèle, le niveau d'équipement du magasin, les moyens matériels, etc.), qui se retrouvent dans les prix.

En conclusion, la sélection des points de vente doit tenir compte de la diversité du territoire de l'agglomération 104 et de la diversité des formes de vente par produit.

### **Le terrain**

L'organisation du terrain doit permettre de couvrir l'ensemble de l'agglo 104 tout en assurant la diversité des lieux et des formes de ventes. À cette fin, entre 11 et 13 enquêteurs sont mobilisés pour chaque enquête, un nombre qui doit permettre une collecte dans des zones diverses en termes de revenus et des populations qui y vivent.

Les objectifs assignés à chacun des enquêteurs par la Direction régionale s'inscrivent dans le respect du plan d'échantillonnage. Ces objectifs ont été définis par la DR en tenant compte des aires géographique d'enquête attribuées aux enquêteurs, notamment des caractéristiques en termes de tissu commercial de celles-ci : les zones de collecte sélectionnées par la Direction régionale sont des lieux à fortes densités commerciales qui permettent de recueillir des articles divers en respectant les formes de ventes indiquées.

La DR édite des carnets de tournée personnalisés pour chacun des enquêteurs. L'enquêteur dispose sur son carnet des aires d'enquêtes sur lesquelles il doit se déplacer, des produits dont il doit relever le prix et pour chaque relevé demandé de la forme de la vente dans laquelle celui-ci doit être effectué. Sur le carnet sont portés très précisément les produits dont il doit collecter les prix, ceux-ci étant décrits de manière très détaillée et avec une photo indicative, Figurent également sur le carnet le nombre de relevés à effectuer pour chacun d'entre eux, la forme de vente qui lui est demandée pour chaque relevé, et les informations à spécifier pour un calcul ou un contrôle ultérieur (exemple : quantité, dimension ...). L'enquêteur dispose également dans les documents qui accompagnent son carnet d'une liste (indicative et non-exhaustive) de points de vente situés sur sa zone d'enquête, d'une liste de marques associées aux produits de l'enquête rangées par niveau de marque.

Les enquêteurs ne sont pas autorisés à collecter des prix dans d'autres formes de vente sans l'accord préalable du coordinateur de l'enquête. Mais s'ils ne parviennent pas à trouver pour un produit la forme de vente demandée faute de points de vente correspondant, ils peuvent être autorisés par le coordinateur de l'enquête à s'en affranchir. Environ 200 points de vente sont enquêtés pour chaque vague de l'enquête PPA.

## **Relevés effectués en « bureau ».**

Certains relevés sont faits en bureau par les coordinateurs de la DR ou de la DG. C'est le cas pour les biens et services quand ils sont vendus par un seul ou un nombre limité de fournisseurs, et quand leurs prix sont uniformes dans tout le pays (par exemple, services postaux, journaux, etc.). Peuvent également être collectés au niveau central les prix des produits vendus par de nombreux détaillants, mais à des prix réglementés (par exemple, livres, produits pharmaceutiques).

Les relevés de bureau sont également faits lorsqu'il s'agit d'articles pour lesquels on souhaite avoir des relevés internet. Dans PPA, les prix relevés sur les sites internet d'enseignes qui ont des magasins physiques sont considérés comme relevant des magasins physiques (ce qui est le cas pour Darty, Celio, la FNAC...) et regroupés avec ces formes de vente (le prix des produits de ces enseignes sera intégré à la condition que les produits soient disponibles dans le magasin).

## **Objectifs de nombre de relevés**

Le nombre de relevés demandés par Eurostat pour un article varie généralement de 10 à 25. Il peut varier fortement d'une rubrique de base à l'autre. Les relevés doivent être plus nombreux :

- pour les produits dont la dispersion des prix est forte, afin d'accroître la fiabilité des prix moyens ;
- pour les produits d'une rubrique de base qui a un fort poids dans la dépense, et qui influent de ce fait fortement sur les résultats définitifs;
- pour les produits d'une rubrique de base qui contient peu de produits, afin que cette rubrique de base soit bien renseignée.

Pour les produits dont la marque est spécifiée précisément par Eurostat (les « marques spécifiques »), la cible est de 10 relevés ; elle est de 15 relevés pour les articles de marques dites connues (« well known brand ») et de 25 lorsque le produit est sans marque. De nombreux articles ne nécessitent qu'un petit nombre de relevés (voire un seul) comme les tarifs anciennement dits administrés, les voitures, les triple play, les cigarettes ou l'essence.

Les articles qui nécessitent le plus de relevés sont les articles « génériques » car il peut y avoir plusieurs produits qui, dans chaque point de vente au détail visité, répondent à la définition et il convient alors de relever autant de prix que possible, en enregistrant, en premier lieu, ceux des produits qui se vendent le mieux, dans la mesure où il s'agit là probablement des plus représentatifs. Plus largement, lorsqu'il s'agit de produits hétérogènes (qui comportent un grand nombre de variétés), la dispersion des prix est plus forte, ce qui nécessite un plus grand nombre d'observations. De même, un produit distribué dans de nombreux types de points de vente va nécessiter mécaniquement un plus grand nombre de relevés afin de tenir compte de cette diversité.

La collecte ne se limite pas aux biens représentatifs. Les biens non représentatifs font aussi l'objet de relevé de prix afin de garantir la comparaison multilatérale des niveaux de prix (voir chapitre 1). Cependant, comme il s'agit de produits difficiles à trouver, il n'est pas souhaitable que les enquêteurs concentrent leur temps sur ces produits au détriment de ceux qui sont représentatifs. De ce fait, le nombre de relevés pour les produits non représentatifs est faible.

## **Les cas particuliers des biens qui évoluent rapidement**

Les produits dont les prix sont collectés doivent correspondre rigoureusement aux spécifications de la liste des articles. Cela peut poser certaines difficultés dans le cas des produits qui évoluent très rapidement comme tous les biens technologiques (ordinateurs, tablettes...), les machines à laver, les pneus...

L'intervalle entre le moment où la liste a été finalisée et celui où l'enquête est sur le terrain peut suffire à ce qu'ils aient été remplacés par d'autres. Les produits en magasin ne correspondent plus alors aux spécifications de la liste des articles.

Souvent, ces produits sont les derniers inscrits dans la liste par Eurostat pour éviter ce problème qui peut toutefois parfois subsister.

Dans la gamme de produits les ayant remplacés, il faut alors relever le prix de l'article similaire, disponible et se rapprochant le plus des caractéristiques demandées.

#### **Les aspects suivants doivent être pris en considération lors de la notification des prix :**

- Pour les articles définis de façon générique, les prix peuvent être pris en compte tant que les différences au niveau des caractéristiques ne sont pas significatives (c'est-à-dire tant que les spécifications sont respectées, au sens large – par exemple type / usage du produit inchangé) et ne concernent, en particulier, qu'une faible variation des dimensions ou quantités (par exemple, légères différences de poids pour les produits alimentaires).
- Pour les spécifications précisant la marque et le modèle, les prix ne seront pris en compte que si le produit observé est de la même marque (ou d'une marque strictement comparable) et fait partie de la même série de modèles, avec des caractéristiques similaires. Un nouveau modèle de machine à laver ou de téléviseur peut, par exemple, en avoir remplacé un ancien après le moment où la liste des produits a été établie. Dans ce cas, il convient de relever le prix du nouveau modèle, bien qu'il ne figure pas sur la liste (car il est probable que l'on retrouvera le nouveau modèle dans d'autres pays).

Tout relevé de prix effectué pour un produit qui ne concorde pas entièrement avec la définition de l'article doit être renseigné sur le carnet de tournée par l'enquêteur, puis signalé clairement au coordinateur, en précisant la nature de la différence.

#### **Exclusion des biens de fin de série et d'occasion, des biens vendus dans les magasins de surplus, dans les brocantes ou dans les magasins d'antiquités**

Les articles de fin de série, ceux vendus dans des magasins de surplus, les produits d'occasion ne doivent pas faire l'objet de relevés de prix. Il s'agit d'articles qui ne sont plus couramment demandés. Ces produits ne sont plus représentatifs et, par conséquent, ne doivent pas être retenus pour la collecte des prix. À titre d'exemple, on peut citer les biens de consommation durables qui ont été remplacés par des modèles plus actuels, les vêtements ou les articles saisonniers désormais hors-saison. Ces articles de fin de série sont d'ailleurs souvent étiquetés comme tels et vendus à prix réduits.

#### **Le prix doit être celui de transaction**

Les prix à relever doivent être cohérents avec le contenu des agrégats de la comptabilité nationale. Il va s'agir du « prix de transaction » (appelé également « prix de marché »), à savoir le prix auquel un produit est effectivement vendu.

Ce prix intègre :

- Les taxes et les droits : le prix de transaction inclut la TVA ainsi que les autres impôts indirects (s'ils s'ajoutent, par exemple, lors du passage à la caisse).
- Les pourboires : dans certains pays et pour certains biens où le service n'est pas compris, ou parce que c'est l'usage, s'ajoute aux prix indiqués un pourboire qui est laissé au libre souhait de l'acheteur. Il ne fait pas l'objet de relevés de prix par les enquêteurs mais est intégré ultérieurement par Eurostat grâce aux réponses apportées annuellement par les INS au questionnaire Eurostat qui porte sur les montants de pourboires et les taux de pourboire<sup>19</sup>.

Le prix de transaction exclut en revanche de manière normative les frais de livraison (sauf dans le cas des achats auprès des « pure players »).

---

<sup>19</sup> Ces pourboires portent sur les « restaurants et services de restauration mobile », les « Traiteurs et autres services de restauration », les « Services des débits de boissons », la « Coiffure ».



## **La question des remises / « discount »**

Jusqu'en 2014, les prix relevés devaient être hors remises et hors solde chez tous les partenaires afin de garantir l'homogénéité des prix relevés.

Plus précisément, les prix relevés devaient être hors remises lorsqu'il s'agissait de réductions temporaires (pour une durée inférieure à quatre semaines, comme dans le cas des soldes saisonnières ou d'offres spéciales) tandis que les réductions de prix dites « permanentes » (durée de l'offre supérieure à 4 semaines), devaient être prises en compte.

Le recours aux données de caisse chez certains partenaires<sup>20</sup> pourrait remettre ce choix en cause. En effet, les pays qui utilisent les données de caisse ne peuvent pas toujours distinguer s'il y a une remise ou non dans le prix collecté automatiquement, ce qui pose la question de l'homogénéité des prix entre pays. L'intégration des remises de prix ou de quantités, des prix en solde a fait l'objet de longs débats et de plusieurs expérimentations depuis 2012. Dans un premier temps, compte tenu de ce que l'effet de la remise avait un poids faible, la règle de ne pas relever les prix avec remise ou en solde a été conservée. Le facteur mis en avant était l'uniformité des prix.

En 2015, la règle pourrait changer avec inclusion des remises, ce afin de se rapprocher du prix de transaction et d'être ainsi en conformité avec le nouveau règlement de l'ICPH.

Mais l'intégration des remises exige certaines informations complémentaires. La part relative des produits relevés avec remise doit être à l'image du marché. Les pays doivent étudier la part des ventes avec remises dans le total des ventes d'un produit afin que l'inclusion de celles-ci ne conduise pas à une image faussée du marché et à un biais dans la comparaison entre pays.

L'inclusion de ce type de remises ne résout toutefois pas l'ensemble des questions et l'intégration ou non d'autres types de remise reste débattue, comme les remboursements partiels en échange de coupons fournis avec le produit, les réductions de prix réservées à ceux qui ont la carte du magasin ou un compte ou une carte de crédit particulière, les rabais négociés, les offres gratuites de produits additionnels, la reprise d'un ancien véhicule ou des options "gratuites" offertes en plus de celles spécifiées.

## **4. LA VALIDATION DES DONNÉES**

Les données sont validées en premier lieu au niveau national, puis ensuite au niveau européen. Pour la France, la validation au niveau national est faite en deux temps, d'abord par la direction régionale de l'INSEE puis par la direction générale de l'INSEE.

### **Vérification des résultats au niveau national (« intra country »).**

L'équipe de la DR mène à partir de la fin de l'enquête terrain une première vérification des résultats saisis par les enquêteurs directement sur l'espace de travail Eurostat. La vérification de la DR qui vise à s'assurer que les consignes ont été bien respectées par les enquêteurs et que les prix sont cohérents repose sur un contrôle des données, la vérification de celles qui posent problème, l'élimination des relevés qui ne répondent pas aux spécifications ainsi que des valeurs aberrantes. Cette vérification s'étend sur deux semaines.

Les données ainsi validées sur l'espace de travail Eurostat font dans un deuxième temps l'objet d'une vérification plus statistique au niveau de la DG. Ce contrôle statistique repose sur l'analyse d'une part des coefficients de variation, d'autre part des ratio min-max calculés sur l'espace de travail Eurostat au niveau de chaque observation.

Des variations importantes ne sont pas nécessairement des erreurs et peuvent refléter la réalité économique. Par exemple, les variations de prix peuvent tout à fait résulter de ce que l'article a été relevé dans différents magasins qui ont des prix différents et le produit est alors conservé et la raison de la variation expliquée au leader de groupe.

---

<sup>20</sup> En 2014, pour les PPA, la Suède, le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas recourent aux données de caisse, au moins partiellement.

La variation peut aussi résulter d'une description insuffisamment précise ou d'une interprétation différente de la part des différents enquêteurs ce qui peut nécessiter des investigations supplémentaires puis conduire le coordinateur national à faire les corrections.

Enfin, dans certains cas, le choix de valider ou de ne pas valider ne peut pas être fait indépendamment de celui des autres pays européens.

### **Vérification des résultats au niveau européen (« inter country »)**

La validation « entre pays », coordonnée par le leader du groupe qui dispose à ce stade des résultats de tous les pays, repose sur la comparaison des résultats entre pays.

Elle se décompose en quatre phases de validation (« rounds de validation ») qui se déroulent sur quatre mois après transmission des résultats à Eurostat.

La vérification est centrée sur les résultats obtenus par les pays partenaires, la comparaison des prix, la compréhension des différences (sont-elles dues aux spécificités des pays, ou à une non-prise en compte des mêmes articles, des mêmes caractéristiques, des mêmes packaging ?). Au cours de cette phase, les pays peuvent être amenés à modifier leurs données pour tenir compte des arbitrages et décisions prises.

L'outil privilégié de cette comparaison sont les tables Quaranta qui s'inscrivent dans une procédure portant le même nom.

Les tables Quaranta permettent :

- de comparer les prix moyens d'un même produit entre tous les pays ;
- de comparer entre pays les coefficients de variations calculés pour un produit donné.

Des tables de comparaison « clefs en main » sont fournies par Eurostat, qui portent sur l'ensemble des pays. L'espace de travail Eurostat permet également aux coordinateurs de produire des tables *ad hoc* restreintes à une sélection de pays ayant le profil le plus proche de la France.

Un écart par rapport aux autres pays n'est là non plus pas synonyme d'erreur. Les interprétations peuvent avoir été différentes d'un pays à l'autre, lorsque les caractéristiques du produit n'étaient pas suffisamment précises. Il revient alors au leader de groupe, au regard de ce qui a été fait dans l'ensemble des pays, de décider de conserver, d'éliminer voire de réintégrer certains relevés ou à l'extrême d'éliminer un produit.

La validation inter pays est l'ultime étape de validation des résultats. Elle s'achève six mois environ après l'enquête (début juin pour l'enquête du second semestre, début décembre pour celle du premier semestre).

## **5. LES TRAITEMENTS EX POST**

### **Des prix de la capitale aux prix nationaux**

En règle générale, les prix PPA sont enquêtés uniquement dans la zone capitale<sup>21</sup> et le passage aux prix nationaux se fait grâce à des coefficients spatiaux calculés au niveau de la rubrique de base. Le règlement européen en date du 11 décembre 2007 impose aux instituts nationaux de statistique (INS) de mettre à jour ces coefficients tous les 6 ans.

Seuls les pays de petite taille avec une ville principale fortement dominante (Luxembourg) ou ceux qui ont des collectes menées dans plusieurs villes (Roumanie, Allemagne) se trouvent libérés de cette obligation. Pour les autres, dont la France, il y a deux façons de calculer les coefficients spatiaux. Un premier ensemble de pays mène une enquête complète visant à calculer des PPA régionales (Italie, Royaume-Uni), un second complète les données IPC grâce à des données externes au système statistique (Espagne, Portugal, Pays-Bas, Suède, République Tchèque, Hongrie, Bulgarie...).

---

<sup>21</sup> Quelques exceptions : l'Allemagne jusqu'en 2015 (avec Bonn, Berlin, Munich et Karlsruhe), l'Italie (avec Rome et Varese), la Roumanie et la Bosnie Herzégovine.

## **L'enquête de comparaison spatiale en France**

La France se rattache traditionnellement à cette seconde catégorie avec l'utilisation des données de prix collectées mensuellement dans le cadre de l'IPC pour les produits semblables d'une région à une autre (dits homogènes), complétée pour les produits dits hétérogènes, car non équivalents sur tout le territoire, soit par une enquête complémentaire soit par l'utilisation de bases de données. Les articles qui nécessitent les investigations complémentaires sont ceux de l'habillement, les chaussures, l'ameublement pour la maison, des loisirs et de la culture.

En 2008, les données complémentaires ont été obtenues à partir de l'exploitation de sources administratives (fichiers administratifs de la Caisse nationale d'assurance maladie pour les dépenses de santé, relevés de prix sur Internet).

En revanche en 2015, la recherche des données complémentaires fait l'objet de l'un des deux volets de l'enquête de comparaison spatiale menée par la division des Indices de Prix et qui vise également à la comparaison des niveaux de prix entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine.

### **La rubrique de base « hôtellerie » fait l'objet d'une enquête spatiale spécifique.**

Eurostat coordonne une enquête spatiale pour les hôtels qui se déroule avant la collecte ordinaire des prix de l'hôtellerie dans le cadre du thème « Transports, Hôtels, Restaurants ».

L'enquête spatiale pour les hôtels doit être menée dans la zone capitale et les quatre principales régions touristiques. Eurostat demande que soit relevé le prix pour 2 nuitées, petit-déjeuner inclus, pour 2 personnes, lors d'un weekend de juillet (du vendredi au dimanche) qui ne doit pas contenir d'événements spéciaux (ce qui dans le cas de la France exclut un week-end proche du ou contenant le 14 juillet)

Les prix doivent être collectés pour les cinq catégories définies comme :

- Catégorie 1 = 4 étoiles
- Catégorie 2 = 3 étoiles
- Catégorie 3 = 2 étoiles
- Catégorie 4 = 1 étoile
- Catégorie 5 = non étoilé

La pondération des résultats obtenus par catégorie et par région se fait à partir du nombre de nuitées pour chaque région et dans chaque catégorie d'hôtel, pour le mois de juillet. Le nombre de nuitées pour la France est obtenu auprès de la DR de l'INSEE en charge de l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie.

Appliqués aux résultats des prix des hôtels collectés grâce à l'enquête « Transports Hôtels Restaurants » dans l'agglomération parisienne, les coefficients spatiaux permettent d'en inférer les résultats au niveau national.

### **Le traitement de la saisonnalité**

Certains produits sont saisonniers. Ainsi, les fruits et légumes saisonniers ont des prix et des volumes de ventes qui varient fortement au cours de l'année ; certains articles de vêtements ne vont pas être disponibles au moment de la collecte, celle-ci se déroulant en hiver (bermudas, pantalons en lin, claquettes...).

Les enquêtes PPA se déroulant un mois donné, obtenir un prix sur l'année nécessite la correction de l'effet saisonnier. Pour les vêtements d'été, compte tenu de ce que l'enquête à laquelle ils se rattachent se déroule sur l'automne, une mini-enquête qui porte sur ces articles est menée en été, préalablement à la collecte usuelle.

Dans le cadre des comparaisons OCDE et Eurostat, seuls les produits alimentaires font l'objet d'un traitement de la saisonnalité par le biais d'un questionnaire que les INS doivent renseigner. Eurostat demande la séquence mensuelle des prix et des quantités pour les produits saisonniers (cf. questionnaire pour les produits saisonniers) sachant que les produits alimentaires considérés comme saisonniers sont laissés à la libre détermination des pays. En effet, les fluctuations saisonnières peuvent être très différentes d'un pays à l'autre. Eurostat utilise ces coefficients de correction pour extrapoler un prix annuel des prix moyens de l'enquête.

Pour la France, les informations sur la saisonnalité (prix et quantités) sont reprises des Indices de Prix à la Consommation (IPC).

Lorsque les IPC ne sont pas disponibles à un niveau suffisamment détaillé, on choisit le meilleur proxy (par exemple l'information de l'IPC porte sur les « Pommes » alors que le produit PPA est la « Pomme Golden Delicious »). Dans des cas moins simples, la méthode très frustrante employée est alors de rapprocher la variété de poissons ou de légumes d'un produit proche et disponible grâce au calendrier des poissons ainsi que des fruits et légumes obtenus par ailleurs : un type de poisson pourra ainsi être rapproché d'un autre type de poisson, un fruit ou un légume d'un autre qui leur ressemblerait et dont la saisonnalité est disponible dans l'IPC.

**Tableau : questionnaire pour les produits saisonniers**

Formulaire des données requises pour les produits saisonniers									
Article		IPC le plus proche pour t			Pondération pour t			Coefficient de correction	Mois de l'enquête
Code	Description	Mois	IPC pour :	Index mensuel non pondéré (t-1 = 100)	Pondérations mensuelles réelles de l'IPC (%)	Trimestre	Poids trimestriel estimé (%)		
<b>(a) Exemple avec des pondérations mensuelles réelles</b>									
pondération IPC : <input type="text" value="Pondération en valeur"/>									
11.01.16.1ac NCS	Pommes fraîches  Meilleure qualité; Variété typique du pays;  <i>Exclut.</i> Variétés XXX, YYY, ZZZ, UUU;  <i>Spécifier.</i> Variété;  <i>Quantité de référence :</i> 1 kg	Jan	Fruit frais	103.3	5.0	I		0.977 <sup>(b)</sup>	
		Fev		102.0	5.0			0.988	
		Mar		105.5	5.0			0.956	
		Avr		112.2	3.0	II		0.899	
		Mai		122.4	2.0			0.824 <sup>(b)</sup>	X
		Jun		117.7	2.0			0.857	
		Jui		107.4	4.0	III		0.939	
		Aou		98.1	15.0			1.028	
		Sep		97.3	17.0			1.036	
		Oct		100.0	15.0	IV		1.009	
		Nov		96.2	16.0			1.048	
		Dec		101.7	11.0			0.991	
				<b>Année</b>			<b>100.85<sup>(a)</sup></b>	100.0	<b>Année</b>

(a) Moyenne annuelle pondérée 100,85= [(103.3 x 5.0) + (102.0 x 5.0) + ..... + (101.7 x 11.00)] / 100

(b) Indice mensuel non pondéré /moyenne annuelle pondérée : 100.85 / 103.3; 100.85 / 102.0; etc. 0.824=110.85/122.4

**Note de lecture :**

La pondération en valeur correspond à la valeur d'un mois donné par rapport au total sur l'année. Pour les « Pommes fraîches Meilleure qualité; Variété typique du pays », les poids saisonniers permettent d'obtenir un coefficient correctif (ici égal à 0,824) qui permet de ramener les résultats de l'enquête - menée en mai - à des résultats annuels. Ainsi dans l'exemple compte tenu de ce que les prix ont été relevés en mai et qu'ils sont de ce fait élevés par rapport au reste de l'année (122,4 contre 100,85 sur l'année) les prix de mai vont être corrigés par le coefficient correcteur de 0,824 qui les ramène à leur niveau sur l'année (à savoir 100,85).

**Projection des prix pour les années où les produits n'ont pas été enquêtés**

Les résultats du PCE sont annuels. Or, les prix des produits ne sont pas relevés tous les ans (mais tous les trois ans). Pour les deux années où un produit ne fait pas l'objet d'une enquête, son prix est extrapolé ou rétropolé à partir de l'enquête disponible la plus proche dans le temps. L'extrapolation ou rétropolation se fait grâce aux IPCH (Indices harmonisés des prix à la consommation définis au niveau européen).

## **6. UN QUESTIONNAIRE PARTICULIER POUR LES LOYERS**

Les loyers font l'objet d'un questionnaire spécifique annuel qui porte sur les loyers réels et imputés (loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement). Les sources mobilisées sont principalement celles des comptes du logement au SOeS mais également des données de la comptabilité nationale et des données du recensement.

Le principe du questionnaire d'Eurostat est le même que pour les enquêtes de biens de consommation : identifier des biens comparables et représentatifs entre pays et en renseigner les prix.

### **La sélection de logements**

Neuf types de logements sont ainsi définis qui répondent à différentes caractéristiques (cf. tableau) :

- appartement ou maison,
- pour les appartements, le nombre de pièces : 1 ou 2 pièces, trois pièces, quatre pièces ou plus,
- la présence ou non du chauffage central.

Pour cette partition de logement, il s'agit de fournir les loyers payés par les locataires ou les loyers imputés aux propriétaires-occupants (cf. encadré sur les questionnaires « Loyers »)

## Encadré : Les questionnaires « Loyers »

### Part 1. Price approach

No.	Code	Item definition				Data collection						Average size (m <sup>2</sup> )
		Rental	Flat/ House	Rooms	Central heating	Monthly rent per m <sup>2</sup>	Surface, m <sup>2</sup>	Annual expenditure	Monthly rent per dwelling	Number of dwellings	Annual expenditure	
	1	2	3	4	5	6	7	8=(6*7)*12	9	10	11=[9*10]*12	12=(7/10)
1	11.04.11.1.01.aa	Actual	Flat	1-2	No	8,35	6 521 626	653 517 258	273,73	198 955	653 517 258	32,8
2	11.04.11.1.01.ab	Actual	Flat	1-2	Yes	9,52	150 038 731	17 143 305 618	404,44	3 532 285	17 143 305 618	42,5
3	11.04.11.1.01.ba	Actual	Flat	3	No	5,98	6 414 670	460 433 823	409,67	93 660	460 433 823	68,5
4	11.04.11.1.01.bb	Actual	Flat	3	Yes	6,65	187 508 101	14 953 863 247	445,48	2 797 324	14 953 863 247	67,0
5	11.04.11.1.01.ca	Actual	Flat	>=4	No	6,10	3 700 026	270 732 115	527,38	42 780	270 732 115	86,5
6	11.04.11.1.01.cb	Actual	Flat	>=4	Yes	5,97	158 206 988	11 341 465 822	507,71	1 861 524	11 341 465 822	85,0
7	11.04.11.1.01.da	Actual	House	All	No	4,62	20 560 574	1 139 837 290	429,13	221 344	1 139 837 290	92,9
8	11.04.11.1.01.db	Actual	House	All	Yes	5,76	229 603 877	15 878 844 827	499,53	2 648 967	15 878 844 827	86,7
9	11.04.11.1.01.aa	Actual rents - dwellings without facilities*						0			0	
A	A	Actual rents: average / total				6,76	762 554 594	61 842 000 000	452,19	11 396 638	61 842 000 000	66,9
10	11.04.21.1.01.aa	Imputed	Flat	1-2	No	8,37	645 752	64 834 784	333,72	16 190	64 834 784	39,9
11	11.04.21.1.01.ab	Imputed	Flat	1-2	Yes	11,26	64 640 867	8 737 577 189	499,67	1 457 227	8 737 577 189	44,4
12	11.04.21.1.01.ba	Imputed	Flat	3	No	7,73	1 894 471	175 745 739	459,97	31 840	175 745 739	59,5
13	11.04.21.1.01.bb	Imputed	Flat	3	Yes	9,10	118 379 745	12 928 640 785	647,69	1 663 422	12 928 640 785	71,2
14	11.04.21.1.01.ca	Imputed	Flat	>=4	No	5,93	3 979 216	283 262 157	865,75	27 265	283 262 157	145,9
15	11.04.21.1.01.cb	Imputed	Flat	>=4	Yes	8,58	171 671 874	17 679 474 344	857,29	1 718 551	17 679 474 344	99,9
16	11.04.21.1.01.da	Imputed	House	All	No	4,49	158 405 751	8 542 729 961	523,62	1 359 553	8 542 729 961	116,5
17	11.04.21.1.01.db	Imputed	House	All	Yes	5,52	1 646 257 403	109 058 735 040	663,14	13 704 937	109 058 735 040	120,1
18	11.04.21.1.01.aa	Imputed rents - dwellings without facilities*						0			0	
B	B	Imputed rents: average / total				6,06	2 165 875 078	157 471 000 000	656,62	19 978 986	157 471 000 000	108,4

### Part 2: Quantity approach

Quantity indicators							
	Dwellings with	Number of dwellings			Average size of dwelling		
		2010	2011	2012	2010	2011	2012
	1 room	1 894 193	1 909 279	1 929 131	30,11571106	30,27277187	30,41950677
	2 rooms	4 166 436	4 200 258	4 243 061	50,93986497	51,2441158	51,5021074
	3 rooms	7 059 093	7 163 301	7 274 182	71,73957303	72,09927739	72,37580652
	4 rooms	7 671 044	7 717 562	7 763 431	93,19761178	93,85503438	94,38072151
	5 rooms	5 636 383	5 680 417	5 723 166	115,0899888	116,0192073	116,7144654
	>5 rooms	4 664 508	4 705 008	4 744 114	159,3140815	160,5849891	161,5762354
	<b>Total</b>	<b>31 091 658</b>	<b>31 375 824</b>	<b>31 677 085</b>	<b>92,70766703</b>	<b>93,33395166</b>	<b>93,78751652</b>
Quality indicators							
	Dwellings with	2010	2011	2012			
	electricity	100	100	100			
	running water	100	100	100			
	inside toilet	99,4	99,4	99,4			
	central heating	93,3700915	93,6524748	93,9220753			
	<b>Total</b>	<b>392,770091</b>	<b>393,052475</b>	<b>393,322075</b>			

Les données renseignées par les INS permettent aussi d'évaluer la surface moyenne des différents logements afin de comparer des logements homogènes (le nombre de pièces ne suffirait pas à s'assurer de l'homogénéité des logements, un studio et un loft par exemple en comportant le même nombre).

Des données qualitatives font également l'objet d'une deuxième partie de ce questionnaire. Les informations portent alors sur les nombres de logements en fonction du nombre de pièces, de la présence d'un chauffage central, de l'eau courante, de toilettes privatives, leur nombre de pièces, selon la présence ou non de l'électricité, l'eau courante, des toilettes, du chauffage central).

Trois sources de données différentes sont mobilisées :

- les comptes du logement du SOeS,
- les données de la consommation de l'INSEE (elles-mêmes calées sur le compte du logement),
- les données du recensement.

## Utilisation des données des comptes du logement

Afin de répondre aux besoins de PPA, le SOeS établit une ventilation des données du compte du logement à partir de l'ENL (Enquête Nationale Logement) en fonction des strates demandées par Eurostat.

Les données fournies par les comptes du logement récapitulent pour plusieurs années et en moyenne annuelle pour le territoire métropolitain :

- le nombre de logements
- la surface totale en m<sup>2</sup>
- la dépense de loyer annuelle

En fonction des quatre caractéristiques :

- la filière (marché location privée / marché location sociale / non marché propriétaire)
- le type de logement : maison ou appartement
- le nombre de pièces : 1 et 2, 3,4 et 5, 6 et plus
- le chauffage central : présence ou non de celui-ci.

## Intégration des parkings, des départements d'outre-mer et des résidences secondaires.

Le coordinateur national des PPA doit procéder à des ajustements pour intégrer les parkings, les départements d'outre-mer et les résidences secondaires<sup>22</sup>. Des données complémentaires du compte du logement ainsi que les données du recensement sont mobilisées à cette fin.

## Calage des données sur la comptabilité nationale

Les données ainsi obtenues peuvent présenter des écarts avec les données publiées par les comptes nationaux, d'une part parce que les strates utilisées pour le calcul des agrégats de comptabilité nationale ne sont pas identiques à celles demandées par Eurostat, d'autre part parce que les comptes du logement sont actualisés chaque année en fonction des nouvelles sources (ENL, enquête loyers et charges, recensement) contrairement aux comptes nationaux dont les niveaux de référence sont fixés pour toute la durée d'une base.

Le coordinateur PPA effectue donc un calage des données sur celles de la comptabilité nationale afin que les valeurs monétaires totales des dépenses des ménages en loyers réels et imputés soient égales à celles des Comptes Nationaux, (tableau reproduit *supra*). Afin de conserver des prix au m<sup>2</sup> inchangés, l'ajustement se fait sur les données de surface totale.

---

<sup>22</sup> En théorie, il devrait y avoir un ajustement pour intégrer les personnes logées gratuitement mais tel n'est pas le cas.

## 7. LE TRAITEMENT PARTICULIER DE L'ÉNERGIE DOMESTIQUE

Jusqu'en 2012, les prix de l'énergie domestique étaient intégrés à l'enquête de prix dans les « services ». Depuis novembre 2012, afin d'améliorer l'efficacité du processus et de réduire la charge de collecte de données par les pays, Eurostat a décidé d'utiliser la base des statistiques énergie alimentée pour la France par la sous-direction énergie du SOeS. Sont ainsi renseignées les rubriques de base « Électricité » et « Gaz ».

### Électricité et gaz, une synergie avec les données « Eurostat Energy Statistics »

Les données « Eurostat Energy Statistics » renseignent les prix de l'électricité et du gaz naturel pour la quasi-totalité des trente huit pays du PCE. Pour les besoins des PPA une répartition en fonction de la tranche de consommation de l'électricité » ou du gaz est réalisée par Eurostat.

#### Encadré : Articles de l'enquête énergie 2012

Item Code	Item Name	Total consumption	Reference unit
<b>SPD</b>	<b>Electricity</b>		
11.04.51.1.01.a.a	Band DA	< 1 000	kWh
11.04.51.1.01.a.b	Band DB	1 000 - 2 500	kWh
11.04.51.1.01.a.c	Band DC	2 500 - 5 000	kWh
11.04.51.1.01.a.d	Band DD	5 000 - 15 000	kWh
11.04.51.1.01.a.e	Band DE	>15 000	kWh
<b>SPD</b>	<b>Gas</b>		
11.04.52.1.01.a.a	Band D1	< 20	GJ
11.04.52.1.01.a.b	Band D2	20 - 200	GJ
11.04.52.1.01.a.c	Band D3	> 200	GJ
<b>SPD</b>	<b>Liquefied gas</b>		
11.04.52.1.02.b.a	Liquefied gas: propane, bottle	:	kg
11.04.52.1.02.b.b	Liquefied gas: mixture of butane and propane, bottle	:	kg

Concernant la représentativité, la méthode adoptée par Eurostat est de calculer la consommation moyenne par ménage, ce qui permet de disposer de la tranche de consommation pour chaque pays. Pour la France, la tranche de consommation représentative est définie de 5 000 kWh à 15 000 kWh (soit DD) pour l'électricité et de 20 GJ à 200 GJ (soit D2) pour le gaz.

Le gaz liquéfié, à la différence du pétrole et du gaz, continue à faire l'objet de relevés (dans le cadre de l'enquête de consommation « services ». Il en est de même pour les prix du fioul domestique (1000 litres et 3000 litres), du charbon de bois (de 2 à 5 kilos) et du bois de chauffage (avec 5 conditionnements différents).



## ANNEXE 6 : LES GROUPES DE DÉPENSES

Groupe de dépense	
11.01.00.0 Alimentation	
11.01.20.0 Boissons non-alcoolisées.	
11.02.10.0 Boissons alcoolisées	
11.02.20.0 Tabac	
11.02.30.0 Narcotiques	nd
11.03.10.0 Habillement	
*11.03.14.1 Nettoyage, réparation et location de vêtements	
11.03.20.1 Chaussures	
*11.03.22.0 Réparation & location de chaussures	
11.04.10.0 Loyers réels pour le logement	Questionnaire loyer
11.04.20.0 Loyers imputés pour le logement	Questionnaire loyer
11.04.30.0 Entretien et réparation du logement	
11.04.40.0 Approvisionnement en eau et services divers liés au logement	
11.04.50.0 Électricité, gaz & autres combustibles	Base énergie Eurostat
11.05.10.0 Meubles et ameublement, tapis et autres revêtements de sol	
11.05.20.0 Textiles ménagers	
11.05.30.0 Électroménager	
11.05.40.0 Articles de verrerie, articles de tables et ustensiles ménagers	
11.05.50.0 Outils et équipement pour la maison et le jardin	
11.05.60.0 Biens et services pour entretien régulier du logement	
*11.05.62.1 Services domestiques	
11.06.10.0 Produits médicaux, appareillage et équipement	
11.06.20.0 Services pour patients externes	
11.06.30.0 Services hospitaliers	Enquête hôpitaux
11.07.10.0 Achat de véhicule	
11.07.20.0 Fonctionnement d'équipement de transport personnel	
11.07.30.0 Services de transport	
11.08.10.0 Services postaux	
11.08.20.0 Équipement téléphone & télécopieur	
11.08.30.0 Services de téléphone & télécopieur	
11.09.10.0 Audiovisuel, équipement photographique et de traitement de l'information	
11.09.20.0 Autres biens durables majeurs pour les loisirs et la culture	
11.09.30.0 Autres articles de loisirs et équipement, jardins et animaux de compagnie	
11.09.40.0 Services de loisirs et culturels	
11.09.50.0 Journaux livres et papeterie	
11.09.52.1 Journaux	
11.09.60.0 Séjours de vacances organisés (package)	
11.10.10.0 Éducation pré-primaire et primaire	Base éducation Eurostat
11.10.20.0 Éducation secondaire	Base éducation Eurostat
11.10.30.0 Éducation postsecondaire et non-tertiaire	Base éducation Eurostat
11.10.40.0 Éducation tertiaire (3 <sup>ème</sup> cycle)	Base éducation Eurostat
11.10.50.0 Éducation non définissable par niveau	Base éducation Eurostat
11.11.10.0 Services de restauration	
11.11.20.0 Logement	
11.12.10.0 Soins à la personne	
11.12.20.0 Prostitution	nd
11.12.30.0 Effets personnels	
11.12.40.0 Protection sociale	Partie Apu
11.12.50.0 Assurance	
11.12.60.0 Services financiers n.e.c.	
11.12.70.0 Autres services n.e.c.	

## ANNEXE 7 : LES PPA DE RÉFÉRENCE DES PRODUITS DE CONSOMMATION

*Pour les quelques rubriques de base de « produits de consommation » et de biens d'investissement qui ne font pas l'objet d'une collecte spécifique, Eurostat a recours à des PPA dites de référence, à savoir des PPA utilisées pour une rubrique de base alors que la collecte et la conception de cette PPA n'étaient pas conçues pour cette rubrique.*

Rubrique de base	PPA de référence
<b>DÉPENSES DE CONSOMMATION INDIVIDUELLE DES MÉNAGES</b>	
11.01.12.5 Autres viandes et abats comestibles	PPA pour les viandes (bœuf, veau, porc, agneau, mouton et chèvre, volaille)
11.02.31.1 Stupéfiants	Les PPA pour la dépense de consommation finale des ménages sur le marché national (à l'exclusion de toutes les rubriques de base relevant de la santé et de l'éducation et de toutes les rubriques de base possédant des PPA de référence)
11.04.42.1 Divers services relatifs au logement	PPA pour la fourniture d'eau ou le loyer réel
11.06.31.1 Services hospitaliers	PPA pour la production de services de santé par les administrations publiques (sans revenus des ventes)
11.07.14.1 Véhicules tirés par des animaux	Les PPA pour la dépense de consommation finale des ménages sur le marché national (à l'exclusion de toutes les rubriques de base relevant de la santé et de l'éducation et de toutes les rubriques de base possédant des PPA de référence)
11.07.35.1 Transport mixte de passagers	PPA pour les services de transport
11.08.21.1 Équipement de téléphone et téléfax	PPA obtenue à partir de « matériel de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image » et de « ordinateurs personnels »
11.09.21.1 Principaux biens de consommation durables pour les loisirs extérieurs	PPA obtenue à partir des voitures automobiles
11.09.22.1 Instruments de musique et principaux biens de consommation durables pour les loisirs intérieurs	PPA obtenue à partir de « matériel de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image »
11.09.23.1 Entretien et réparation des principaux autres biens durables pour le loisir et la culture	PPA obtenue à partir de « entretien et réparation de véhicules personnels » et de la « réparation de matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'information »
11.09.43.1 Jeux de hasard	Les PPA pour la dépense de consommation finale des ménages sur le marché national (à l'exclusion de toutes les rubriques de base relevant de la santé et de l'éducation et de toutes les rubriques de base possédant des PPA de référence)
11.09.61.1 Vacances en séjour complet	Moyenne pondérée des PPA pour les services de transport et des PPA pour les restaurants et hôtels
11.10.11.1 Enseignement maternel et primaire	PPA pour la production des services d'éducation par les administrations publiques (sans revenus sur les ventes)
11.10.21.1 Enseignement secondaire	
11.10.31.1 Enseignement post-secondaire non tertiaire	
11.10.41.1 Enseignement tertiaire	
11.11.12.1 Cantines	PPA calculées sur la base de prix sélectionnés pour les services de restauration
11.12.21.1 Prostitution	Les PPA pour la dépense de consommation finale des ménages sur le marché national (à l'exclusion de toutes les rubriques de base relevant de la santé et de l'éducation et de toutes les rubriques de base possédant des PPA de référence)
11.12.41.1 Protection sociale	PPA pour les dépenses de consommation individuelle des administrations publiques (à l'exclusion de la protection sociale, des loisirs, de la culture et des revenus sur les ventes)
11.12.51.1 Assurance	Les PPA pour la dépense de consommation finale des ménages sur le marché national (à l'exclusion de toutes les rubriques de base relevant de la santé et de l'éducation et de toutes les rubriques de base possédant des PPA de référence)
11.12.61.1 SIFIM	
11.12.62.1 Autres services financiers non-classés ailleurs	
11.12.71.1 Autres services non classés ailleurs	
11.13.11.1 Achats par les ménages résidentiels dans le reste du monde	Taux de change

**ANNEXE 8 : LES DIFFÉRENTES FORMES DE VENTE**  
**CLASSIFICATION 2011 DES FORMES DE VENTE RELATIVES AUX PARITÉS DE POUVOIR D'ACHAT**

Code	Forme de vente	Description
1	Grands magasins	<p>Grands magasins classiques et non spécialisés avec un vaste assortiment de produits : vêtements, chaussures, électronique grand public, CD, DVD, électroménager, verrerie et vaisselle. Il existe une caisse pour chaque rayon ou à chaque étage. Les grands magasins se situent généralement en centre - ville ou dans les galeries marchandes.</p> <p>Il peut être dans certains cas difficile de faire la distinction entre un magasin spécialisé et un grand magasin. Si les types de produits font partie d'un même secteur de consommation, un point de vente sera alors considéré comme un magasin spécialisé. Voici quelques exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Meubles, revêtements de sols, moquettes, textiles de maison, verrerie et vaisselle.</li> <li>• Habillement, chaussures et textiles de maison.</li> <li>• Électroménager, électronique grand public, ordinateurs, logiciels, CD et DVD.</li> </ul> <p>Si des articles hétérogènes sont proposés dans les lieux d'achat, ces derniers pourront alors être considérés comme des grands magasins même si le nombre de rayons est limité. Par exemple : habillement, chaussures, textiles de maison, cosmétiques, verrerie et vaisselle.</p> <p>Le concept de "magasin dans le magasin" peut se rencontrer dans les grands magasins. Ils possèdent leur propre surface de vente et leur propre caisse et sont clairement identifiés au travers de leurs noms de marque. Ils doivent être considérés comme des magasins à part entière et non comme faisant partie du grand magasin.</p>
2	Hypermarchés, Supermarchés	<p>Ce sont des magasins en libre-service qui offrent un vaste assortiment de produits alimentaires et non-alimentaires. Les supermarchés ont une offre plus restreinte que les hypermarchés. Les caisses se situent en général à la sortie pour ces deux types de points de vente. Les hypermarchés sont souvent situés en dehors des centres-villes.</p>
3	Magasins à prix discount	<p>Ce sont des magasins en libre-service qui proposent des produits (alimentaires ou non-alimentaires) à des prix inférieurs à ceux que l'on peut trouver dans les magasins de détail traditionnels, les hypermarchés ou les supermarchés.</p> <p>Les magasins à prix discount offrent une prestation de service rudimentaire. Recueillir des conseils auprès d'un vendeur n'est pas une chose possible. La décoration et la présentation des produits sont très sommaires. Les produits sont souvent dans leurs emballages d'origine situés sur des palettes dans les allées. La plupart des articles proviennent de marques de distributeurs ou sont des produits sans marque.</p>
4	Supérettes, magasins situés dans les stations-service, magasins de proximité et kiosques	<p>Commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire qui proposent des biens non-durables pour les besoins quotidiens.</p>
5	Enseignes spécialisées	<p>Ce sont des succursales ou filiales de chaînes de magasins spécialisées au niveau national ou international qui commercialisent principalement des biens. Ce sont surtout des magasins en libre-service mais il existe un personnel commercial qui peut être consulté.</p>
6	Magasins spécialisés	<p>Boutiques de détail spécialisées (magasins traditionnels) qui vendent plutôt des biens (boulangeries et boucheries incluses). Il n'y a pas de libre-service. Les ventes sont plein tarif et comprennent le service rendu par le personnel commercial.</p> <p>Les succursales sont en nombre limité et sont en général situées au sein d'une même région (à la périphérie d'une capitale par exemple) ou regroupées au sein d'une coopérative de détaillants.</p>
7	Marchés	<p>Ce sont des lieux d'achat/vente. Ils peuvent être à ciel ouvert ou couverts. Ils peuvent regrouper des commerçants ou des producteurs ayant différentes activités. Certains marchés fonctionnent tous les jours, d'autres certains jours dans la semaine.</p>
8	Entreprises de services privées	<p>Il s'agit d'entreprises privées de toutes tailles qui proposent des services.</p>
9	Entreprises de services publiques et semi-publiques	<p>Il s'agit d'entreprises publiques ou semi-publiques qui proposent des services. Une société est considérée comme semi-publique quand 50 % de son capital est détenu par l'État, une collectivité territoriale ou une administration publique.</p>
10	Vente par correspondance, Internet	<p>Ce sont des magasins "virtuels" qui vendent des biens ou des services soit par correspondance soit par internet. Les sites web appartenant à des sociétés qui possèdent aussi des points de vente sont à classer dans la catégorie correspondant à la forme de vente liée au magasin et non au site dédié.</p>

11	Autres formes de vente	Par exemple, la vente à domicile, la vente itinérante
12	Marché noir	<p>Concerne les transactions qui échappent à la fiscalité nationale, quelle que soit la forme de vente.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'alcool ou les cigarettes passés en contrebande ou illégalement produits.</li> <li>- les copies de CD, DVD et de logiciels informatiques sans licence d'exploitation.</li> <li>- la contrefaçon</li> <li>- les services domestiques non déclarés.</li> </ul>
99	Données IPC	Il s'agit des prix moyens provenant de l'IPC si aucune forme de vente ne peut être clairement identifiée.

## CHAPITRE 4 : LES PPA POUR LA CONSTRUCTION

*Le processus PPA nécessite de collecter des données de prix sur tous les produits donnant lieu à emplois finals, de manière à en déduire un PIB « réel ».*

*La part des dépenses de FBCF représente en France un peu plus d'un cinquième du PIB, un ordre de grandeur comparable à la majorité des pays membres de l'Union européenne et de l'OCDE. Au sein de cette dépense, outre la construction qui en représente plus de la moitié, sont également incluses les dépenses en machine et équipement et en « autres produits ».*

*Pour évaluer les prix nécessaires aux PPA, deux enquêtes biens d'investissement sont menées, la première sur la construction, la seconde sur les biens d'équipement et les logiciels.*

*Les enquêtes de prix d'investissement reposent sur le même principe que les enquêtes de prix à la consommation, à savoir identifier des biens disponibles et représentatifs, afin d'en évaluer les prix et de les comparer entre pays.*

*L'enquête construction est complexe. Les types de construction, les composantes et les procédures sont représentatifs d'un nombre limité de pays et absolument pas des autres du fait de pratiques, de normes, d'impératifs climatiques et géographiques, de goûts et d'habitudes culturelles qui sont très différents d'un pays à l'autre.*

*Le schéma de coordination et de travail est le même que pour tous les postes PPA à savoir que chaque institut national de statistique (INS) mène ses propres évaluations sous la coordination d'Eurostat. Les spécifications des projets, précises et techniques, nécessitent des compétences de spécialistes. Si ces compétences n'existent pas au sein des INS, Eurostat incite les instituts nationaux à recourir à des spécialistes comme il le fait lui-même en la matière. Ainsi, dans l'énorme majorité des pays, les évaluations sont faites par des experts de la construction sous la coordination du cabinet d'expertise construction contractant d'Eurostat. L'INSEE emploie l'Untec, l'association des économistes de la construction, depuis 2007.*

### 1. LES PROJETS À ÉVALUER

#### Les projets à évaluer en 2013

Les devis à évaluer doivent être représentatifs de tous les aspects de la construction. Ils portent ainsi sur le logement, les bâtiments professionnels ainsi que les ouvrages de génie civil. En 2013, les projets proposés étaient au nombre de huit :

- maisons individuelles,
- maisons portugaises / maisons nordiques,
- appartements,
- bureaux,
- immeubles d'usine,
- route en asphalte,
- ponts.

L'évaluation peut être ardue (par exemple, dans le cas des maisons nordiques ou des maisons portugaises qui n'existent pas en France) même si la coordination et les échanges permettent de la mener. À la fin du processus, l'évaluation tend vers un standard de construction fictif mais harmonisé entre pays.

#### Les articles clefs

Afin de réduire les coûts attachés à l'enquête construction, Eurostat a diminué au cours du temps le nombre d'articles dont les prix doivent être collectés annuellement. Eurostat estime en effet qu'une moitié des articles représente environ 90 % du prix total d'un projet et a décidé en conséquence que seuls ces articles seraient enquêtés chaque année, l'autre moitié ne pouvait l'être qu'une fois tous les deux ans. L'évolution de ces articles dits « clefs » permet d'extrapoler les autres prix l'année où ils ne sont pas évalués et d'avoir ainsi chaque année une estimation des prix en totalité.

### **Des échanges entre experts qui permettent d'harmoniser les pratiques**

Des réunions, rassemblant un nombre réduit de pays comparables, auxquelles participent les experts nationaux de construction, les instituts nationaux et l'expert d'Eurostat, sont organisées tous les deux ans afin de rendre les évaluations plus homogènes et comparables entre elles. Ces rencontres multipartenaires permettent de faire le point sur les problèmes, d'homogénéiser les pratiques d'évaluation, de vérifier si ont bien été estimés les mêmes matériaux, selon les mêmes procédures - préfabriqué ou non par exemple. Cette rencontre vise également à examiner les nouveaux projets soutenus par Eurostat.

### **Le renouvellement des projets**

Eurostat souhaite que, chaque année, un nouveau projet en remplace un ancien, afin de rester en phase avec les ouvrages les plus récents. Eurostat promeut ainsi le remplacement annuel d'un projet par un autre et les instituts nationaux sont donc invités à proposer de nouveaux devis, les propositions devant parvenir avant le lancement de l'enquête (en juin) pour être examinées lors du groupe de travail l'année suivante à la mi-novembre. Si aucune proposition n'est faite, le contractant d'Eurostat propose de nouveaux devis.

Avant d'être adoptés, les différents projets font l'objet d'une évaluation par les experts nationaux et de propositions d'amélioration afin qu'ils soient évaluables au mieux dans les différents pays. Les échanges en réunion de groupe conduisent au choix d'un nouveau projet.

Les propositions de nouveaux articles susceptibles de remplacer d'anciens (sans que le projet dans lequel ils s'inscrivent ne soit modifié) suivent les mêmes modalités.

## **2. L'ÉVALUATION DES PRIX POUR L'ENQUÊTE EUROPÉENNE CONSTRUCTION**

### **Les prix à collecter**

Compte tenu de l'impossibilité de trouver des types de constructions communs à tous les partenaires, l'évaluation tend vers un standard de construction fictif mais harmonisé entre pays et les experts peuvent être amenés à évaluer des devis de constructions fictives dans leur pays.

**Encadré : Exemple de composantes à évaluer pour l'enquête construction**

<i>Spécification de l'article</i>		<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Prix total</i>
<b>3.</b>	<b>Maçonnerie</b>			(monnaie nationale)	(monnaie nationale)
3.1	Mur extérieur à double paroi au rez-de-chaussée :				
	▪ 20 cm briquetage silico-calcaire + 11 cm de parement de mur en briques, y compris le rejointoiement et le nettoyage à l'acide	m2	257	17	4369
	▪ Plâtrage	m2	257	8	2056
3.2	Mur extérieur à double paroi pour les étages supérieurs :				
	▪ 11 cm briquetage silico-calcaire + 10 cm de parement de mur en briques, y compris le rejointoiement et le nettoyage à l'acide	m2	413	18	7434
	▪ Plâtrage	m2	413	8	3304
3.3	Murs pignons, 11 cm de parement en briques, y compris le rejointoiement et le nettoyage à l'acide	m2	625	18	11250
3.4	Finition apparente 7 cm blocs de plâtre	m2	585	7	4095
<b>Total</b>					<b>32508</b>

**Encadré : Exemple de récapitulatif détaillant les principales composantes des devis**

	(monnaie nationale)
01. Terrassements	2489
02. Béton	28985
03. Maçonnerie	<b>32508</b>
04. Couverture	16220
05. Menuiserie	26732
06. Menuiserie métallique	2443
07. Installations sanitaires	12825
08. Chauffage central	10182
09. Installations électriques	6777
10. Ventilation	715
11. Parements	35097
A. Prix global du travail exécuté (01 + 02 + ..... + 11)	174973
B. Honoraires de l'architecte et de l'ingénieur (5 % <sup>(1)</sup> de A)	8749
<b>Prix total hors TVA (A + B)</b>	<b>183722</b>

<sup>(1)</sup> Le taux standard appliqué dans le pays. Les 5 % sont communiqués à titre illustratif uniquement.

Le prix, tel qu'il est évalué, doit être le plus proche possible de ce que serait le prix du marché. Les évaluations se font en coûts composés et les prix unitaires définis dans les « devis quantitatifs<sup>23</sup> » doivent couvrir le coût direct pour chacune des composantes élémentaires :

- les matériaux,
- les fournitures,
- le temps de main-d'œuvre,
- la location des équipements,
- les honoraires des sous-traitants,
- mais également les profits de l'entrepreneur (ou les pertes),
- les dépenses générales (y compris la part des frais généraux du siège),
- les dépenses préliminaires (y compris le coût d'installation du chantier).

En revanche, les prix unitaires doivent exclure :

- les honoraires des architectes et des ingénieurs qui seront ajoutés ultérieurement, une fois le prix global du devis déterminé,
- la TVA non déductible ainsi que les autres taxes à la consommation<sup>24</sup>. Elles font l'objet d'un autre questionnaire et ne doivent pas être incluses à ce stade (cf. annexe 9),
- les dépenses occasionnées par l'achat du terrain que ce soit le coût du terrain ou les frais financiers et autres associés au transfert de propriété.

### **Prix nationaux annuels moyens**

Les prix de construction doivent refléter les disparités géographiques d'un territoire et être représentatifs de ceux de l'ensemble du territoire. Dans l'idéal, les prix devraient être collectés dans différentes régions et pondérés par leurs poids respectifs mais Eurostat précise que si ce n'était pas possible, la moyenne des prix dans les différentes régions devrait être approximée. Dans le cas de la France, la base de données étant nationale, les prix évalués sont considérés comme ceux de l'ensemble du territoire.

Les prix unitaires doivent être des prix en moyenne sur l'année. Compte tenu de la complexité d'une relève mensuelle des prix et du coût d'une telle opération, le choix a été fait d'une collecte des prix en mai, juin et juillet, ce qui peut être considéré comme une approximation de la moyenne annuelle.

Une fois les projets à évaluer définis, l'enquête se déroule du 1<sup>er</sup> mai de l'année T au 31 mars de l'année T+1. Elle est constituée d'une période de collecte de données et de trois périodes de validation des données collectées.

## **3. LA VALIDATION DES DONNEES**

### **Le contrôle des données avant le premier envoi à Eurostat**

La première version des évaluations faites par l'UNTEC est transmise à l'INSEE courant juillet. Avant de les transmettre à Eurostat, le coordinateur national examine les données collectées d'un point de vue statistique. La grande majorité des articles à évaluer sont les mêmes d'une année à l'autre et le coordinateur national peut donc calculer les évolutions, et ainsi identifier les fortes variations, ce qui permet des premiers échanges avec l'expert pour les comprendre.

Les écarts ne sont pas nécessairement le produit d'une erreur. Ils peuvent résulter d'un changement de définition par Eurostat, d'une évolution sur le marché des matériaux, de changements de normes de construction au niveau national. L'écart peut résulter aussi d'une compréhension différente par rapport à l'exercice précédent, ou encore d'une mauvaise traduction ou d'une erreur de chiffrage.

---

<sup>23</sup> bill of quantities

<sup>24</sup> Le principe à la base de cette enquête est que les prix doivent être relevés hors TVA. Un questionnaire portant sur les taux de TVA non récupérables sont envoyé par Eurostat à chacun des instituts nationaux de statistiques (INS). Les taux de TVA non récupérable renseignés dans le « Questionnaire TVA » sont ensuite appliqués aux prix des biens d'investissement (relevés hors TVA).



## **La validation des données au niveau européen**

La validation des données s'effectue en trois phases. Ces phases s'appuient sur des outils identiques mais permettent d'incorporer au fur et à mesure les corrections apportées par chaque pays. Une fois les plus grosses anomalies corrigées, les anomalies de moindre ampleur peuvent être identifiées et analysées.

Au cours de ces phases de validation, la comparaison est faite, comme pour les biens de consommation, à partir des Tables Quaranta, qui permettent de comparer les prix moyens entre pays et d'identifier ainsi de possibles anomalies. Elles permettent aussi la comparaison au niveau fin des articles.

Les écarts d'évaluation d'un pays à un autre peuvent être très forts. En cas de fortes divergences, d'autant plus quand l'évaluation varie fortement d'un exercice à l'autre, des vérifications sont à mener. Les écarts peuvent venir d'une mauvaise évaluation, d'une mauvaise compréhension de l'article à évaluer, d'une gamme de qualité différente de celle privilégiée par la majorité des partenaires. Ils peuvent être aussi liés à des caractéristiques nationales et les éléments justificatifs seront produits.

## **4. TRAITEMENT EX POST D'AJUSTEMENT DE LA TVA NON RÉCUPÉRABLE**

Pour les enquêtes PPA de construction (comme pour celle des biens d'équipement), les prix demandés par Eurostat et renseignés par les experts le sont hors TVA.

Dans un second temps, Eurostat envoie un questionnaire TVA qui est renseigné par le coordinateur national et qui permettra d'appliquer aux prix de la construction la TVA dite non récupérable (qui est payée par l'investisseur au contraire de celle récupérable, Cf. annexe 9 pour plus de détail).

Les taux de TVA non récupérables pour les trois rubriques de base de la construction - bâtiments résidentiels, bâtiments non résidentiels, et ouvrages civils - sont renseignés grâce aux données de la comptabilité nationale et s'appuient sur des taux de TVA théoriques, calculés en fonction de la législation, ainsi que des hypothèses sur la déductibilité de la TVA.

## ANNEXE 9 - TVA RÉCUPÉRABLE ET TVA NON RÉCUPÉRABLE

Les prix des biens doivent refléter le prix de transaction, soit le prix d'acquisition. Ainsi, dans le cas des biens de consommation, les prix relevés doivent intégrer la TVA puisque celle-ci est acquittée par le consommateur. Dans le cas des biens d'investissement, la problématique est plus complexe : une partie de la TVA payée par l'entreprise qui acquiert le bien peut être ensuite remboursée ou déduite comptablement. Cette TVA non payée *in fine* par l'acheteur est appelée TVA récupérable ou TVA déductible.

### Les taux de TVA effectivement payés

Pour les achats de biens d'investissement, la TVA est partiellement ou intégralement déductible pour la majorité des acheteurs et de ce fait dans le cas des biens d'investissements, le prix des biens ne doit inclure que les montants de la TVA non déductibles (la TVA que l'acheteur va effectivement acquitter). Il est difficile de savoir *in fine* le taux de TVA réel payé sur un produit puisque cela dépend des caractéristiques de l'acheteur. Les experts n'ayant pas le moyen de connaître la répartition par branche ou secteur institutionnel de l'acheteur, cette information est reprise de la comptabilité nationale qui s'appuie sur l'analyse fiscale du Trésor et la répartition de la FBCF par type d'acheteurs.

De ce fait, pour les enquêtes PPA biens d'équipement ou de construction, la démarche adoptée par Eurostat est que les pays doivent renseigner les prix hors TVA avant de renseigner dans un second temps le questionnaire Eurostat sur les TVA.

### Le questionnaire d'Eurostat sur les TVA

Le questionnaire d'Eurostat sur les TVA porte sur six catégories de biens d'investissement avec deux rubriques de base pour les machines et équipements (produits du métal et de l'équipement, matériel d'équipement transport), trois rubriques de base pour la construction (bâtiments résidentiels, bâtiments non résidentiels, et ouvrages civils) et une rubrique pour les logiciels.

Le questionnaire d'Eurostat vise à collecter les montants de la FBCF d'une part y compris TVA et d'autre part hors TVA des entreprises non financières, des entreprises financières, des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages et enfin des ménages.

## CHAPITRE 5 : LES PPA POUR LES BIENS D'ÉQUIPEMENT

*La seconde enquête sur les prix des biens d'investissement porte sur les biens d'équipement et les logiciels. Elle suit un rythme biennal avec la première année une pré-étude qui permet de définir les produits disponibles et représentatifs du marché français suivi, la deuxième année, de la collecte.*

*Comme pour les autres champs des PPA, le but est d'identifier les biens disponibles sur le marché, comparables entre pays et représentatifs et d'en relever les prix. Les prix collectés sont des prix de transaction, qui correspondent à la fourniture de produits assemblés / montés, livrés et installés dans le lieu convenu.*

*Les biens d'équipement sont complexes, très spécifiques à des domaines industriels ce qui requiert, pour connaître les prix, un réseau informationnel important. De plus, les caractéristiques techniques peuvent évoluer très vite, ce qui conduit à une disparition et apparition de modèles alors que les produits à enquêter ont déjà été déterminés. Ces facteurs rendent l'enquête complexe et Eurostat incite les instituts nationaux qui ne disposeraient pas des compétences particulières et des bases de données nécessaires à recourir à un contractant sur le modèle de ce qu'il fait lui-même. Le contractant pour la France est l'entreprise Clic'soluces, celui d'Eurostat est le cabinet de consultants germano-britannique Planco consulting.*

### 1. LA SPÉCIFICITÉ DE L'ENQUÊTE PPA - BIENS D'ÉQUIPEMENT

#### **La notion d'équivalence des produits privilégiée à celle d'identité**

L'enquête de biens d'équipement offre une plus grande souplesse au niveau du produit à évaluer par rapport aux enquêtes de biens de consommations. Pour les biens de consommation, la notion d'identité des produits est importante et la comparaison est faite pour des articles qui sont identiques. En revanche, du fait des nombreuses spécifications des biens d'équipement, la comparaison se fait au niveau du produit, qui regroupe plusieurs articles considérés comme équivalents - des articles équivalents doivent répondre aux mêmes besoins avec une efficacité identique.

Ainsi, pour chaque produit de la liste des biens d'équipement à évaluer, plusieurs articles sont proposés par Eurostat - le nombre pouvant monter jusqu'à cinq - et les pays sont autorisés à ne renseigner le prix que d'un seul de ces articles. Pour les biens d'équipement, la comparaison des prix se fera au niveau du produit et non plus de l'article.

Par exemple, pour le produit « tracteur », cinq articles sont définis : Massey Ferguson 6457, Massey Ferguson 6470, Massey Ferguson 8670, Zetor 7441 and New Holland 7030 et les pays peuvent en évaluer un unique.

En conséquence, les produits enquêtés dans les pays ne seront pas identiques (pas nécessairement de la même marque ou du même modèle) mais ils restent équivalents.

#### **Des caractéristiques de la transaction à suivre rigoureusement**

En revanche, si la définition du produit est plus souple que dans les autres enquêtes, les caractéristiques de la transaction (volume de commande, réductions, livraison et installation) doivent être rigoureusement respectées. Le prix doit notamment inclure les frais de transport et de livraison et les coûts d'assemblage et d'installation et prendre en compte les remises / rabais ou surtaxes.

#### **Les rubriques de base**

Les rubriques de base des biens d'équipement élémentaires sont au nombre de dix-sept et constituées des produits suivants :

- Produits métalliques fabriqués, à l'exception des machines et équipements : comme exemple de produits de cette rubrique figurent des chaudières, des réservoirs pour le vin, des réservoirs pour le lait, des caddies<sup>25</sup>.
- Moteurs et turbines, pompes et compresseurs : avec comme exemple de produits de cette rubrique des pompes à eau, des moteurs à pétrole, des pompes portatives.
- Machines destinées à d'autres utilisations qui comprend par exemple les palettes, les extincteurs, des balances automatiques à affichage numérique, les balayeuses, les équipements d'air conditionné, les palans électriques, des balances portatives, des aspirateurs, des grues mobiles pour terrain accidenté...
- Machines agricoles et forestières : par exemple les tracteurs, les moissonneuses batteuses, les trayeuses de lait, les faucheuses, les taille-haies.
- Machines-outils, avec comme exemples de produits les tours d'outilleur, les foreuses, les perceuses, les plieuses hydrauliques, les ponceuses orbitales, les mortaiseuses à piston, les perforatrices, les marteaux démolisseurs.
- Machines pour la métallurgie, l'exploitation minière, l'extraction et la construction : par exemple les chargeuses excavatrices, les tracteurs sur chenilles, les grues à tour, les chargeuses à direction à glissement, les roulettes de séparation, les chargeurs compacts sur chenilles, les pelleuses.
- Machines pour la transformation d'aliments, de boissons et de tabac : par exemple les fours à pain, les fours à pizzas, les friteuses à ouverture, les machines à cafés, les machines à faire les glaces, les machines à laver la vaisselle.
- Machines pour la production de textiles, de vêtements et de cuir : par exemple les machines à coudre, les machines à coudre dirigées par ordinateur, les marteaux à haute vitesse, les laveuses centrifugeuses, les extracteurs hydroélectriques.
- Machines destinées à d'autres utilisations spécifiques : par exemple les machines de moulage par injection, les façonneuses par soufflage, les scies à panneaux, relieuses de livres, appareils radiographiques portatifs, panneaux solaires, les machines à tailler les clefs, les plieuses de papiers, les scies à ruban.
- Machines de bureau : par exemple les scanners, les photocopieuses numériques, les machines compteuses de billets de banques, les compteuses de monnaies, les caisses enregistreuses, les broyeuses à papier, les guillotines à papier.
- Ordinateurs et autres équipements de traitement de l'information : par exemple ordinateurs fixes, ordinateurs portables, les imprimantes laser, les scanners, les serveurs informatiques, les disques durs, les ordinateurs de poche, les tablettes, les clefs USB cryptées à forte capacité, les unités de stockage.
- Machines et appareils électriques : par exemple des générateurs diesel, des transformateurs électriques, des moteurs électriques triphasés à cage d'écureuil, des chargeurs de batterie, des disjoncteurs basse tension, des éclairages portatifs, des générateurs portatifs, des fers à souder.
- Équipements et appareils de radio, de télévision et de communication : par exemple des fax, des talkie-walkie, des caméras de sécurité, des unités de conférence vidéo, des écrans LCD, des écrans plasma, des DVD/lecteurs Blue Ray pour professionnels, des tables de mixage, des dictaphones pour professionnels, des systèmes de navigation par satellite.

---

<sup>25</sup> Ensuite pour chaque produit sont proposés plusieurs articles, par exemple des modèles différents de chaudière de marques éventuellement différentes mais qui peuvent être considérés comme équivalents. Il revient à chaque pays d'évaluer le prix d'au moins un de ces articles afin de renseigner le produit donné.

- Instruments médicaux, de précision et d'optique, montres et horloges : par exemple des oscilloscopes numériques, des machines à électrocardiogrammes pour hôpitaux, des machines de radiographie dentaire, des radars pour les grands navires de pêche, des navigateurs GPS, des caméras numériques, des projecteurs numériques.
- Autres biens manufacturés non classés ailleurs : par exemple des tables en bois ou en métal de marque Ikea, des compartiments de rangement en particules, en métal, des chaises pivotantes, des vélos d'exercice pour salle de sport, des équipements pour les exercices physiques, des claviers électroniques.
- Véhicules à moteur, remorques et semi-remorques par exemple des vans, des camionnettes, des minibus, des voitures « d'exécutifs », des voitures pour représentants commerciaux, des véhicules à usage urbain.
- Logiciels : avec comme exemples de produits, les logiciels de bureautique, des antivirus, des logiciels comptables, de statistiques, de traitement des données, de graphisme.

**Encadré : Exemple d'une feuille d'évaluation**

ÉTUDE SUR LES BIENS D'ÉQUIPEMENT 20XX				Pays
16.11: Tracteur				<i>Autriche</i>
Produit		Proposé		Tarifé
Marque (et nationalité) :		Mercedes Benz (Allemagne)		<i>Scania (Suède)</i>
Modèle :		ABC-18-4x2		<i>XYZ-19-4x2</i>
Spécifications		Métrique	Impérial	National
01	MTC.	18 000 kg	17,7 tonnes	<i>19 000 kg</i>
02	Empattement	5 700 mm	224 in	<i>5 500 mm</i>
03	Puissance moteur	11,946 l	729 cu in	<i>12.0 l</i>
04	Puissance utile du moteur	292 kw	394 bhp	<i>338 kw</i>
05	Boîte de vitesses : Nombre de vitesses	16	16	<i>14</i>
06	Type de suspension : Avant	ressort	ressort	<i>ressort</i>
07	Type de suspension : Arrière	air	air	<i>air</i>
08	Type de freins	ABS	ABS	<i>ABS</i>
09	Type de cabine	1 845 mm	73 in	<i>1 900 mm</i>
10	Avec toit standard	oui	oui	<i>oui</i>
11	Cinquième roue fixe	incluse	incluse	<i>incluse</i>
12				
Termes et conditions				
a	Quantité de la commande	une	une	<i>une</i>
b	Prix unitaire	une	une	<i>10.500</i>
c	Devise	spécifier	spécifier	<i>euros</i>
d	Frais de livraison inclus	oui	oui	<i>oui</i>
e	Frais d'installation inclus	non	non	<i>non</i>
f	Ristourne incluse	oui (%)	oui (%)	<i>(- 5 %) - 525</i>
<b>Prix unitaire total hors TVA</b>				<b>9,975</b>
Représentativité et comparabilité				
Le produit dont le prix a été fixé est-il représentatif (oui) ou non représentatif (non) ?				<b>oui</b>
Le produit évalué est-il identique (1), équivalent (2) ou non comparable (3) au produit spécifié ?				<b>2</b>
Options				
<i>Prix du modèle standard. Aucune option disponible.</i>				
Notes				
<i>Le modèle spécifié n'est pas disponible, est attendu sur le marché au début de l'année prochaine. Les frais de livraison ne sont pas facturés séparément. Ils sont inclus dans le prix unitaire.</i>				
Adresse du site Internet				
www.mercedesbenz.com				

## 2. L'ENQUÊTE PRIX

### La pré-étude et la phase de création des listes de produits

Une liste d'articles est proposée par le contractant d'Eurostat avec la possibilité pour les différents pays de proposer des modifications. Il est à noter que les produits d'occasion ne font pas partie du champ de l'enquête, des expérimentations menées par le passé ayant montré la difficulté à obtenir des prix comparables pour ces biens.

Comme décrit précédemment, la notion d'équivalence des produits est la mieux adaptée à l'évaluation PPA des biens d'équipement notamment parce qu'elle permet de mieux tenir compte de la variabilité des modèles d'un pays à l'autre. La liste de départ définie par Eurostat et sur laquelle les experts nationaux sont invités à se prononcer en termes de disponibilité et de représentativité définit des produits et présente pour chacun un ou plusieurs articles jugés équivalents entre eux. Le bien dont le prix est à collecter peut être un produit d'une marque et dans un modèle spécifique ou un produit dit générique (sans spécification d'une marque ou d'un modèle).

Afin que la plus grande souplesse dans les produits à évaluer ne conduise pas à une perte de comparabilité, des principes sont posés. Les articles proposés par les pays lorsque les articles de base s'avèrent non disponibles doivent posséder des caractéristiques les plus proches possibles de ces articles de base (de marque ou de modèle éventuellement différents). À cette fin, les paramètres techniques dans les spécifications des produits sont classés par ordre d'importance.

1. Le paramètre à respecter en priorité est celui de la performance (capacité, puissance, vitesse, taille, production, etc.).
2. Ceux relatifs au fonctionnement (nombre de vitesses, source d'alimentation, type de contrôles, etc.) et à la qualité (matériaux de fabrication, poids, résistance, etc.) peuvent être interprétés avec une plus grande souplesse.
3. Généralement, une substitution est acceptable si le paramètre affecté par la dérogation ne représente qu'une petite partie du prix total.
4. Si plus d'une marque ou d'un modèle s'avèrent équivalents, sera privilégiée la marque ou le modèle le plus représentatif (toutes choses égales par ailleurs), quitte à ce qu'il s'agisse d'une marque nationale non exportée.

À la fin de cette étape, Eurostat dresse une liste finale à partir du croisement des différentes listes et des informations remontées par les pays en privilégiant, comme c'est le cas dans tous les processus de décision pour les PPA, la comparabilité sur la représentativité mais en essayant de marier au mieux les deux exigences.

Les spécifications des articles ne se limitent pas aux paramètres techniques classés par ordre d'importance mais aussi aux termes et conditions de vente – les caractéristiques de la transaction : volume de commande, réductions, la prise en compte de la livraison et de l'installation – qui revêtent une grande importance pour les biens d'équipement.

### La collecte des prix

À la différence des biens de consommation, les prix des biens d'équipement sont obtenus auprès des fournisseurs.

L'expert a plusieurs possibilités pour obtenir les prix :

- de manière directe, auprès des producteurs, des importateurs ou des distributeurs ;
- à partir des catalogues de ces mêmes producteurs ou distributeurs ;
- par internet, un mode de collecte qui a connu un grand essor sur l'enquête de 2013 et qui inclut outre la collecte directe sur les sites, le contact des fournisseurs via les adresses mail proposées sur les sites (37 % des relevés pour la France en 2013 contre 9 % deux ans auparavant).

Les prix collectés doivent être ceux auxquels s'effectuent les transactions ce qui implique l'inclusion des marges commerciales, des frais de transport et de livraison, des coûts d'assemblage et d'installation ainsi que des taxes non déductibles (à l'exclusion de la TVA car comme pour la construction, les taux de TVA non récupérables font l'objet d'un questionnaire à part qui sont ensuite appliqués par Eurostat aux prix collectés). Par ailleurs, les remises et les rabais doivent être pris en compte.

Les pays renseignent un seul prix par article. Ce prix peut être la moyenne des prix collectés mais dans la plupart des cas la collecte d'une seule observation suffit. En effet, le marché des biens d'équipement est très spécialisé, avec un nombre limité de grandes entreprises internationales. Les machines ou biens dont il faut renseigner les prix sont donc pour un grand nombre vendus à seulement quelques unités sur les marchés nationaux et Eurostat, conscient de la difficulté, se satisfait de la fourniture par les pays d'une seule observation de prix

### **La difficulté à connaître les niveaux des remises**

Dans la pratique, obtenir des informations sur les frais de transport et de livraison ou les remises n'est pas toujours aisé. En l'absence d'information, différentes hypothèses sont faites. Pour les frais de transport et de livraison, les coûts peuvent être estimés par les pays à partir d'une distance moyenne parcourue. Pour les remises - qui peuvent aussi passer par l'offre d'options -, faute d'informations, le dire d'expert permet d'obtenir un taux qui sera de ce fait appliqué aux prix catalogue. Ainsi, à titre d'exemple, une décote de 15 % est appliquée pour les automobiles en France, compte tenu de ce que le prix de transaction est nettement plus bas que le prix catalogue, les fournisseurs offrant des remises ou des options.

### **Prix nationaux annuels moyens**

Les prix doivent refléter les disparités géographiques d'un territoire et être représentatifs de ceux de l'ensemble du territoire. Dans le cas de l'enquête sur les biens d'équipement, cela est aisé car les marchés nationaux sont dominés par quelques producteurs nationaux ou quelques compagnies internationales qui soit vendent leurs produits aux mêmes conditions dans tout le territoire ou, si ce n'est pas le cas, peuvent donner des informations sur les différences de prix.

Afin d'être en cohérence avec les dépenses qu'ils permettent de déflater, les prix unitaires devraient être des prix en moyenne sur l'année ce qui exigerait une relève mensuelle des prix. Pour contourner la complexité et le coût d'une telle collecte, il a été convenu que la collecte des prix par chacun des pays doit se dérouler en mai, juin et juillet, ce qui peut être considéré comme une approximation de la moyenne annuelle.

### **Des objectifs cibles par rubrique de base, produits et articles**

Eurostat fixe un objectif de collectes de prix par rubrique de base (pour l'enquête 2013, 90 produits et 150 articles).

Cette cible globale se double de cibles pour chaque rubrique de base, fonctions du poids de la rubrique de base dans le PIB, de la plus ou moins grande volatilité des prix au vu de la précédente enquête.

À la fin de l'enquête les tableaux récapitulatifs permettent de voir les rubriques pour lesquelles les cibles ont été atteintes, ainsi que le nombre d'articles qui ont fait l'objet de relevés de prix. cf. encadré sur les nombres cibles



**Encadré : Cibles de nombre de produits pour la France par rubrique de base des biens d'équipement**

Country: FR	Code of BH	Name of basic heading	PRODUCTS priced		Rec. Min. No.	Difference
			Total	Represent. +identical		
1	1501111	Fabricated metal products, except machinery and equipment	4	4	3	1
2	1501121	Engines and turbines, pumps and compressors	4	4	4	0
3	1501122	Other general purpose machinery	8	8	8	0
4	1501131	Agricultural and forestry machinery	8	8	3	5
5	1501132	Machine tools	9	9	3	6
6	1501133	Machinery for metallurgy, mining, quarrying and construction	2	2	3	-1
7	1501134	Machinery for food, beverages and tobacco processing	3	3	3	0
8	1501135	Machinery for textile, apparel and leather production	4	4	3	1
9	1501136	Other special purpose machinery	5	5	4	1
10	1501141	Office machinery	6	6	3	3
11	1501142	Computers and other information processing equipment	15	15	7	8
12	1501143	Electrical machinery and apparatus	7	7	5	2
13	1501144	Radio, television and communications equipment and apparatus	11	11	7	4
14	1501145	Medical, precision and optical instruments, watches and clocks	10	10	4	6
15	1501151	Other manufactured goods n.e.c.	7	7	4	3
16	1501211	Motor vehicles, trailers and semi-trailers	24	24	16	8
17	1503121	Software	10	10	10	0
<b>Total survey</b>			<b>137</b>	<b>137</b>	<b>90</b>	<b>47</b>

Source : Eurostat

### 3. LA VALIDATION DES DONNÉES ENTRE PAYS

La validation des données entre pays est plus complexe pour les biens d'équipement que pour les enquêtes de biens de consommation. Les produits englobent plusieurs articles et la comparaison ne peut donc pas se faire directement à partir d'une comparaison des données entre pays par produits, comme c'est le cas pour les produits de consommation via l'analyse des tables Quaranta (tables qui permettent de comparer les prix moyens entre pays et d'identifier ainsi de possibles anomalies). La validation se fait de ce fait, pour les biens d'équipement, en deux étapes.

#### S'assurer de la comparabilité des produits

La première étape de cette validation est propre à cette enquête. Il s'agit de s'assurer que les articles dont les prix ont été collectés pour un produit sont bien comparables. Le contractant pour Eurostat va ainsi répartir les articles en trois groupes grâce à une analyse des paramètres techniques des différents articles :

- Les comparables : les articles identiques ou équivalents définis dans la liste initiale.
- Les articles équivalents qui ne faisaient pas partie de la liste initiale mais qui répondent à la définition du produit. Pour que l'article équivalent soit intégré à l'exercice il faut qu'il soit relevé dans au moins trois pays. Il correspondra toujours au même produit.
- Les éliminés : il s'agit des articles ni équivalents ni identiques à un article retenu. Ils sont alors considérés comme non comparables et seront éliminés par Eurostat.

#### Validation au niveau européen

Une fois ces catégorisations faites, la validation des données va être du même type que celle menée pour les biens de consommation.

Les trois phases de validation sont centrées autour des tables Quaranta qui, réalisées au niveau des rubriques de base et au niveau des produits, permettent d'observer des différences de niveau de prix. Les rubriques de base ou les produits dont les prix apparaissent a priori anormalement élevés ou bas au regard des autres pays, surtout lorsque ces différences de prix ne s'observent que pour un seul produit ou une seule rubrique de base et ne témoignent donc pas de différences généralisées de prix entre pays, doivent conduire à une analyse fine et éventuellement à des corrections.

Les raisons expliquant les anomalies peuvent être multiples et ne sont pas nécessairement liées à des erreurs :

- La variation peut résulter d'une description insuffisamment précise qui conduit à une interprétation différente par les différents enquêteurs, ce qui peut nécessiter des investigations supplémentaires puis des corrections.
- Dans certains cas, les choix ne peuvent pas être faits indépendamment de ce qui a été fait dans les autres pays. Les données du problème sont alors expliquées au contractant d'Eurostat qui au regard de ce qui a été fait dans les autres pays décidera de conserver ou non le relevé posant question.

Les phases de validation donnent donc lieu à des vérifications demandées aux experts de chaque pays par leur coordinateur national, à des reclassements, à des précisions et à des arbitrages de la part d'Eurostat.

Cette procédure permet ainsi de valider les résultats. À la fin des trois phases de validation ne sont conservés que les résultats justes et cohérents avec ce qui a été fait par l'ensemble des pays.

#### **4. LES TRAITEMENTS EX-POST**

##### **L'estimation pour les années intermédiaires**

Les prix des biens d'équipement sont enquêtés tous les deux ans. Dans le cadre du PCE, les PPA sont calculées annuellement. Eurostat, pour produire les résultats annuels de biens d'équipement l'année où ils ne sont pas recueillis, utilise des techniques de simulation (extrapolation, rétropolation) en utilisant les déflateurs des comptes nationaux pour la FBCF (soit du produit lui-même lorsqu'il est disponible, soit au niveau supérieur i.e. l'agrégat auquel se rattache le produit). Ainsi, pour une année  $T$  au cours de laquelle il n'y a pas d'enquête, les prix sont définis comme la moyenne géométrique des prix de l'année  $T-1$  extrapolés à l'aide des déflateurs des comptes nationaux de l'année  $T$  et des prix de l'année  $T+1$  rétropolés à l'aide des déflateurs des comptes nationaux de l'année  $T+1$ .

##### **L'ajustement de la TVA non récupérable**

Pour les enquêtes PPA sur les biens d'équipement (comme pour celles sur la construction), les prix demandés par Eurostat et renseignés par les experts le sont hors TVA. Dans un second temps, Eurostat envoie un questionnaire TVA qui est renseigné grâce aux informations de la comptabilité nationale par le coordinateur national et qui permettra d'appliquer aux prix des biens d'équipement la TVA dite non récupérable (cf. annexe 9 du chapitre précédent).

## CHAPITRE 6 : LES PPA POUR LA CONSOMMATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Les PPA de la dépense des administrations publiques sont obtenues via trois canaux :

(i) des collectes ad hoc permettant de recueillir des quasi-prix, comme l'éducation ou les hôpitaux (cf. chapitres suivants) ;

(ii) le prix du produit recueilli dans les enquêtes de consommation des ménages lorsque la dépense des administrations publiques correspond à la prise en charge d'une partie d'un bien ou d'un service marchand (médicaments par exemple) ;

(iii) le recueil d'information sur les coûts des facteurs de production (salaires, consommations intermédiaires, capital fixe).

Dans ce dernier cas, un questionnaire spécifique permet de comparer les salaires horaires des employés de même qualification et travaillant dans le même secteur. Il est renseigné pour la France à partir du Système d'Information sur les Agents du Service Public (SIASP).

### 1. LES RUBRIQUES DE BASE DE LA CONSOMMATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Dans le PCE, les dépenses des administrations publiques sont décomposées en dix neuf rubriques de base (cf. encadré ci-dessous).

#### Encadré : Les rubriques de base de la dépense des administrations publiques

<b>SERVICES INDIVIDUELS</b>	
<b>Logement</b>	
13.01.11.1	Logement
<b>Soins de santé et remboursements</b>	
13.02.11.1	Produits pharmaceutiques
13.02.11.2	Autres produits médicaux
13.02.11.3	Appareils et équipements thérapeutiques
13.02.12.1	Services médicaux ambulatoires
13.02.12.2	Services dentaires ambulatoires
13.02.12.3	Services paramédicaux ambulatoires
13.02.12.4	Services hospitaliers
<b>Production de services de santé</b>	
13.02.20.0	Production de services de santé
<b>Loisirs et culture</b>	
13.03.11.1	Loisirs et culture
<b>Services d'éducation et remboursements</b>	
13.04.11.1	Éducation
<b>Protection sociale</b>	
13.05.11.1	Protection sociale
<b>SERVICES COLLECTIFS</b>	
14.01.11.1	Rémunération des salariés (services collectifs afférents à la défense)
14.01.11.2	Rémunération des salariés (services collectifs autres que la défense)
14.01.12.1	Consommation intermédiaire (services collectifs afférents à la défense)
14.01.12.2	Consommation intermédiaire (services collectifs autres que la défense)
14.01.13.1	Excédent brut d'exploitation
14.01.14.1	Taxes nettes sur la production
14.01.15.1	Revenus des ventes

Note : en grisé les rubriques de base qui sont obtenues grâce à des parités de référence ou dans le cas des services de santé et de l'éducation grâce aux enquêtes ad hoc

## **Des méthodes spécifiques à l'éducation et aux hôpitaux**

Les PPA éducation depuis 2008 et celles des hôpitaux depuis 2013 font l'objet de questionnaires et méthodologies spécifiques qui ont été développés par Eurostat et l'OCDE. Elles sont présentées dans les chapitres 7 et 8.

### **L'utilisation de parités dites de référence**

Sont appelés PPA de référence, les PPA utilisés pour une rubrique de base alors que la collecte et la conception de cette PPA n'étaient pas conçues pour cette rubrique.

Les PPA de référence sont utilisées pour les produits marchands. Dans ce cas, la dépense de consommation des administrations publiques correspond à une prise en charge d'une partie de la consommation des ménages comme le remboursement des médicaments, des honoraires de médecin ou des aides au logement ; la parité alors retenue est celle relevée à partir des enquêtes de prix à la consommation des ménages.

Par extension, elles sont également utilisées pour des rubriques de base mêlant des produits marchands et non marchands (les loisirs et la culture, par exemple). Dans ce cas, la parité mesurée à partir des enquêtes de prix à la consommation des ménages est appliquée à l'ensemble de la rubrique (cf. le § au sein de ce chapitre qui porte sur les PPA de référence utilisées).

### **Services collectifs et méthode « input »**

L'évaluation des PPA pour les dépenses collectives est réalisée selon une méthode dite « input » avec une décomposition selon des rubriques de base fondées non sur des produits, mais sur les facteurs de production (rémunérations des salariés, consommations intermédiaires, consommation de capital fixe).

La méthode input vise à associer à chaque facteur de production une parité. Des parités de référence sont utilisées pour tous les facteurs hors la rémunération des salariés des administrations publiques. La PPA pour les consommations intermédiaires est ainsi extrapolée à partir de celle évaluée à partir des enquêtes sur la consommation des ménages pour des produits de la consommation des ménages proches de ceux consommés intermédiairement par les administrations publiques.

En revanche, les parités pour les rémunérations des salariés des administrations publiques sont obtenues grâce à un questionnaire *ad hoc* d'Eurostat. L'information sur ces rémunérations est renseignée dans le cas français avec les données INSEE du Système d'Information sur les Agents du Service Public (SIASP).

## Encadré : les PPA de référence utilisées

Rubriques de base	PPA de référence
<b>SERVICES INDIVIDUELS</b>	
<i>Logement</i>	
13.01.11.1 Logement	PPA sur les loyers réels (1)
<i>Soins de santé et remboursements</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 13.02.11.1 Produits pharmaceutiques</li> <li>▪ 13.02.11.2 Autres produits médicaux</li> <li>▪ 13.02.11.3 Appareils et équipement thérapeutiques</li> <li>▪ 13.02.12.1 Services médicaux ambulatoires</li> <li>▪ 13.02.12.2 Services dentaires ambulatoires</li> <li>▪ 13.02.12.3 Services paramédicaux ambulatoires</li> </ul>	PPA sur les dépenses de consommation finale des ménages dans les : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produits pharmaceutiques (1)</li> <li>▪ Autres produits médicaux (1)</li> <li>▪ Appareils et équipements thérapeutiques (1)</li> <li>▪ Services médicaux ambulatoires (1)</li> <li>▪ Services dentaires ambulatoires (1)</li> <li>▪ Services paramédicaux ambulatoires (1)</li> </ul>
13.02.12.4 Services hospitaliers	Utilisation comme PPA de référence de celle de la production de services de santé qui est obtenue à partir de la PPA hôpitaux (méthode OCDE)
<i>Production de services de santé</i>	
13.02.20.0 Production de services de santé	PPA hôpitaux. Cette rubrique fait l'objet d'une enquête propre depuis 2013 et l'adoption de la méthode OCDE
<i>Loisirs et culture</i>	
13.03.11.1 Loisirs et culture	PPA obtenues à partir des consommations individuelles des ménages des rubriques de base « services récréatifs et sportifs » et « autres services culturels »
<i>Éducation</i>	
13.04.11.1 Éducation	PPA enquête éducation
<i>Protection sociale</i>	
13.05.11.1 Protection sociale	PPA sur les dépenses de consommation individuelle des administrations publiques (à l'exclusion de la protection sociale, des loisirs, de la culture et des revenus sur les ventes)
<b>SERVICES COLLECTIFS</b>	
14.01.12.1 Consommation intermédiaire (services collectifs afférents à la défense)	PPA sur la formation brute de capital fixe dans les appareils et équipements
14.01.12.2 Consommation intermédiaire (services collectifs autres que ceux afférents à la défense)	PPA sur les dépenses de consommation individuelle des ménages sur le marché national (à l'exclusion de toutes les rubriques de base liées à des PPA de référence)
14.01.13.1 Excédent brut d'exploitation (par convention égal à la consommation de capital fixe s'agissant des services non marchands)	PPA sur la formation brute de capital fixe
14.01.14.1 taxes nettes sur la production	PPA sur la production de services collectifs des administrations publiques (sans les taxes nettes sur la production et sans les revenus sur les ventes)
14.01.15.1 Revenus sur les ventes	PPA sur la production de services collectifs des administrations publiques (sans revenus sur les ventes)

## 2. L'ENQUÊTE SUR LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

Dans le cadre de la méthode input pour l'évaluation des PPA des services collectifs, les PPA des rémunérations des salariés sont obtenues à partir d'un questionnaire *ad hoc* d'Eurostat qui va permettre d'évaluer le coût horaire effectif d'une heure de travail pour des métiers définis, et ainsi de calculer leurs parités de pouvoir d'achat.

### Un questionnaire portant sur des métiers type de la fonction publique

Le questionnaire d'Eurostat porte sur une vingtaine de professions de la fonction publique, sélectionnées par Eurostat et l'OCDE en concertation avec les pays participants. Les emplois-types sélectionnés visent à être représentatifs des salariés de la fonction publique. Pour la France, les salariés de la fonction publique appartiennent à l'une des trois fonctions publiques que sont l'État Central, la sécurité sociale et les collectivités locales.

### Les emplois-type

Le questionnaire Eurostat porte sur dix-sept métiers définis par un emploi et un niveau de formation. Six emplois concernent l'ordre et la sécurité publique (juges, employés juridiques, inspecteurs de police, officiers de police, pompiers et gardiens de prison), onze autres des emplois dans des services collectifs non classés ailleurs (statisticien, administrateurs de bases de données, cadres administratifs, contrôleurs des douanes, contrôleur des finances, pompiers, électriciens de maintenance, chauffeur, gardien d'immeuble, agent d'entretien<sup>26</sup>).

Afin que les métiers soient les plus homogènes possibles entre pays, sont définis, outre les descriptifs de l'emploi, les niveaux d'éducation requis pour la profession exercée qui sont rangés dans des niveaux allant de 1 à 4 en fonction des codes ISCO-88 (CITP) comme suit<sup>27</sup> :

- 1- Éducation primaire
- 2- Éducation secondaire
- 3- Éducation tertiaire Bac+2 maximum
- 4- Éducation tertiaire Bac+3 minimum

Le salaire à renseigner est le salaire moyen annuel brut pour un équivalent temps-plein, hors heures supplémentaires, y compris les contributions sociales réelles<sup>28</sup> et imputées<sup>29</sup>.

---

<sup>26</sup> Dans certains cas, il n'est pas possible d'identifier ou des distinguer les professions requises par l'enquête PPA. Pour la profession "database administrator", les "statisticians" ont été ainsi retenus les attachés et attachés principaux de l'Insee, ces salariés ayant le même grade. Pour les professions de "maintenance electrician", "driver", "building caretaker", et "cleaner" ont été retenues les personnes appartenant au grade "adjoint technique des collectivités territoriales" puisqu'ils assurent ces emplois dans les collectivités.

<sup>27</sup> La Classification internationale type des professions (CITP-ISCO en anglais) est établie par l'OIT (Organisation Internationale du Travail). Le niveau de qualification est déterminé par les qualifications requises pour obtenir un emploi au grade correspondant. Pour la France, le niveau de qualification 4 correspond aux emplois de catégorie A, le niveau 3 aux emplois de catégorie B, les niveaux 1 et 2 aux emplois de catégorie C (niveau 2 pour adjoints administratifs et niveau 1 pour adjoints techniques).

<sup>28</sup> Les cotisations sociales effectives (ou réelles) sont celles versées par le salarié ou l'employeur aux administrations de sécurité sociale et aux régimes privés.

<sup>29</sup> Les cotisations imputées recouvrent les prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit, prestations qui ne sont pas financées par des cotisations sociales effectives à la charge des salariés. Par exemple, des cotisations sont imputées à l'État pour la couverture des pensions versées aux anciens fonctionnaires, compte tenu de ce qu'elles ne sont financées que partiellement par les cotisations sociales effectives des fonctionnaires actifs. Pour les professions de cadre administratif la territoriale représente un peu plus de 75 % de la masse salariale et la fonction publique d'État un peu moins de 25 %. Pour les secrétaires la territoriale représente environ 65 % de la masse salariale des cadres ici sélectionnés et la centrale 35 % .

## **Les salaires bruts**

Les données de salaire brut proviennent du Système d'Information sur les Agents du Service Public (SIASP) qui intègre deux sources de données :

- celles des fichiers des Trésoreries générales (dits « Fichier de paye ») créés spécialement pour SIASP et qui couvrent l'État, les grands établissements publics nationaux, la Poste ;
- celles des "déclarations annuelles de données sociales" (DADS) qui apportent des informations sur les personnels non-fonctionnaires payés par l'État, sur les fonctionnaires d'État en activité provisoire ou ayant perçu seulement des compléments indemnitaires, et enfin sur les fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers.

Les données SIASP ne permettent pas de ventiler les salaires par grade de la fonction publique, mais par profession selon la nomenclature CIP (ISCO). Afin de pouvoir renseigner les données PPA, l'Insee a construit une table de passage entre la nomenclature CIP et les professions requises par PPA.

## **Les cotisations sociales**

Les taux de cotisations patronales effectives ainsi qu'imputées viennent des données des comptes des administrations publiques de la comptabilité nationale. Celles-ci permettent d'extrapoler des données de cotisations effectives et de cotisations imputées pour chacune des trois fonctions publiques (approchée par les administrations centrales, les collectivités locales, les administrations de sécurité sociale) qui ont des régimes de sécurité sociale et de retraite différents. Lorsque des professions sont exercées dans différentes administrations publiques (professions de cadre administratif ou de secrétaire qui peuvent être exercés en centrale comme en territoriale), les taux de cotisations sont obtenus par la moyenne pondérée des taux de cotisations des différentes administrations publiques concernées avec comme coefficient de pondération la part de la masse salariale correspondante.

## **Le traitement des heures supplémentaires**

La définition de la rémunération est cohérente avec celle du SEC 2010, hors le traitement des heures supplémentaires. En théorie, le paiement des heures supplémentaires ne devrait pas être intégré à la rémunération des salariés, l'argument étant qu'un grand nombre de pays ont des difficultés pour les évaluer et les inclure impliquerait donc des biais. Cependant et contrairement aux spécifications d'Eurostat, en France, les différentes sources de données ne permettent pas de distinguer les heures supplémentaires dans la rémunération globale. De ce fait, les données transmises par la France incluent la rémunération des heures supplémentaires.

## **Projection de l'année manquante**

Le questionnaire Eurostat sur la rémunération des salariés de la fonction publique porte sur trois années. Les données sur la dernière année (l'année N-1) ne sont pas disponibles dans SIASP au moment de l'enquête. Elles vont être néanmoins renseignées grâce à la projection des données de la dernière année disponible (N-2) avec les évolutions indiciaires de la fonction publique calculées par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP).

## **Correction pour jours de congés, jours fériés et jours ouvrés.**

Comparer les salaires entre pays européens exige de les rapporter aux durées de travail correspondantes. Dans le questionnaire d'Eurostat, la durée de travail reportée correspond à la durée légale (35 heures en France) corrigée du nombre de jours de congés (27 pour la France soit 25 jours de congés et 2 jours de fractionnement) et du nombre de jours fériés (entre six et neuf jours annuellement en France selon les années, le lundi de Pentecôte n'étant pas compté). Concernant la correction pour jours ouvrables, le questionnaire d'Eurostat n'en permet pas le traitement de manière directe, ce qui nécessite de la part du coordinateur d'ajuster la durée annuelle théorique de 35 heures, afin de prendre en compte le nombre de jours ouvrables annuels, ce qui permet d'avoir une durée hebdomadaire de travail plus réaliste.

## **Pas d'ajustement de productivité entre pays**

L'approche Eurostat n'intègre pas d'ajustement de la productivité. Les producteurs non marchands sont ainsi supposés également productifs quel que soit le pays. Ce postulat était tenable dans le contexte des années 1970, lorsque cette approche a été utilisée pour la première fois par Eurostat et que le programme ne comptait que neuf pays participants. Ensuite, avec l'élargissement du PCE et l'hétérogénéité en termes de niveaux de revenus notamment qui en résultait, cette approche est apparue plus fragile.

Pour tenir compte de ce nouveau contexte, « Statistics Autriche » qui était le groupe leader de la zone Est qui couvrait les pays de l'Europe orientale et centrale, a complété dans les années 2000 l'approche input-prix par des ajustements corrigeant les différences de productivité. L'hypothèse centrale de leur méthode postulait que les différences de productivité entre les producteurs non marchands des pays étaient égales aux différences de productivité entre les producteurs marchands.

Mais les états membres de l'UE et les pays membres de l'OCDE ont refusé qu'un tel ajustement soit utilisé dans les comparaisons Eurostat-OCDE. Outre qu'ils considéraient que l'approche était trop simpliste, ils ont remis en question l'hypothèse sous-jacente parce que les différences de productivité entre les pays sont probablement moins importantes dans le secteur non marchand que dans le secteur marchand étant donné que la productivité des producteurs non marchands dépend moins des entrées de capital que la productivité des producteurs marchands.



## CHAPITRE 7 : LES PPA POUR L'ÉDUCATION

*Depuis 2008, les PPA pour l'éducation sont évaluées à partir d'une méthode ad hoc, alors qu'auparavant, comme pour la grande majorité des dépenses des administrations publiques, l'obtention des PPA reposait sur une méthode input qui reste en cours pour les services collectifs des APU mais plus pour les services individuels.*

*La parité de référence PPA dans le cadre de la dépense d'éducation correspond à une dépense par étudiant qui tient compte des niveaux de formation et de la qualité de l'enseignement.*

*Les données mobilisées sont les données éducation UOE (Unesco-OCDE-Eurostat) qui permettent de calculer le coût de l'étudiant et l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis) de l'OCDE qui permet un ajustement qualité.*

### 1. UNE MÉTHODE PROPRE À L'ÉDUCATION

L'éducation, de même que la santé, pose des problèmes particuliers lorsqu'on veut la comparer internationalement du fait de la diversité des systèmes d'organisation et que selon les pays elle puisse être plus ou moins marchande.

Avant 2008, les PPA de l'éducation étaient calculées par la méthode input (*cf. chapitre 6*) grâce notamment au recueil *ad hoc* des données sur les salaires des personnels (enseignants comme non enseignants). Depuis 2008, la PPA pour l'éducation est obtenue à partir d'une méthode développée par Eurostat et l'OCDE qui revient à une dépense par étudiant, déclinée au niveau du cycle d'étude, ajustée avec un facteur qualité issu des enquêtes PISA-OCDE.

#### **Une méthode qui permet de dépasser la dimension marchande ou non marchande de l'éducation**

Les systèmes éducatifs sont divers d'un pays à l'autre avec des parts du public et du privé très variables. Cette diversité représente un potentiel écueil pour l'évaluation de PPA.

La méthode OCDE-Eurostat permet de dépasser cette hétérogénéité des systèmes éducatifs en considérant la dépense éducation dans sa totalité sans distinguer la partie marchande / non marchande. Cette méthode Eurostat OCDE permet ainsi de comparer les coûts / les prix entre pays en limitant l'impact des différences institutionnelles.

#### **Un coût moyen selon le niveau de formation avec prise en compte de la qualité de l'enseignement**

Le coût par étudiant est calculé sur la totalité des dépenses en éducation (à la charge des administrations publiques, des ISBLSM et des ménages). Cette dépense est différenciée en fonction des niveaux de formation (primaire, secondaire universitaire) afin d'obtenir des groupes homogènes ce qui permet d'accroître la comparabilité entre pays et de faciliter l'ajustement qualité.

### 2. LE CALCUL DES PPA

Le calcul des PPA pour l'éducation est entièrement mené par Eurostat et l'OCDE.

Les données traitées sont celles de la base UOE (Unesco-OCDE-Eurostat) alimentée pour la France par la DEPP, le service statistique ministériel en charge de ces questions, producteur notamment des comptes de l'éducation. Les données qui alimentent UOE et qui sont fournies à Eurostat ne sont pas publiques.

## **Le niveau de formation**

La comparaison entre pays est assise sur une répartition par niveau d'éducation à partir de la nomenclature de l'ISCED (International Standard Classification of Education, qui est la classification internationale la plus utilisée). La classification ici utilisée différencie cinq niveaux : l'éducation en maternelle (ISCED 0), l'éducation en primaire (ISCED 1), le premier cycle du secondaire (ISCED 2), le deuxième cycle du secondaire et le post secondaire non supérieur (ISCED 3+4), les études supérieures (ISCED 5 et 6).

La dépense par étudiant et le nombre d'étudiants sont mesurés pour chaque niveau d'éducation. Compte tenu de ce que le total de la dépense est un peu différent de la dépense d'éducation telle que mesurée par les comptes nationaux, les données des dépenses par niveau ICED sont calées sur la dépense totale mesurée par les comptes nationaux - sans que la structure des dépenses par niveau ICED soit modifiée de ce fait.

## **Le retrait de la dépense recherche**

Les données PPA doivent être cohérentes avec celles de la comptabilité nationale qu'elles permettent de déflater or en comptabilité nationale les dépenses de recherche ne font pas partie de la dépense éducation.

De ce fait les dépenses de la base UEO doivent être également ajustées de la dépense de recherche qui peut représenter une part importante de la dépense dans le supérieur. Cette part est disponible dans les données Eurostat et ainsi, pour la France, le facteur correctif appliqué aux données UEO pour retirer la part de recherche est de l'ordre des 35 %.

À la fin de cette étape, Eurostat calcule une table de dépense par étudiant et par catégorie ISCED en rapportant la dépense de consommation effective en éducation issue de la comptabilité nationale au nombre d'élèves. Cette mesure ne fait pas intervenir de facteur qualité.

## **Les enquêtes PISA utilisées pour la mesure de la qualité**

L'ajustement qualité est fondé sur l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis) de l'OCDE dont les résultats sont produits tous les trois ans. Le programme PISA compare le niveau des étudiants âgés de 15 ans en mathématique, lecture et science de soixante-dix pays à partir de tests qui sont les mêmes dans chacun d'entre eux. Les tests PISA sont donc effectués uniquement par les élèves âgés de 15 ans<sup>30</sup>.

Les facteurs d'ajustement qualité sont calculés sur la base des tests de PISA-ESCS<sup>31</sup> en rapportant le score de chaque pays à la moyenne de tous les pays. Ainsi, le facteur de qualité de la France est obtenu en rapportant le score des étudiants français à la moyenne géométrique des scores de tous les pays.

Les enquêtes PISA suivant un rythme triennal, l'ajustement qualité annuel va dépendre de l'année de référence.

Par exemple, en 2012, la dernière enquête en date était celle de 2009 et les facteurs d'ajustement utilisés pour les années 2012 jusqu'en 2009 étaient ceux obtenus par la dernière enquête en date soit 2009 ; en revanche, le facteur d'ajustement pour 2008 était une moyenne pondérée de l'enquête PISA 2006 (l'avant dernière en date) et de celle de 2009 avec un poids plus important pour l'enquête la plus proche, soit des poids pour l'année 2008 de 2/3 pour PISA 2009 et 1/3 pour PISA 2006.

---

<sup>30</sup> Le choix d'enquêter sur les élèves de 15 ans résulte de ce que cet âge marque, dans la plupart des pays de l'OCDE, la fin de la période de scolarité obligatoire.

<sup>31</sup> Economic, Social and cultural status -ESCS- qui permet de corriger de l'impact de l'environnement social et familial. L'indice ESCS tient compte de cinq variables pour ajuster les élèves représentés dans l'échantillon : le statut socio-économique et le niveau de diplôme le plus élevé des parents, l'aisance, les ressources éducatives et culturelles des familles évaluées d'après les déclarations des élèves relatives aux biens des foyers.

## **L'ajustement de la qualité en pratique**

L'ajustement qualité ne va concerner que les étudiants des niveaux ISCED1 et ISCED2. Les PPA pour ce niveau sont les ratios qui divisent le coût moyen par étudiant des ISCED1 et les ISCED2 par le facteur d'ajustement de qualité issu de PISA. Ainsi, si le score PISA d'un pays est « faible » par rapport à un autre, cela signifie qu'à dépense par étudiant égale entre deux pays, la PPA sera plus élevée dans le pays le moins bien classé, et la plus basse dans le pays le mieux classé. Cependant, un mauvais score PISA ne se traduit pas forcément par une PPA élevée et réciproquement un bon score PISA ne garantit pas une PPA faible. Ainsi, un pays qui aurait des résultats PISA-ESCS inférieurs de 10 % à la moyenne tous pays, si la dépense par étudiant est inférieure de 20 % à la moyenne, aura quand même une PPA inférieure à la moyenne. Réciproquement, un pays, même s'il a des résultats PISA-ESCS supérieurs de 10 % à la moyenne tous pays, si la dépense par étudiant y est supérieure de 20 % à la moyenne, aura une PPA plus élevée que la moyenne.

## **Le calcul final**

Les données rassemblées et ainsi traitées permettent de disposer pour chacun des cinq niveaux d'éducation d'une dépense par étudiant ajustée de la qualité.

Ces traitements sont réalisés pour chacun des pays. Ensuite, au niveau d'Eurostat, le calcul des PPA se fait par l'agrégation, grâce à un indice de Fisher, du coût moyen par élève éventuellement ajusté de la qualité dans les différents pays avec comme poids d'agrégation la part de la dépense pour chaque catégorie d'étudiants dans les différents pays partenaires du PCE.



## CHAPITRE 8 : LES PPA POUR LA SANTÉ

*Comparer les prix de la santé entre pays se heurte à de nombreux obstacles du fait de la différence des systèmes de santé entre pays. Cette diversité tient notamment pour les consultations à la part de la médecine privée ou publique différente selon les pays, de la plus ou moins grande liberté qu'ont les médecins exerçant dans les hôpitaux d'y recevoir une clientèle privée, ou en ce qui concerne les médicaments de la part variable des médicaments génériques ou encore, plus globalement, à la part plus ou moins importante prise en charge par les administrations publiques avec le remboursement des médicaments et des consultations.*

*Les évaluations des PPA vont donc devoir dépasser ces obstacles et rapporter à un cadre commun les soins de santé.*

*De manière structurante, l'évaluation des PPA ne va pas être de même nature selon qu'il s'agit de la consommation en médicaments ou en médecine de ville dont les PPA sont évalués grâce aux enquêtes PPA à la consommation (cf. chapitre 3) ou de la dépense de santé des hôpitaux dont la PPA est évaluée grâce à une enquête spécifique d'évaluation des prix pour l'hôpital mise en place par l'OCDE en 2013.*

### 1. UNE DÉPENSE DE SANTÉ ASSUMÉE PAR TROIS SECTEURS INSTITUTIONNELS

La santé - comme l'éducation - est un produit difficile à comparer du fait de la diversité des systèmes, avec des parts de la médecine privée ou publique différentes selon les pays, des poids des médicaments génériques variables ou encore, plus globalement, une prise en charge différente par les administrations publiques (remboursement des médicaments et des consultations).

La santé est appréhendée dans le cadre du programme PPA grâce à vingt-cinq « Rubriques de base » réparties sur trois secteurs institutionnels (les ménages, les administrations publiques et les ISBLSM).

#### **La dépense de santé des ménages**

Les rubriques de santé se rapportant aux ménages sont au nombre de sept rubriques de base (neuf avec le nouveau découpage de 2015).

Les prix des produits et matériels pharmaceutiques, avec d'une part les médicaments, d'autre part les autres produits médicaux (pansements, préservatifs, coton, tests de grossesse, thermomètres...) et les appareils et matériels thérapeutiques (lunettes, lentilles de contact, tensiomètres, bas de contention...) sont obtenus avec l'enquête de consommation des ménages « Santé et meubles ».

Pour les soins ambulatoires - rendus aux patients en dehors des hôpitaux -, les rubriques de base se répartissent entre les services médicaux (consultation chez le généraliste, chez le pneumologue, chez le radiologue...), les services dentaires (consultation chez le dentiste pour différents types de soins) et enfin les services paramédicaux (kinésithérapeute, acupuncture...). Les prix sont également obtenus avec l'enquête de consommation des ménages « Santé et meubles ».

Les prix ainsi collectés sont donc les prix de vente ou de consultation (y compris dépassements). Ces prix servent à construire des PPA tant pour la dépense de consommation des ménages (le reste à charge des ménages) que pour la dépense des administrations publiques (leur remboursement).

Pour les services hospitaliers en hôpitaux publics comme privés, la dépense des ménages correspond au reste à charge, non remboursé la sécurité sociale : ce qui inclut notamment les dépassements, les frais de restauration supplémentaires, les soins non pris en charge par l'établissement, les suppléments, etc. La PPA de référence utilisée est la PPA calculée pour les hôpitaux.

## **La dépense santé des administrations publiques**

Les trois quarts de la dépense santé sont pris en charge, directement ou indirectement, par les administrations publiques et 17 rubriques de base permettent de ventiler la dépense de consommation individuelle des administrations publiques.

Les « soins de santé et remboursement » sont constitués en sept rubriques de base. Pour les produits pharmaceutiques, les autres produits médicaux, les appareils et équipements thérapeutiques, les services médicaux dentaires ou paramédicaux en ambulatoires, les PPA sont directement issus des enquêtes de prix à la consommation, tandis que celles pour les services hospitaliers (privés ou publics) sont obtenues à partir de l'enquête hôpital (cf. ci-dessous).

L'enquête hôpital repose depuis 2012 sur une méthodologie adaptée au domaine et qui a été développée par l'OCDE. Elle repose sur une sélection de cas-types médicaux pour lesquels chaque pays doit fournir les informations dites de tarification à l'activité (T2A) qui permettent d'avoir un référentiel commun et harmonisé pour l'évaluation du « prix » de ces maladies. Cette méthode OCDE remplace l'ancienne méthode « input ».

## **Institution Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM)**

La dépense santé des ISBLSM est considérée comme nulle pour la France. Si tel n'avait pas été le cas, une parité de référence issue des services hospitaliers pour la santé aurait été utilisée.

**Tableau**  
**Part dans le PIB du poste santé (qui recouvre entre autre les hôpitaux)**

			2009	2010	2011
1	<b>10.00.00.0</b>	<b>GROSS DOMESTIC PRODUCT</b>	1885762,82	1937266,58	1996584,53
2	<b>11.00.00.0</b>	<b>INDIVIDUAL CONSUMPTION EXPENDITURE BY HOUSEHOLDS</b>	1057737,89	1084605,57	1110082,05
3	<b>11.06.00.0</b>	<b>HEALTH</b>	40738,388	41552,074	43264,029
4	<b>11.06.10.0</b>	<b>Medical products, appliances and equipment</b>	18119,227	18222,076	18722,031
5	11.06.11.0	Pharmaceutical products	12351,448	12289,983	12474,832
6	11.06.11.1	Pharmaceutical products	12351,448	12289,983	12474,832
7	11.06.12.0	Other medical products	251,718	257,554	286,025
8	11.06.12.1	Other medical products	251,718	257,554	286,025
9	11.06.13.0	Therapeutical appliances and equipment	5516,061	5674,539	5961,174
10	11.06.13.1	Therapeutical appliances and equipment	5516,061	5674,539	5961,174
11	<b>11.06.20.0</b>	<b>Out-patient services</b>	16733,736	17010,998	17673,998
12	11.06.21.0	Medical Services	6818,031	6813	7074
13	11.06.21.1	Medical Services	6818,031	6813	7074
14	11.06.22.0	Dental services	6034,149	6199	6403
15	11.06.22.1	Services of dentists	6034,149	6199	6403
16	11.06.23.0	Paramedical services	3881,556	3998,998	4196,998
17	11.06.23.1	Paramedical services	3881,556	3998,998	4196,998
18	<b>11.06.30.0</b>	<b>Hospital services</b>	5885,425	6319	6868
19	11.06.31.0	Hospital services	5885,425	6319	6868
20	11.06.31.1	Hospital services	5885,425	6319	6868
21	<b>13.00.00.0</b>	<b>INDIVIDUAL CONSUMPTION EXPENDITURE BY GOVERNMENT</b>	134209,486	138746,88	141671,604
22	<b>13.02.00.0</b>	<b>HEALTH</b>	134171,928	138707	141630
23	<b>13.02.10.0</b>	<b>Health benefits and reimbursements</b>	74700,928	77033	79332
24	13.02.11.0	Medical products, appliances and equipment	27942	28725	29287
25	13.02.11.1	Pharmaceutical products	24983	25588	26027
26	13.02.11.2	Other medical products	37,558	39,88	41,604
27	13.02.11.3	Therapeutic appliances and equipment	2921,442	3097,12	3218,396
28	13.02.12.0	Health services	46758,928	48308	50045
29	13.02.12.1	Out-patient medical services	17062,144	17326	18031
30	13.02.12.2	Out-patient dental services	3343,873	3429	3476
31	13.02.12.3	Out-patient paramedical services	15261	16069	16683
32	13.02.12.4	Hospital services	11091,911	11484	11855
33	<b>13.02.20.0</b>	<b>Production of health services</b>	59471	61674	62298
34	13.02.21.0	Compensation of employees	42298	43893	44305
35	13.02.21.1	Physicians	8183,2202	8491,7983	8571,50624
36	13.02.21.2	Nurses and other medical staff	25206,2533	26156,7468	26402,2661
37	13.02.21.3	Non-medical staff	8908,52649	9244,4549	9331,22763
38	13.02.22.0	Intermediate consumption	16536	17410	17482
39	13.02.22.1	Pharmaceutical products	3969,9	4179,7266	4197,01208
40	13.02.22.2	Other medical goods	39,699	41,797266	41,9701208
41	13.02.22.3	Therapeutic appliances and equipment	4001	4212,47037	4229,89127
42	13.02.22.4	Intermediate consumption n.e.c.	8525,401	8976,00577	9013,12653
43	13.02.23.0	Gross operating surplus	4925	5132	5737
44	13.02.23.1	Gross operating surplus	4925	5132	5737
45	13.02.24.0	Net taxes on production	3369	3433	3524
46	13.02.24.1	Net taxes on production	3369	3433	3524
47	13.02.25.0	Receipts from sales	-7657	-8194	-8750

Source : Données INSEE comptabilité nationale, traitement par section PPA. Données en SEC 1995.

Note : la rubrique 11.06.30.0 correspond au reste à charge des ménages pour les services hospitaliers privés et publics ; la rubrique 13.02.12.4 correspond à la prise en charge par les administrations publiques des frais dans les hôpitaux privés et les cliniques ; la rubrique 13.02.00 correspond aux services hospitaliers publics (hors reste à charge des ménages).

## 2. LES PPA POUR LES SERVICES HOSPITALIERS

Les services de santé des administrations publiques sont généralement fournis gratuitement ou à des prix non significatifs économiquement.

Pendant longtemps, l'approche utilisée pour les PPA des services hospitaliers était celle « input », une méthode toujours en cours pour un certain nombre de services collectifs des administrations publiques, qui revient à évaluer les coûts des facteurs de production (exposée dans le chapitre 6).

Depuis 2013, la méthode adoptée pour l'évaluation des PPA pour les hôpitaux est une méthode développée par l'OCDE qui colle aux spécificités du domaine et qui revient à déterminer des « quasi-prix » des soins en hôpitaux pour une sélection de pathologies.

### **La tarification à l'activité (T2A) au centre du recueil de données**

En France, comme dans un grand nombre de pays européens<sup>32</sup>, une part grandissante du financement des hôpitaux se fait selon une logique de financement à l'activité. La T2A (tarification à l'activité) qui a été mise en place en France en 2007 s'est accompagnée d'instruments d'analyse et de gestion qui la rendent possible. Ainsi, la T2A repose sur un classement des séjours hospitaliers en fonction du type de soins regroupés en GHM (Groupes Homogène de malades)<sup>33</sup> dont la classification est à la base de la tarification par l'activité dans les hôpitaux.

Le classement en GHM permet une connaissance des coûts par type de pathologie, ce qui rend possible la comparaison des prix entre pays à partir de la sélection de cas-types dans un cadre harmonisé puisque les pays qui la mettent en place s'inscrivent dans un même cadre, qui est celui des Diagnosis Related Groups (DRG) en cours aux USA depuis 1983.

### **Le recueil des données : les études nationales de coûts à méthodologie commune (ENCC)**

Pour la France, le recueil des données nécessaires à la T2A est réalisé par l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) pour le compte de la Sécurité Sociale et du Ministère de la Santé. Il repose sur les études nationales de coûts à méthodologie commune (ENCC), des enquêtes annuelles réalisées sur-le-champ des établissements de santé publics et privés en médecine chirurgie obstétrique (MCO), soins de suite et de réadaptation (SSR) et hospitalisation à domicile (HAD).

L'ATIH mène des campagnes d'enquêtes d'une durée de 3 ans auprès d'établissements volontaires<sup>34</sup> sélectionnés selon des critères de représentativité de l'activité hospitalière concernée. L'échantillon de l'ATIH compte 47 établissements, soit 5,6 % du nombre total des hôpitaux. Cette part des hôpitaux suivie est faible par rapport aux autres échantillons européens, mais l'échantillon compte les plus grands hôpitaux, si bien qu'il représente 17,6 % des admissions en hôpital, ce qui est en ligne avec les autres pays (Allemagne : 14,4 %, Italie : 13,4 %, Belgique : 15,8 %).

Les données collectées par l'ATIH pour PPA portent sur les établissements publics (hôpitaux publics ainsi que les établissements privés à but non lucratif) et privés à but lucratif (cliniques). Les établissements privés à but lucratif qui n'avaient pas été intégrés dans un premier temps pour la France l'ont été suite à la réunion d'experts d'avril 2013 compte tenu de leur nombre et leur poids (les établissements privés représentent un tiers environ des séjours hospitaliers).

---

<sup>32</sup> Notamment, l'Autriche, le Royaume-Uni, l'Estonie, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, l'Espagne, la Suède.

<sup>33</sup> Les GHM, groupe homogène de malades, résultent d'un classement des malades en fonction du diagnostic principal, des actes réalisés, des comorbidités, du diagnostic associé et également d'informations concernant le sexe, l'âge, la durée de séjour. Cette classification est à la base des tarifications à l'acte en cours dans de nombreux pays (dont la France).

<sup>34</sup> Les établissements volontaires perçoivent un financement qui est la contrepartie des moyens engagés pour produire les données demandées. Le volontariat et les contreparties financières peuvent être facteurs de biais statistiques.



## L'ENCC recueille notamment :

- les tarifs utilisés pour le financement des établissements, fixés annuellement à partir de la construction d'une échelle de coûts par GHM ;
- les coûts moyens par GHM, décomposés par grands postes de charges, auxquels les établissements peuvent comparer leurs propres coûts, pour leur gestion interne ;
- les informations nécessaires à la constitution d'une base de données utilisée pour les travaux assurant l'évolution de la classification des GHM.

## Des quasi-prix à partir de cas-types

Dans la méthodologie développée par l'OCDE et adoptée par Eurostat, trente-deux cas-types ont été sélectionnés : sept cas médicaux, vingt et un cas chirurgicaux avec hospitalisation complète et quatre cas en chirurgie ambulatoire - hôpital de jour- (cf. encadré des cas-types médicaux et chirurgicaux sélectionnés).

## Encadré : cas-types médicaux et chirurgicaux sélectionnés pour l'évaluation PPA hôpitaux

Box 7.6: Selected medical and surgical case types	
In-patient medical case types	
M01	Acute myocardial infarction
M02	Angina pectoris
M03	Cholelithiasis
M04	Heart failure
M05	Malignant neoplasm of bronchus and lung
M06	Normal delivery
M07	Pneumonia
In-patient surgical case types	
S01	Appendectomy
S02	Caesarean section
S03	Cholecystectomy
S04	Colorectal resection
S05	Coronary artery bypass graft
S06	Discectomy
S07	Endarterectomy: vessels of head and neck
S08	Hip replacement: total and partial
S09	Hysterectomy: abdominal and vaginal
S10	Knee replacement
S11	Mastectomy
S12	Open prostatectomy
S13	Percutaneous transluminal coronary angioplasty (PTCA)
S14	Peripheral vascular bypass
S15	Repair of inguinal hernia
S16	Thyroidectomy
S17	Transurethral resection of prostate (TURP)
S18	Arthroscopic excision of meniscus of knee
S19	Lens and cataract procedures
S20	Ligation and stripping of varicose veins - lower limb
S21	Tonsillectomy and/or adenoidectomy
Out-patient surgical case types	
S18	Arthroscopic excision of meniscus of knee
S19	Lens and cataract procedures
S20	Ligation and stripping of varicose veins - lower limb
S21	Tonsillectomy and/or adenoidectomy

## Homogénéité des cas-types

La sélection des séjours qui répondent aux types de cas proposés par l'OCDE est réalisée à partir des groupements des séjours de la base nationale PMSI (Programme médicalisé des systèmes d'information) et de l'ENCC (échantillon de séjours), grâce à la liste de codes CIM-10 pour les cas médicaux et celle des codes CCAM pour les cas chirurgicaux.

Ces classements sont adaptés afin d'obtenir des cas homogènes. Par exemple, pour les césariennes, les cas les plus complexes sont exclus afin de réduire l'hétérogénéité des groupes. Ou encore, un séjour peut être associé à plusieurs types de cas : seul le type correspondant à la catégorie dite majeure (CMD) du séjour est conservé.

Une fois les séjours nationaux et ENCC groupés selon la classification, il est alors possible d'effectuer un calage<sup>35</sup> des données de l'ENCC sur la base nationale.

### **Homogénéité des quasi-prix**

Au-delà de l'homogénéité « médicale » des cas-types, les quasi-prix doivent être aussi homogènes au regard de ce qui y est inclus. Ainsi :

- le quasi-prix doit inclure la consommation de capital fixe (CCF) et si ce n'est pas le cas, l'OCDE ajoute 4,8 % au quasi-prix renseigné par le pays ;
- le quasi-prix doit exclure les dépenses de recherche et développement. Si tel n'est pas le cas, l'OCDE retranche 1,3 % au quasi-prix renseigné par le pays ;
- le quasi-prix doit exclure les dépenses de formation et éducation et, si ce n'est pas le cas, l'OCDE retranche 1,3 % au quasi-prix renseigné par le pays.

Dans le cas français, les ajustements sus cités ne sont pas nécessaires.

### **Voies de progrès**

La méthode OCDE a fait l'objet de nombreux échanges entre l'OCDE et les pays membres, avant d'être adoptée. Restent néanmoins quelques points qui, dans les années futures, pourront être améliorés.

Une première réserve tient à ce que du fait des difficultés d'évaluation, les soins psychiatriques et les SSR (soins de suite et de réadaptation) n'entrent pas dans le cadre de la T2A - en France comme dans les autres pays. Aucun cas-type correspondant n'est donc sélectionné et, si une PPA à ce niveau de détail devait être fournie, serait utilisée une parité de référence « PPA - hôpital cas général » définie à partir des 28 cas-types de soins en hospitalisation complète (l'ambulatoire est exclu).

Concernant les SSR, la difficulté est de séparer ce qui tient du médical et ce qui relève du soutien, de l'assistance. Dans la continuité de la réunion d'experts de Lisbonne, l'OCDE a mené des travaux expérimentaux avec le CBS néerlandais pour calculer une PPA de référence pour les SSR en ciblant un certain nombre de soins médicaux du type suite et réadaptation concernant les plus de 65 ans. Cinq « services » seraient ainsi sélectionnés.

Une deuxième réserve souvent avancée tient à une possible sous-évaluation des quasi-prix pour les pays européens où l'économie informelle tient une place importante, ainsi que pour ceux dont les hôpitaux sont fortement déficitaires, puisque les quasi-prix qui sont fondés sur la tarification à l'activité ne donnent alors qu'une vision tronquée de l'activité et du prix.

Enfin l'une des réserves, plus particulièrement avancée par la France, tient à ce que l'évaluation PPA ne prend pas en compte ce qui relève de la dotation globale (par exemple la psychiatrie et les SSR dans les hôpitaux publics).

Néanmoins, et en dépit de ces réserves, la nouvelle méthode apparaît plus adaptée que l'ancienne, fondée sur la simple observation des coûts des facteurs de production.

---

<sup>35</sup> Le calage est une technique statistique qui permet de redresser une variable à partir d'une information auxiliaire. Dans le cas présent, le coût sera callé grâce à un calage de la durée de séjour sur l'information disponible au niveau national. Les coûts produits sont alors des coûts « nationaux ».